

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1



COMMUNE DE LANDEVANT

Département du Morbihan

DOSSIER DE RENDU EXECUTOIRE

Révision générale du PLU approuvée le : 26/01/2015

Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le : 24/03/2016

Modification simplifiée n°1 du PLU rendue exécutoire le : 18/06/2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE NEILLON Jean François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Etaient présents :

MM LE NEILLON Jean François, LE CALVÉ Pascal, MME RANO Evelyne, M LOTHORÉ Jean-Paul, MME BONNEC Katia, M ZÉO Philippe, MME HURLEY Fay, MME PINEAU Annick, M SAINT JALMES Yves, M LESIEUR Arnaud, MME COLLET Roselyne, M KERVADEC Hervé, MME DURIEZ Christine, M DANIEL Arthur, MME LE MER Nathalie, MME RIO Marie, MME GIQUEL Magali, MME BARBICHON Anne, M DAUBERT Lionel, MME SIMON Hélène

Avaient donné procuration :

MME PUREN Isabelle à M LE CALVÉ Pascal
M GACHELIN Jérémie à M LE NEILLON Jean François

Etait absent excusé :

M DIERCKX Alexandre

N°	OBJET
2016-03-12	PLAN LOCAL D'URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 BILAN ET APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU fixée au code de l'urbanisme.

La mise à disposition du public du dossier relatif à la modification simplifiée n°1 étant achevée, aucune observation n'ayant été déposée, il convient, maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48,

VU l'arrêté du Maire 8 janvier 2016 justifiant le lancement de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU

VU la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2015 précisant les modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU ;

CONSIDERANT que la notification aux Personnes Publiques Associées a apporté des remarques de la part du Conseil Départemental du Morbihan, de la Chambre de Commerces et d'Industries du Morbihan, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan qui n'ont pas amenées à faire de correction.

CONSIDERANT l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 24/02/2016 qui a amené la commune, dans le règlement écrit du PLU : à supprimer les possibilités d'extension des bâtiments d'activités en zone Ns (espaces remarquables du littoral) et à corriger la définition du mot 'annexe'.

CONSIDERANT la mise à disposition du public qui s'est déroulée du 16/02/2016 au 16/03/2016 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation

CONSIDERANT que la modification simplifiée n°1 du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal,

↳ Décide d'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de LANDEVANT pour :

- permettre la construction d'annexes en zone naturelle et agricole ;
- adapter et préciser quelques éléments réglementaires (légende du règlement graphique et définition des zones 1AUt1 et 1AUt2 au règlement écrit) et du document d'OAP liés au projet de développement touristique autour de l'étang de Kerhaut ;
- adapter l'accès de l'OAP du secteur de La Grande Demi-Ville ;
- supprimer le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) de la zone 1AUba.

↳ Dit que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal OUEST FRANCE

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de LANDEVANT aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du MORBIHAN.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean François LE NEILLON



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la réception par la Préfecture du Morbihan le
- la publication le

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1



COMMUNE DE LANDEVANT

Département du Morbihan

Rapport de présentation

Révision générale du PLU approuvée le : 26/01/2015

Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le : 24/03/2016

Modification simplifiée n°1 du PLU rendue exécutoire le : 18/06/2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	7
1. LE CONTEXTE	8
2. SITUATION ADMINISTRATIVE	9
3. SITUATION GEOGRAPHIQUE	11
4. RAPPELS HISTORIQUES	14
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE	15
1. LA POPULATION	16
1.1. Une population en nette augmentation	16
1.2. Une population qui rajeunit	18
2. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES	19
2.1. Une population de plus en plus active	19
2.2. Des actifs travaillant de plus en plus hors commune	21
2.3. Un secteur professionnel diversifié	21
3. L'HABITAT	27
3.1. Un nombre de logements en augmentation constante	27
3.2. Une commune résidentielle de type semi-urbain	28
3.3. Le marché immobilier	32
4. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES	33
4.1. Les équipements et leurs utilisateurs	33
4.2. Les infrastructures de transport et déplacements	34
4.3. Les réseaux divers	41
PARTIE 2 : DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	42
1. LE MILIEU PHYSIQUE	43
1.1. Le climat	43
1.2. Le relief	45
1.3. La géologie et la nature des sols	46
1.4. L'eau	47
2. LA BIODIVERSITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	58

2.1. Les outils de connaissance du patrimoine naturel	58
2.2. Outils de protections règlementaires	60
2.3. Les zones humides	65
2.4. Les boisements et le bocage	67
2.5. La nature en ville	70
2.6. La trame verte et bleue	70
3. PATRIMOINE	75
3.1. Le patrimoine archéologique	75
3.2. Le patrimoine architectural	76
3.3. Les espaces bâtis	88
4. LES PAYSAGES	89
4.1. L'approche globale au niveau communal	89
4.2. L'approche par unités paysagères	92
5. LES NUISANCES ET LES RISQUES	97
5.1. Les nuisances sonores	97
5.2. Les nuisances électromagnétiques liées à la présence d'antennes	98
5.3. Les risques naturels, industriels et technologiques	98
6. LES DECHETS	108
7. LES ENERGIES	110
8. HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	111
PARTIE 3 : ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET BILAN DES ZONES DU POS EN VIGUEUR	113
1. L'URBANISATION DE LANDEVANT	114
2. LES ESPACES CONSOMMES PAR L'URBANISATION	114
3. LES TROIS AXES DE LA VOLONTE COMMUNALE EN MATIERE D'EXTENSIONS URBAINES	116
4. LES ENJEUX POUR DEMAIN	116
PARTIE 4 : LE PROJET D'AMENAGEMENT ET LA JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLU	124
1. CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	125
1.1. Perspectives de croissance démographique, et quantification des besoins en logements à 10 ans	125
1.2. Synthèse du diagnostic socio-économique	128
1.3. Synthèse du diagnostic du paysage et du patrimoine	130
2. JUSTIFICATION DES ZONES, DU REGLEMENT ET DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	133
2.1. Les zones naturelles et forestières (N)	133
2.2. Les zones agricoles (zones A)	149
2.3. Les secteurs urbanisés et à urbaniser	158

3. LES AUTRES DISPOSITIONS DU PLU	185
3.1. Les emplacements réservés ou servitudes assimilées	185
3.2. Les Espaces Boisés Classés (EBC)	187
3.3. Les éléments de patrimoine protégé	188
3.4. La Trame Verte et Bleue (TBV) et les continuités écologiques	194
3.5. Le périmètre de diversité commerciale	197
3.6. Le linéaire de protection commercial et de services	197
3.7. Les autres informations du PLU	198
PARTIE 5 : SURFACES DES ZONES	200
1. SUPERFICIE DES ZONES POS/ PLU	201
2. LES CHANGEMENTS APPORTES PAR RAPPORT AU POS	202
PARTIE 6 : COMPATIBILITE AVEC LES PROJETS OU DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX ET AVEC LA LOI LITTORAL	203
1. LA COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME	204
1.1. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays D'Auray	204
1.2. Le Plan Local d'Habitat (PLH) d'Auray Communauté	205
1.3. Le Plan Départemental de L'habitat (PDH) du Morbihan	207
1.3. Les autres documents	210
2. LA PRISE EN COMPTE DES POLITIQUES INTERCOMMUNALES	210
2.1. La Communauté de Communes d'Auray Communauté	210
2.2. Le Pays d'accueil touristique Pays Touristique d'Auray - Baie de Quiberon	212
3. LA COMPATIBILITE AVEC LES DISPOSITIONS DE LA LOI LITTORAL	213
3.1. L'extension de l'urbanisation	213
3.2. Les coupures d'urbanisation	215
3.3. Le libre accès au rivage	217
3.4. Les agglomérations, les villages et les espaces proches	218
3.5. L'aménagement de campings	228
3.6. La préservation des espaces remarquables	228
3.7. La préservation des espaces boisés significatifs	233
3.8. La création de routes nouvelles	242
4. LA COMPATIBILITE AVEC LES DISPOSITIONS DE LA LOI BARNIER	242
4.1. Rappels législatifs et contexte	242
4.2. ZA de Mané Craping	243
4.3. Extension de la ZA de La Gare	250
PARTIE 7 : ANALYSE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	253
1. GENERALITES	254

1.1. Rappels législatifs	254
1.2. Méthode d'évaluation	254
2. LA MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LA LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN	256
2.1. Enjeux et perspectives	256
2.2. incidences	257
2.3. Mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets du PLU	260
2.4. Indicateurs	261
3. LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES	262
3.1. Enjeux et perspectives	262
3.2. incidences	262
3.3. Mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets du PLU	264
3.4. Indicateurs	264
4. LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET PRÉSERVATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	265
4.1. Enjeux et perspectives	265
4.2. Incidences	266
4.3. Mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets du PLU	268
4.4. Indicateurs	269
5. LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	270
5.1. Enjeux et perspectives	270
5.2. Incidences	271
5.3. Mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets du PLU	273
5.4. Indicateurs	274
6. LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	275
6.1. Enjeux et perspectives	275
6.2. Incidences	276
6.3. Mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets du PLU	278
6.4. INDICATEURS	279
7. LES ACTIVITES, NUISANCES ET RISQUES	280
7.1. Enjeux et perspectives	280
7.2. Incidences	281
7.3. Mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets du PLU	282
7.4. Indicateurs	283
8. L'ENVIRONNEMENT DANS L'AMENAGEMENT : MAITRISE DES CONSOMMATIONS ET DES FLUX	284
8.1. Enjeux et perspectives	284
8.2. Incidences	285
8.3. Mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets du PLU	286
8.4. Indicateurs	287
9. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	288
9.1. Généralités	288
9.2. Site Natura 2000 sur la commune de Landévant	289
9.3. Enjeux et orientation de conservation du site Natura 2000	297
9.4. Analyse des projets pouvant avoir une incidence sur les sites Natura 2000	298

9.5. Conclusion	305
PARTIE 8 : LES INDICATEURS	307
1. INDICATEURS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	308
2. INDICATEURS DE LA SATISFACTION DES BESOINS EN LOGEMENTS	310
PARTIE 9 : RESUME NON TECHNIQUE	312
1. GENERALITES	313
2. LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU POS EN PLU	313
3. LES GRANDES LIGNES DU DIAGNOSTIC DEMOGRAPHIQUE ET SOCIOECONOMIQUE	314
3.1. La population	314
3.2. L'économie	315
3.3. L'habitat	315
3.4. Les équipements et les infrastructures	316
4. LES GRANDES LIGNES DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	317
4.1. Le milieu physique	317
4.2. La biodiversité et le patrimoine naturel	319
4.3. Le patrimoine et le paysage	320
5. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	320
4.4. Les nuisances et les risques	322
4.5. Les déchets	322
4.6. L'énergie	323
6. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET LA JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLU	323
6.1. Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	323
6.2. La justification des zones, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	325
7. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX ET LA LOI LITTORAL	331
8. L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	331
8.1. Méthode	331
8.2. Les incidences du PLU	332
8.3. Les moyens proposés et les mesures prises dans le PLU pour limiter les incidences	333
8.4. L'évaluation des incidences sur Natura 2000	334
PARTIE 10 : LES CHANGEMENTS APPORTES PAR RAPPORT AU PLU LE 26/06/2015	336
1. LES CHANGEMENTS APPORTES AU PLU PAR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1	337
1.1. L'objet de la modification simplifiée n°1	337
1.2. La prise en compte de l'évolution législative liée aux annexes	337
1.3. La suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) de la zone 1AUba	339
1.4. Les adaptations liées au projet de développement touristique autour de l'étang de Kerhaut	339

1.5. L'adaptation apportée à l'OAP de La Grande Demi-Ville

341

ANNEXE : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

343

INTRODUCTION

1. LE CONTEXTE

La révision du POS (révisé le 06/07/1998) a été prescrite par Délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2002.

Les principaux objectifs de cette révision sont :

- la réflexion et l'établissement d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- le réaménagement du secteur de la gare ;
- l'identification des besoins en équipements communaux avec réserves foncières pour des équipements nouveaux ;
- la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel ;
- la pérennisation de l'activité agricole ;
- la prise en compte des problèmes de stationnement au bourg ;
- la réflexion sur le plan de circulation du bourg et l'intégration du projet de voie de contournement reliant la gare à la route de Pluvigner ;
- le soutien des activités, en particulier les commerces et services de proximité ;
- l'accueil des entreprises à favoriser ;
- la conservation des possibilités d'extension de la zone d'activités à proximité de la RN 165.

Article L.121-1 du code de l'urbanisme indique que : *les plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :*

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des

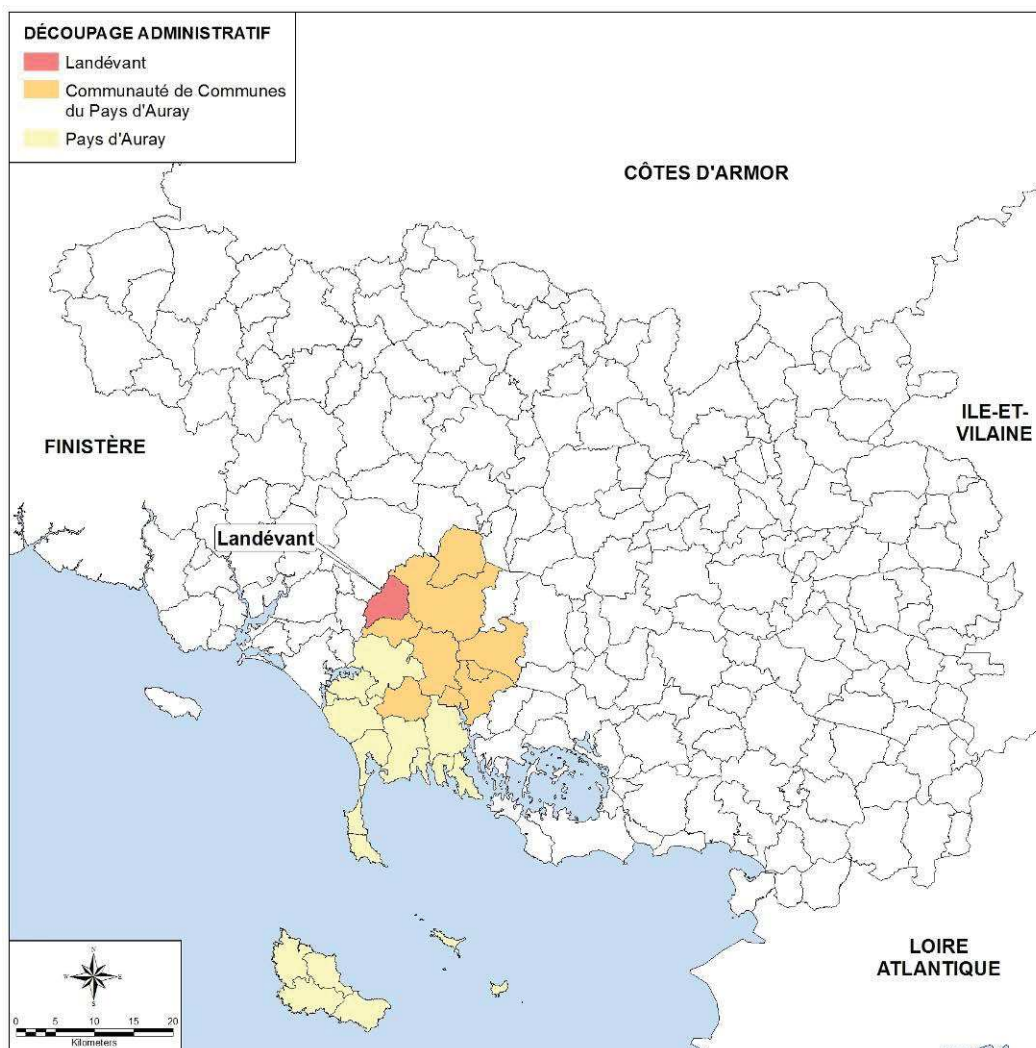
continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

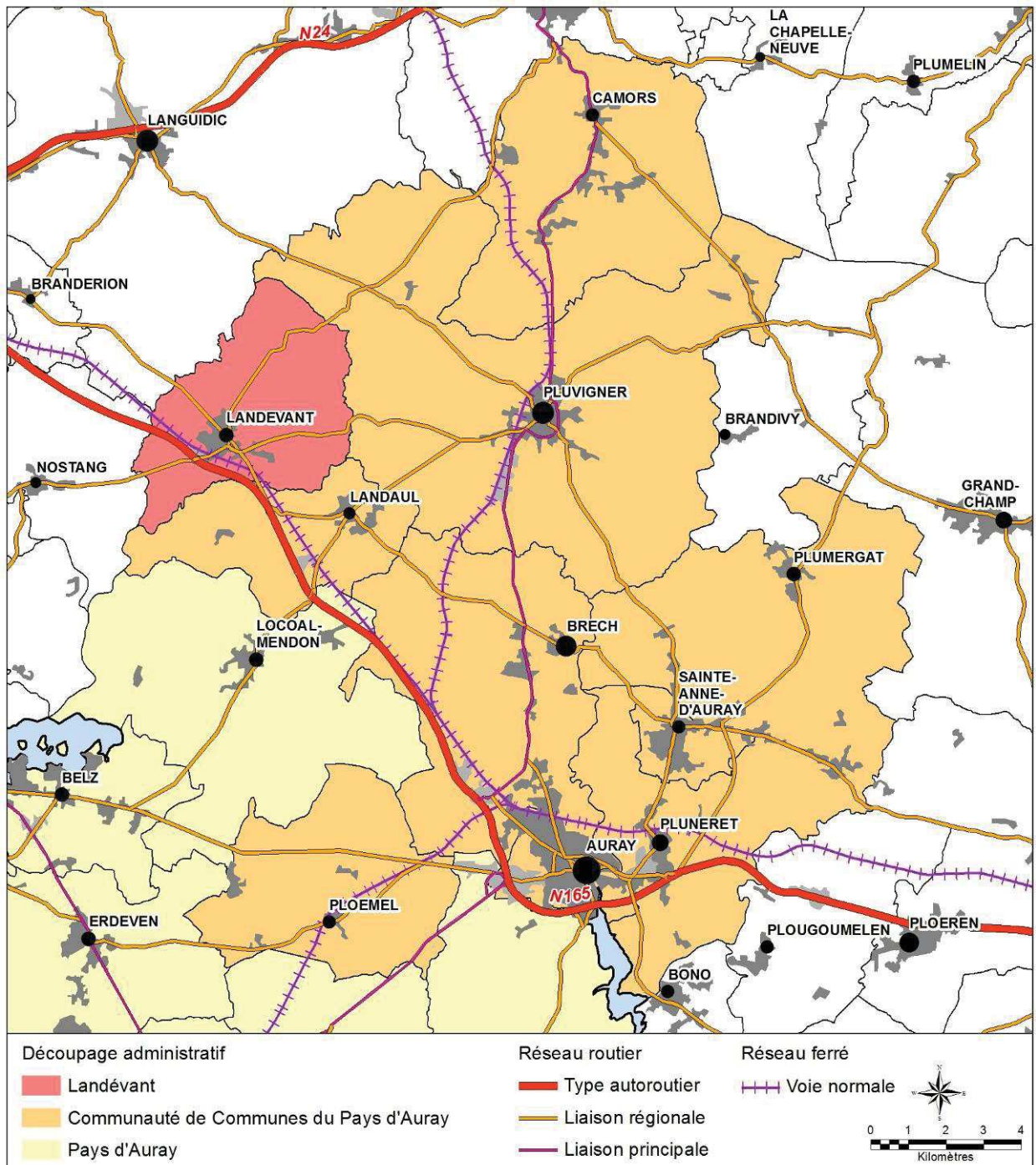
La commune de Landévant fait partie :

- de l'arrondissement de Lorient,
- du canton de Pluvigner, qui comprend en outre Landaul, Brech'h et Camors,
- de la Communauté de Communes du Pays d'Auray qui comprend 10 communes sur une superficie de 634 km² ;
- du SCOT du Pays d'Auray (qui est composé des 29 communes suivantes : Auray, Bangor, Belz, Brech, Camors, Carnac, Crach, Erdeven, Etel, Hoëdic, Houat, Landaul, Landévant, La Trinité sur Mer, Le Bono, Le Palais, Locmaria, Locoal-Mendon, Ploëmel, Plougoumelen, Plouharnel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Quiberon, Saint-Philibert, Sainte-Anne-d'Auray, Sauzon, Saint-Pierre-Quiberon).

Carte de localisation de la commune de Landévant au sein du département du Morbihan



Carte de localisation de la commune de Landévant au sein de la communauté de communes



3. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Landévant est d'une superficie de 2234 hectares, elle se situe au sud-ouest du département du Morbihan, environ à mi-chemin entre Lorient et Vannes, à 18 km d'Auray et à 26 km de Carnac et de la Trinité-Sur-Mer.

Elle est limitrophe de Landaul au sud, Nostang à l'ouest, Languidic au nord-ouest et Pluvigner au nord-est.

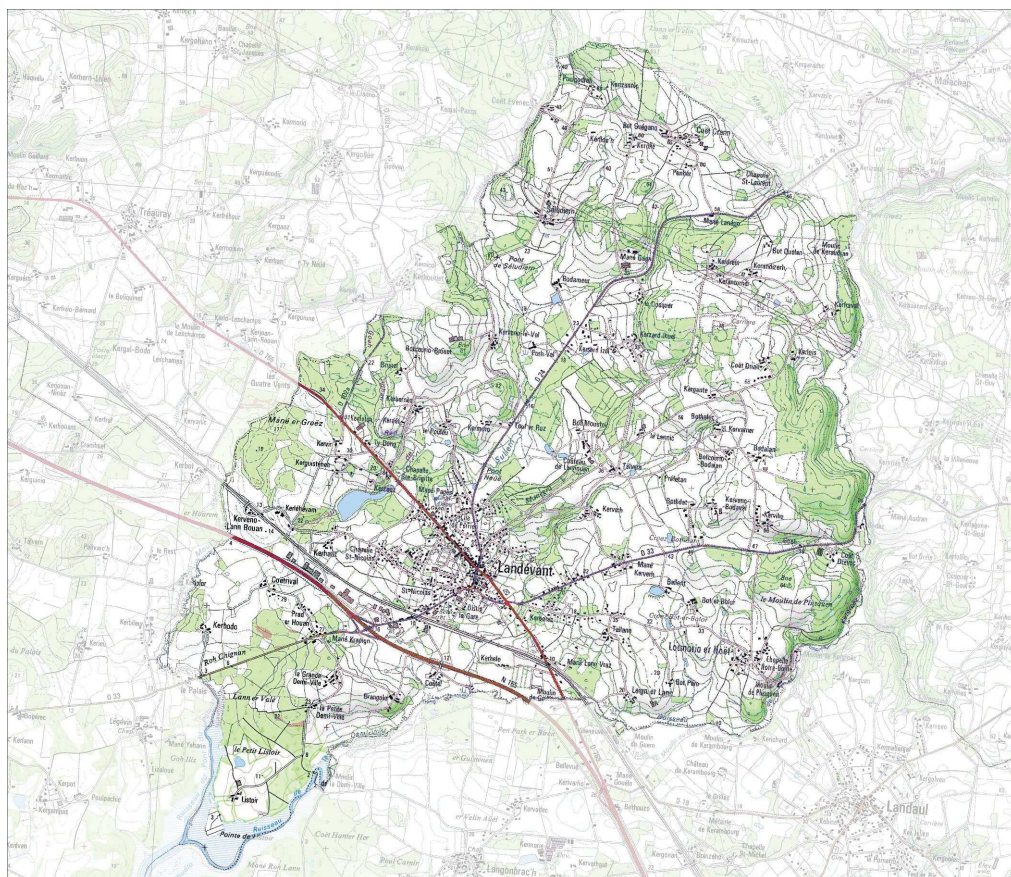
Elle est riveraine à son extrémité sud-ouest du ruisseau du Pont du Palais, qui marque la limite avec la commune de Nostang, et du ruisseau de La Demi-Ville, qui la sépare de la commune de Landaul, tous deux affluents de la rivière de Landévant au niveau de l'anse de Kerihuelo qui représentent un linéaire côtier d'environ 4 km.

La commune de Landévant s'étend sur 5,2 km d'ouest en est et sur 5,4 km du nord au sud.

Elle est coupée dans sa partie sud-ouest, dans un axe nord-ouest/ sud-est par la RN 165, qui relie Brest à Nantes par Quimper, et par la voie ferrée.

Les 2/3 du territoire communal, dont fait partie le bourg de Landévant, ne dépassent pas l'altitude de 40 m. La partie nord-est de la commune est plus élevée avec des secteurs qui dépassent les 60 m. Les pentes assez douces dans la partie sud-ouest sont plus accentuées dans le reste de la commune donnant un paysage assez vallonné.

Les ruisseaux qui bordent la commune sont encaissés et bordés de bois. Il s'agit du ruisseau de Kergroëz (ou de La Demi-Ville) à l'est, du ruisseau de Séludierne au nord, qui traverse également la commune. De nombreux affluents pour certains temporaires alimentent ces ruisseaux.

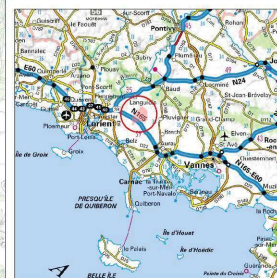


LANDÉVANT

EXTRAIT DU SCAN25 IGN

Révision du Plan Local d'Urbanisme

EXTRAIT DU SCAN 1000 IGN



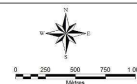
GÉOLIT - BUREAU D'ÉTUDES EN AMÉNAGEMENT, URBANISME, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT



LANDÉVANT

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 2010

Révision du Plan Local d'Urbanisme



GÉOLITT - BUREAU D'ÉTUDES EN AMÉNAGEMENT URBANISME, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

4. RAPPELS HISTORIQUES

L'origine du nom Landévant viendrait du breton "lan" (lieu consacré) et de "Devan" ou "Evan", le saint fondateur. On rencontre l'appellation « Landevant » (en 1448, en 1464, en 1536) et « Landevan » (en 1481).

La seigneurie du Val exerce ses droits féodaux jusqu'au XVII^{ème} siècle. Elle s'étend en grande partie sur Landévant, et partiellement sur Mendon et Landaul. Elle tient son nom de ses premiers propriétaires, puis revient successivement aux familles Du Han, Francheville et Robien.

Une autre importante seigneurie, l'une des plus anciennes, celle de La Demi-Ville, appartient du XIII^{ème} au XVII^{ème} siècle aux Bahuno, puis aux Villeblanche et aux Perrien. Cette dernière famille s'impose au XVIII^{ème} siècle en acquérant de nombreuses terres et en construisant en 1702 le château de Lannouan, belle bâtisse, de style classique, entourée de deux ailes.

Landévant, démembrement de l'ancienne paroisse primitive de Pluvigner, est érigé en commune en 1790.

Pendant la Révolution, Landévant compte de nombreux royalistes et chouans, qui tiennent la position quelques jours après le débarquement des Émigrés en Juin 1795.

Les Perrien marquent encore le pays au XIX^{ème} siècle en construisant en 1871 la mairie et en créant en 1891 le cimetière, dont 100 m² sont réservés à leurs sépultures : « Le Carré de Perrien ».

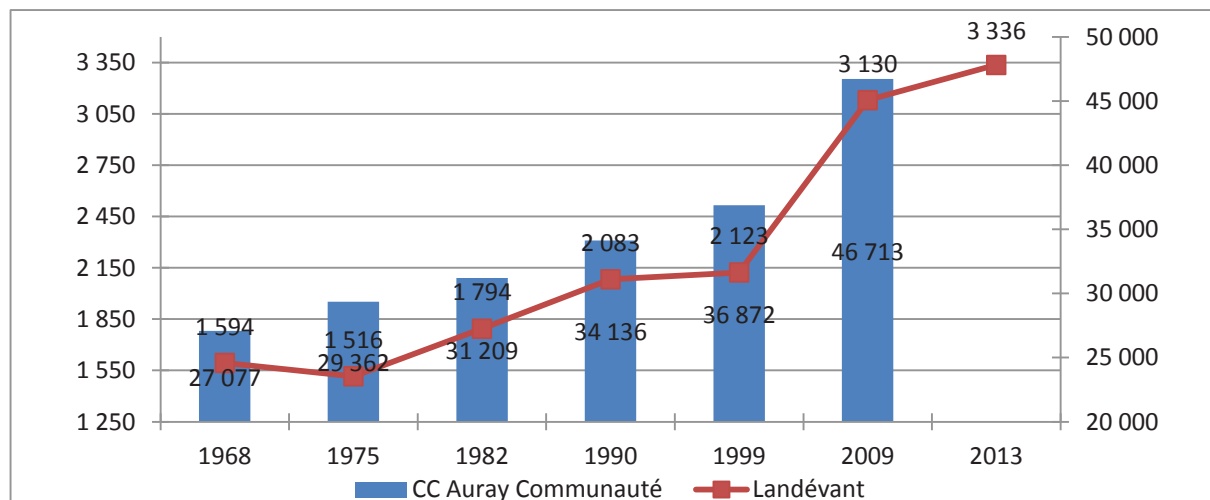
A noter : le bourg a également été un relais de poste sur la route des diligences.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. LA POPULATION

1.1. UNE POPULATION EN NETTE AUGMENTATION

Evolution de la population de 1968 à 2009



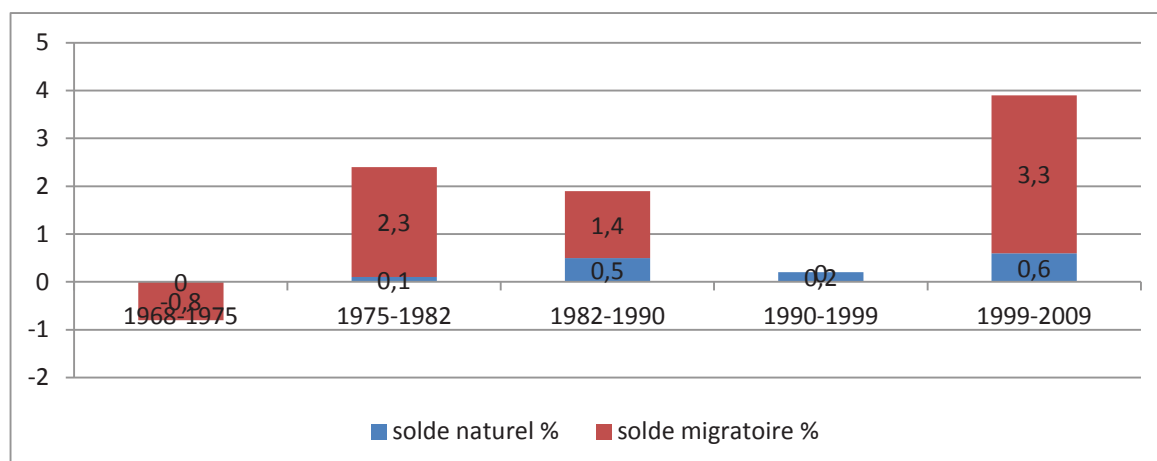
Source : INSEE

En 2009, la population de Landévant compte 3130 habitants sans les doubles comptes, soit une densité de 140 habitants au km². La Population est, selon les informations de la commune, de 3336 habitants en 2013. La variation annuelle moyenne de la population est importante avec, entre 1999 et 2009, un taux de +3,9%. Cette progression s'est fortement accélérée depuis le précédent recensement puisqu'elle n'était que de +0,3%.

La croissance démographique avait déjà connu une progression relativement importante durant la période 1975-1982 (progression de +2,4%) et cela témoignait déjà à l'époque d'une reprise de l'attractivité de la commune (solde migratoire de + 264 personnes) après le déclin démographique caractéristique de la période 1968-1975. De 1982 à 1990 la progression a sensiblement ralenti (+1,9%) mais au passage de l'année 2000, la hausse démographique s'est brusquement accentuée.

Cet essor démographique est en majorité dû à un solde apparent d'entrées/sorties important (+3,3%), qui par ailleurs est 3,5 fois supérieur à celui du département (+0,9%).

De même, et toute proportion gardée, le solde naturel de Landévant est 6 fois supérieur à celui du département (respectivement +0,6% et +0,1%), ce qui renforce d'avantage encore l'importance de ce taux d'accroissement démographique.

Evolution des soldes migratoires et naturels

Source : INSEE

Taux d'évolution annuel moyen de Landévant

	1968/75	1975/82	1982/90	1990/99	1999/2009
Taux d'évolution annuel global	-0,7%	2,4%	1,9%	0,3%	3,9%

Entre 1982 et 1990, la population a augmenté de 289 habitants à Landévant, les soldes naturels et d'entrées/sorties étant tous deux positifs (respectivement 0,5% et 1,4% de variation annuelle moyenne). Cela signifie que les arrivées de nouveaux résidents compensaient donc suffisamment les départs de population.

Entre 1990 et 1999, l'écart s'est fortement resserré, jusqu'à avoisiner un taux d'évolution proche de 0 mais restant néanmoins légèrement positif. Seul le solde naturel a permis à la commune de ne pas perdre en population durant cette période.

Durant le dernier intervalle de recensement (1999-2009) l'évolution du solde migratoire est devenue majoritairement responsable de la forte hausse de population pour la commune de Landévant, étant plus de 3 fois supérieur à celui du département. Additionnée à un solde naturel positif important, l'effectif de la commune est en augmentation constante avec un nombre de nouveaux habitants bien supérieur au nombre de sortants.

Evolution de la population dans l'intercommunalité

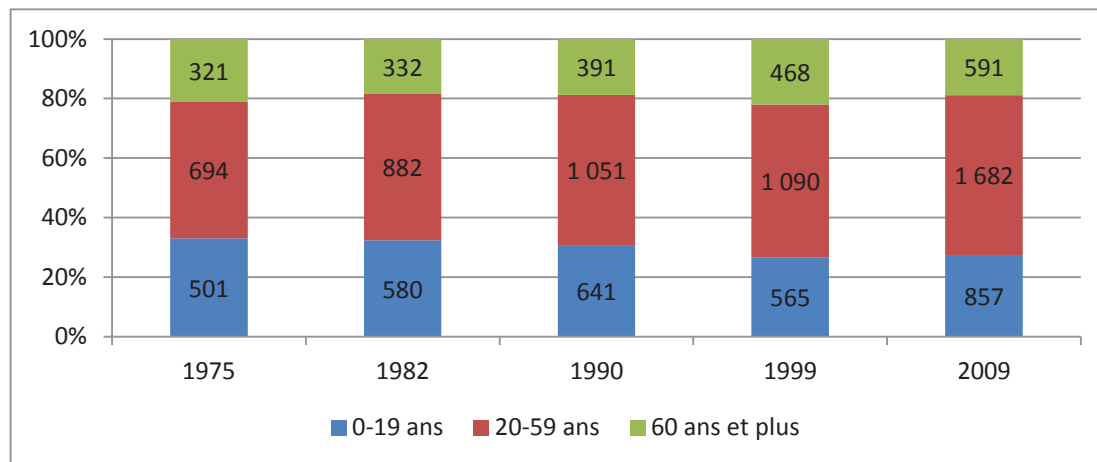
	1968	1975	1982	1990	1999	2009	Taux moyen d'évolution annuel entre 1999 et 2009
Landévant	1 594	1 516	1 794	2 083	2 131	3 130	3,9%
CC Auray Communauté	27 077	29 362	31 209	34 136	36 872	46 713	2,4%
Morbihan	540 474	563 588	590 889	619 838	644 095	716 182	1,1%

Source : INSEE

Quel que soit l'échelle considérée, les taux d'évolutions annuels entre 1999 et 2009 sont positifs. L'évolution annuelle de la population pour Landévant est plus élevée que celle de la communauté de communes.

1.2. UNE POPULATION QUI RAJEUNIT

Structure par âge de 1990 à 2009



Source : INSEE

Bien que leur proportion soit à la baisse, la part des jeunes de moins de 20 ans reste encore importante. En 2009, ils représentent environ 27% de la population totale de la commune. Il est important de rappeler ici que la part des moins de 20 ans, au sein de la population du Morbihan, est de 23,75%.

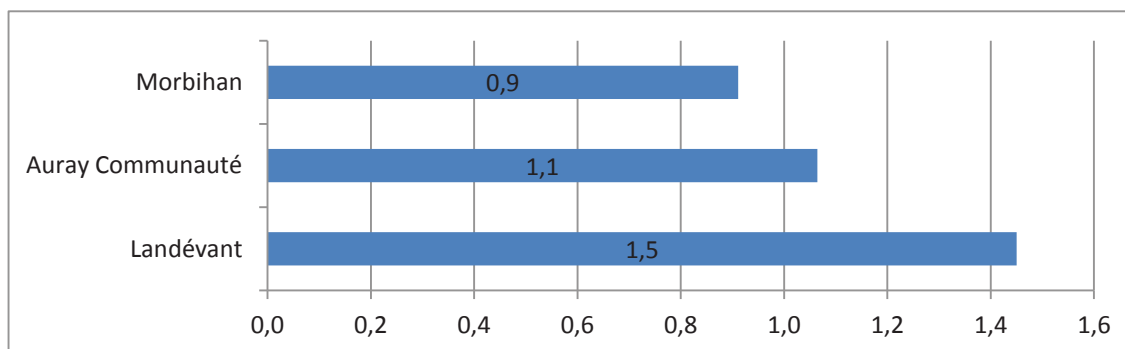
La répartition de ces jeunes a cependant évolué. En 1982, avec la reprise de la croissance démographique, la part des 0-4 ans augmente dans un premier temps mais va décroître ensuite légèrement en 1990. Cette baisse se fait au profit des tranches préadolescentes et adolescentes (10-14 ans et 15-19 ans), présentant alors une distribution proche de celle de 1975, période où la commune était en perte de vitesse.

Aujourd'hui, Landévant a toujours une population relativement jeune, avec de ce fait des besoins qui lui sont spécifiques. Dans l'avenir, le fait que ces futurs jeunes adultes puissent et désirent rester sur Landévant pourrait permettre de contrer la tendance au vieillissement, avec de nouvelles naissances.

C'est la classe des 20-59 ans qui est la plus conséquente et qui croît régulièrement. C'est son développement qui explique les diminutions constatées dans les parts des jeunes de moins de 20 ans et des plus de 60 ans.

La part des plus de 60 ans sur la commune, qui était en augmentation plus rapide entre 1990 et 1999 (+2,2%) et représentait 22% des habitants de Landévant, est en baisse au dernier recensement avec une part de 18,9 % par rapport à la totalité des habitants.

Cette valeur est inférieure à la proportion des plus de 60 ans des populations du département qui est de 19,45 %.

Comparaison des indices de jeunesse en 2009

Source : INSEE

L'analyse de l'indice de jeunesse confirme une inversion de tendance avec une nette progression de la proportion de jeunes de moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans. En effet, l'indice de jeunesse est de 1,5 (part des jeunes de moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans).

Cet indice avait augmenté entre 1975 et 1982, en parallèle avec la forte augmentation de la population due au solde migratoire élevé. Landévant a attiré de nouvelles populations jeunes. L'indice de jeunesse a diminué durant les périodes suivantes, plus fortement entre 1990 et 1999, sous l'effet conjugué du ralentissement de la croissance démographique (avec un solde naturel en baisse et un solde migratoire négatif) et du vieillissement de la population dû notamment à l'allongement de la durée de vie. La part des personnes âgées a augmenté à Landévant, mais la comparaison des indices de jeunesse montre que la population communale est globalement plus jeune que dans le canton et dans le département.

Au dernier recensement, force est de constater que cette diminution régulière de l'indice de jeunesse a cessé, notamment due au solde naturel relativement élevé de la commune.

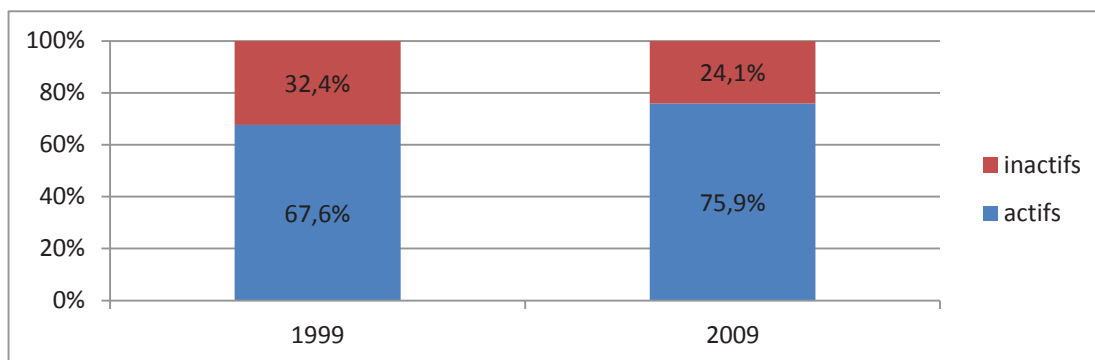
2. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

2.1. UNE POPULATION DE PLUS EN PLUS ACTIVE

La population active (en âge de travailler soit entre 15 et 64 ans) représente 63% de la population de la commune (soit 1979 personnes actives).

Au sein de cette population dite active, la différenciation est faite entre :

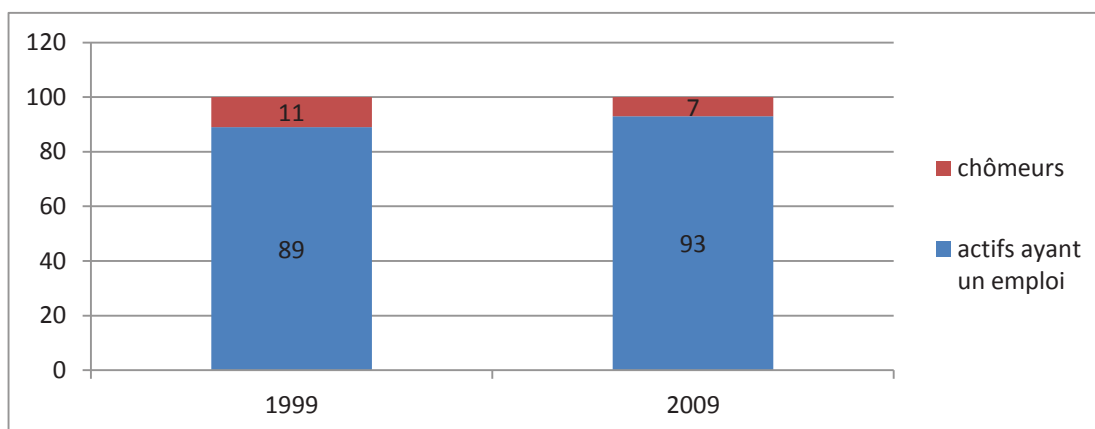
- les actifs, c'est à dire les personnes ayant un emploi ou étant inscrites comme demandeurs d'emploi. Ils représentent, au sein de la population active, une part de 76% ;
- les inactifs, soit ceux qui sont étudiants, retraités, stagiaires ou autre. Ils occupent une part de 24 % au sein de la population active.

Taux d'activité des résidents de 1999 à 2009

Source : INSEE

La proportion d'actifs est passée de 68 à 76% entre 1999 et 2009, confirmant le fait que les nouveaux arrivants sont principalement des personnes en âge de travailler (15-64 ans).

Il a été observé une augmentation importante du taux de chômage jusqu'en 1990, tendance qui s'est ensuite inversée avec une diminution observée depuis, au sein des actifs : 12,0% en 1990, 11% en 1999 et 7% en 2009.

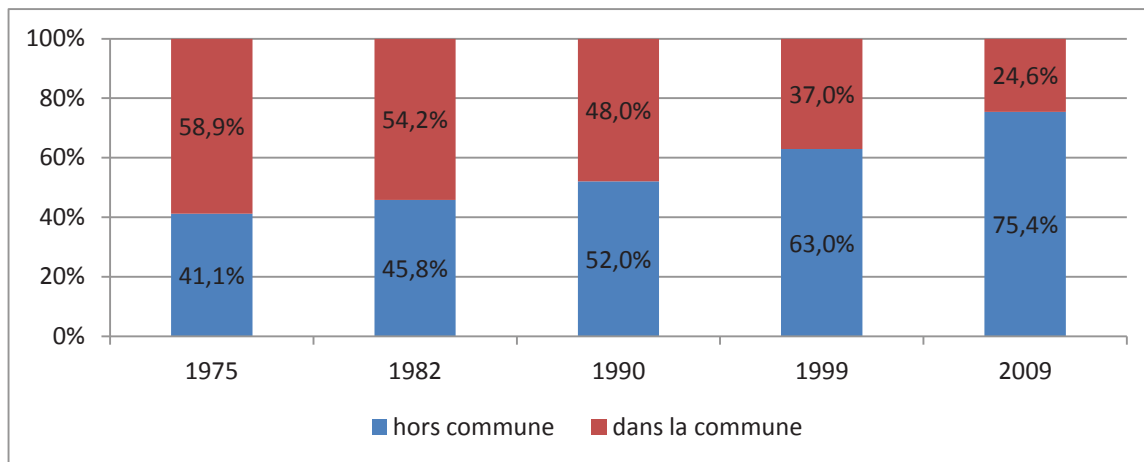
Proportion des personnes ayant un emploi et des chômeurs au sein des actifs de la commune

Source : INSEE

Il convient par ailleurs de signaler que le taux de chômage observé en 2009 pour la commune de Landévant (7%) est inférieur à celui du département, qui atteint les 9,8%. Il faut noter également que ce sont les femmes qui sont le plus touchées par le chômage avec 9,6% contre 4,7% pour les hommes.

2.2. DES ACTIFS TRAVAILLANT DE PLUS EN PLUS HORS COMMUNE

Lieu de travail des habitants de 1975 à 2009



Source : INSEE

Le taux de d'actif travaillant hors de la commune est en augmentation depuis 1975, mais il y a une accélération progressive du phénomène.

En 2009, les actifs travaillant dans la commune ne représentent plus que 24% des travailleurs, contre 37% en 1999. Cette baisse est imputable à plusieurs facteurs, dont :

- le fait que de plus en plus de jeunes se spécialisent, via leurs études, dans des secteurs et emplois divers et non représentés sur le territoire de Landévant (commune semi-rurale) ;
- l'attractivité des pôles d'emploi d'Auray, Lorient et Vannes, situées à une trentaine de kilomètres de la commune (95% des actifs travaillant hors de Landévant travaillent dans le département).

Landévant est une commune de plus en plus résidentielle, notamment car extrêmement bien située par rapport au marché de l'emploi.

2.3. UN SECTEUR PROFESSIONNEL DIVERSIFIÉ

2.3.1. Une agriculture en évolution vers une intensification

L'agriculture demeure une activité importante pour Landévant, comme en témoigne ces chiffres :

- en 2000, 45 exploitations ont été recensées sur la commune (comprenant les 4 exploitations sans SAU), dont 15 exploitations professionnelles (contre 40 en 1979 et 30 en 1988).
- La superficie agricole utilisée (SAU) communale occupe 525 ha en 2010 (représentant 23,3% de la superficie communale) contre en 976 ha en 1988 (44%).

Evolution du nombre d'exploitations, de leur taille et de la Surface Agricole Utilisée

	1979	1988	2000	2010
Nombre total d'exploitations	91	59	45	19
Nombre d'exploitants ou de co-exploitants	91	60	48	
Travail dans les exploitations (en UTT)		68	41	24
Pourcentage d'exploitations de plus de 35 ha	6%	5%	13%	
Surface Agricole Utilisée (ha)	1355	976	662	525

Source: Recensements agricoles 2000

Le secteur agricole connaît à Landévant les mêmes phénomènes que ceux observés au plan national :

- baisse du nombre d'exploitations : diminution de moitié entre 1979 et 2000,
- augmentation de la superficie agricole utilisée moyenne.

La Surface Agricole Utilisée des exploitations (quel que soit la localisation des parcelles) a également diminué de plus de la moitié en 20 ans.

Des productions conventionnelles remplaçant les productions traditionnelles

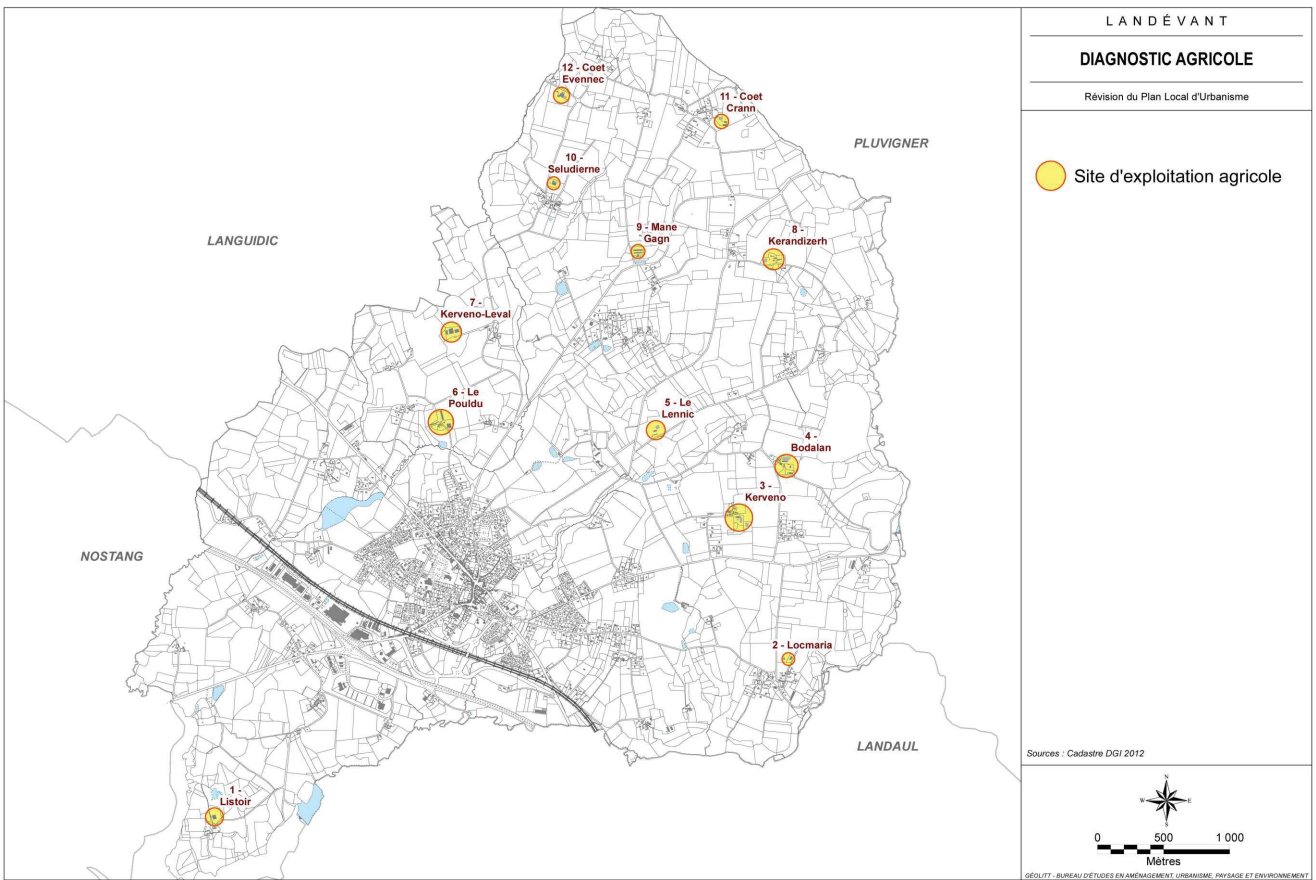
L'agriculture de la commune est tournée principalement vers l'aviculture, avec un cheptel qui a été multiplié par 4 entre 1979 et 2000 (18031 têtes en 1979 contre 71294 en 2000).

A l'inverse, le nombre de terres labourables a diminué de moitié sur la même période (523 ha en 1979 contre 1084 ha en 1979), et le cheptel bovin de 3/4 (1503 têtes en 1979 contre 522 en 2000).

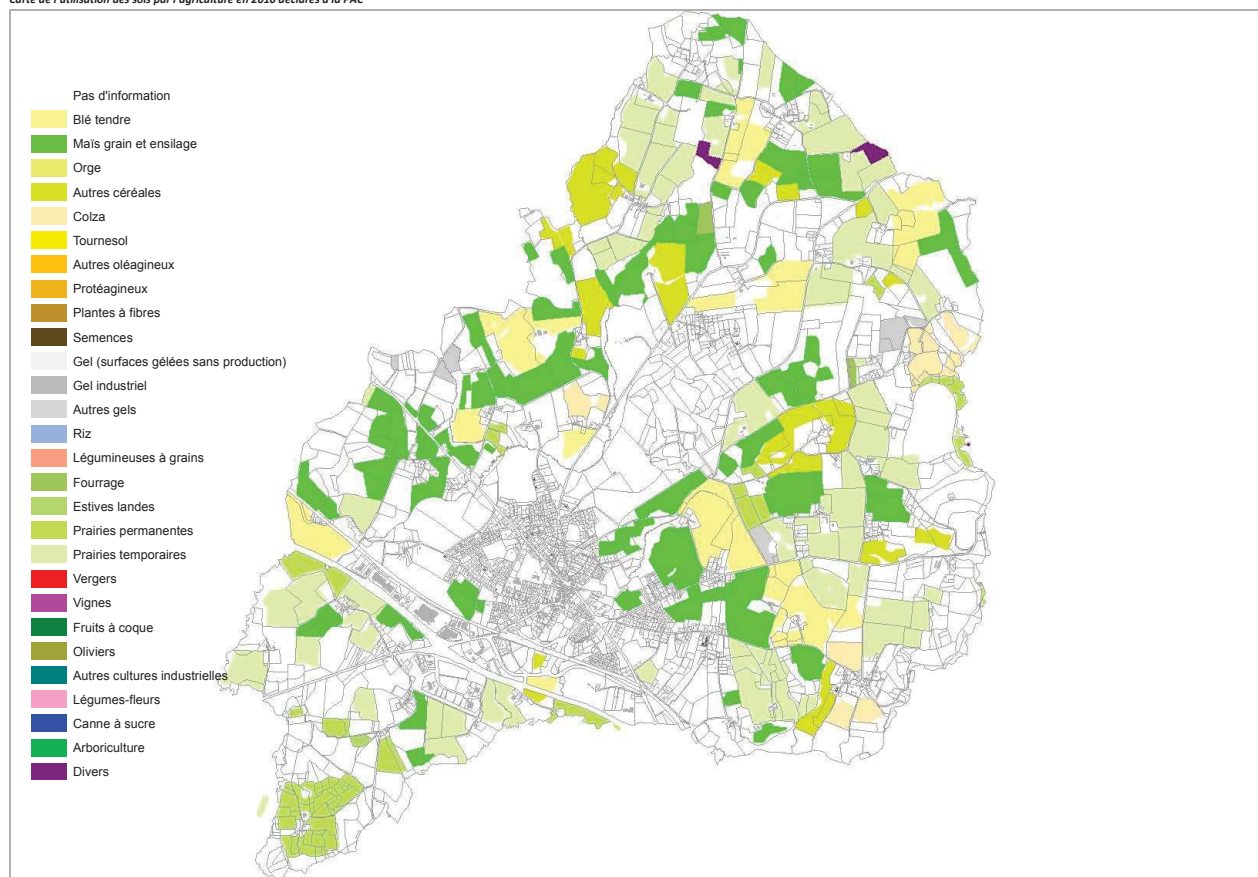
Les surfaces consacrées aux fourrages et les prairies temporaires ont pratiquement baissé de deux tiers, au profit de la culture du maïs grain et des cultures de blé tendre.

Une moyenne d'âge en baisse

Un tiers des exploitants et co-exploitants ont moins de 40 ans en 2000, contre seulement 14% en 1979.



Carte de l'utilisation des sols par l'agriculture en 2010 déclarés à la PAC



2.3.2. Le commerce et les services

Bar Luciani Marie-Thérèse	56 rue Nationale
Bar - PMU Le Relais des Sports	17 rue de l'église
Café de la Mairie	22 rue Nationale
Bar Le Bartabas	rue de l'église
Crêperie "Ty Cathy"	56, rue Nationale
Restaurant La Forestière	Mané Craping
Restaurant Le Relais des Sports	17 rue de l'église
Restaurant Le Relais des Voyageurs	1 place St Michel
Crêpes à emporter : La petit crêpe rit	14 rue de l'église
Pizzas à emporter : PIZZ AXEL	13 place Cadoudal
Supermarché Intermarché	1 place de la Poste
Médecins : CARROUGET V. - LE LAY F. - GAUDIN-CHAMAYOU L.	
Pharmacie : LE FORESTIER Y.	21 rue de l'église
Dentiste : BRISOU M-A	2 rue de Poulcanir
Podologue : LE GOULVEN A.	26 rue de l'église
Orthophoniste : SAWADSKI N.	20 rue nationale
Kiné : Cabinet THENAISY/FOUCHER	6 rue de st Nicolas
Osthéopathe : CONGRATEL P. (Cabinet des kinés le jeudi)	6 rue de st Nicolas
Infirmiers : Cabinet CCBV	6 rue St Nicolas
Infirmiers : CONAN F.	Bellerite
KAROLINA et ABEL Soins ayurvédiques, cours de cuisine	Kerzard
Ambulances Le Galèze	2 rue de l'église
Auto-Ecole Bruzac	18 rue St Nicolas
Boulangerie Pâtisserie - DE BLÉ EN BLÉ	1 rue de l'église
Boulangerie Pâtisserie - Les Délices de Kevel	32 rue de l'église
La Bouchée Charcutière	28 place de l'église
Cave : ECLATS DE VIGNE	5 place Cadoudal
CLV COIFFURE	14 rue de l'église
COCOON Décors évènementiels	
Fleuriste : Le Jardin de Gisèle	30 rue de l'église
Laines GUICHARD LYDIE	1 rue Mané Pagès
Salon de coiffure COIF et MOI	34 rue de l'église
SECRETS DE BEAUTE soins, UV, ongles.,	10 rue du Distro
YVES LOCATION CHAPITEAUX Location de chapiteaux et vaisselle	2 rue du Pont Neuf
TRISKALIA coopérative	44 rue de la gare

Source : mairie

Les commerces et services accessibles à la population sont importants et couvrent les besoins essentiels des habitants. Bon nombre de ces activités sont concentrées au bourg.

2.3.3. Les zones d'activités et l'artisanat

Parc d'activités de La Gare

ALUMINIUM DE BRETAGNE
ARBOR TECHNOLOGIE
CIE (conception et la fabrication de tous types d'étiquettes)
CMN (Construction de Moules Métalliques)
COLTAPUB - SAM
DBE (Back Europe France Pâtisserie)
DELIFRANCE (Pains et pâtisserie)
DISTRI OUEST PALETTES
EIFFAGE ENERGIE BRETONNE
LE NEILLON Jean François Electricité
PROLEVAGE (Transporteur de bateaux, machines, Manutention)
TOLERIE INNOVATION

Source : mairie

Parc d'activités de Mané Craping

Batteries Energie de l'Ouest
Atlantique Façade (ravalement façades)
CADOU Francis (électricité) PA de Mané Craping
CARABREIZH (Caramélière)
Chocolat LE ROUX
CMP (mécanique de précision)
Déco - Rev Peinture
FIRST STONE (produits nettoyants à l'argile blanche)
Golfe Bois Création (négoce de bois)
LE RUYET David - Spécialités culinaires au blé tendre
PLUXI DECOR (fabrication d'objets en plexiglas)
USHIP (distributeur du matériel d'équipement pour les bateaux de plaisance voile et/ou moteur)
Usinage Bretagne Sud (mécanique industrielle)

Source : mairie

D'autres activités artisanales sont présentes sur la commune en dehors des 2 ZA :

Tapissier Décorateur Daniel PERROT	5 Place Georges Cadoudal
Garage RENAULT QUIGUER	21 rue d'Auray
AMBIANCE CHAUFFAGE	Kerbernes
AVS Chauffage climatisation	19 lotissement des Champs Fleuris
CHEZ STEPH Plomberie-Chauffage Montage - Entretien Dépannage - Ramonage	
Maçonneries Landévantaises	Bois d'Amour
SAUR	23 bis rue de la Gare

Source : mairie

2.3.4. Les activités touristiques

La commune de Landévant n'a pas une importante vocation touristique. Certes c'est une commune littorale estuarienne et possède des atouts paysagers à faire valoir mais elle reste néanmoins moins attractive que les communes voisines bénéficiant d'une frange littorale, où les activités de plaisance, de baignade et de pêche sont possibles.

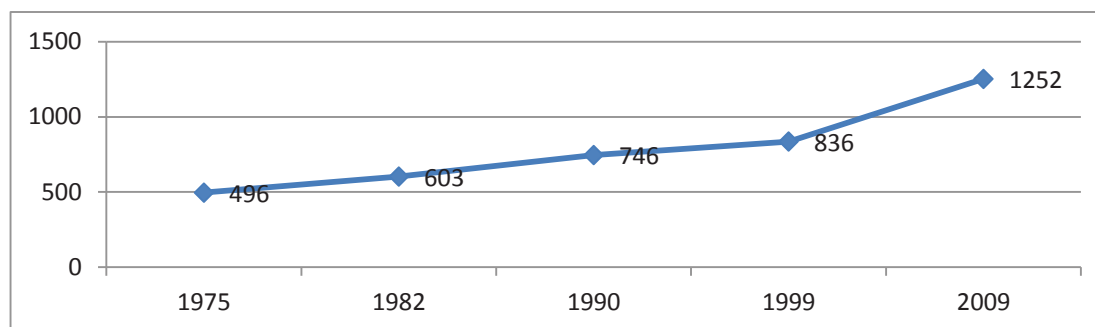
Elle possède néanmoins plusieurs structures d'accueil pour les touristes, à savoir :

- 11 chambres d'hôtes ;
- 12 gîtes ;
- 1 camping de 6 emplacements ouvert de mi-juin à mi-septembre au village de Locmaria.

3. L'HABITAT

3.1. UN NOMBRE DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION CONSTANTE

Evolution du nombre de ménages sur la commune



Source : INSEE

NB : 1 résidence principale = 1 ménage.

Landévant connaît une très forte augmentation de son parc de logement avec 417 logements supplémentaires mis en place entre 1999 et 2009.

L'augmentation du nombre de ménages s'explique d'une part avec l'augmentation de la population sur la commune mais également avec le phénomène de desserrement (le fait d'avoir des ménages constitués de moins d'habitants induit, de fait, un besoin plus important en logements).

Entre 1999 et 2009, le nombre de résidences principales a considérablement augmenté, avec un taux de croissance d'environ 50%, passant de 836 logements de ce type sur la commune à 1252 en 2009. Cette augmentation est supérieure à celle du département qui est de 19%. Ces valeurs témoignent de la très forte attractivité de la commune. Le phénomène de desserrement explique par ailleurs que cette variation soit sensiblement plus importante (+0,5) que celle de la population totale (+0,47).

On observe depuis 1982 une **diminution de la taille moyenne des ménages**. Avec 2,5 personnes par ménage en 2009, elle reste néanmoins supérieure à celle du département (2,3 personnes/ménage).

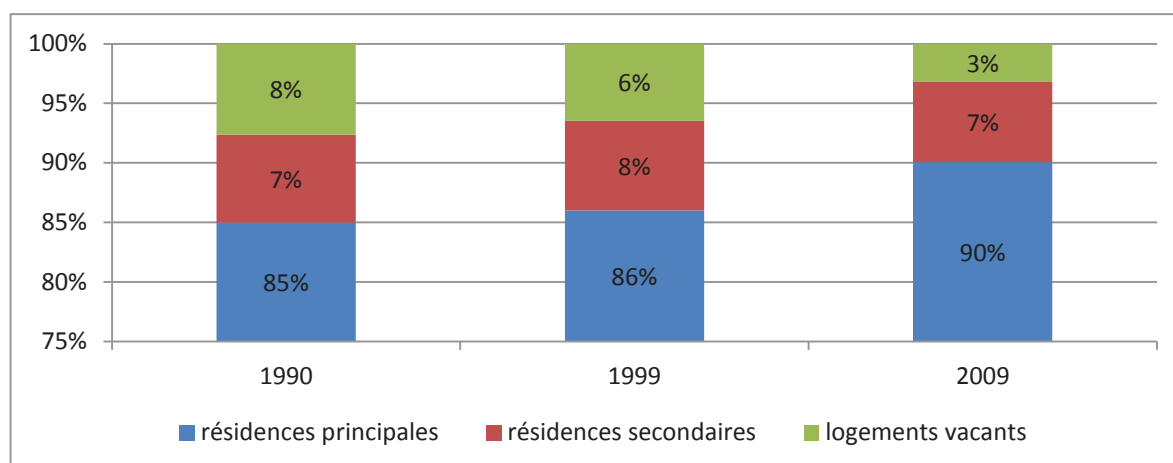
Evolution de la taille des ménages des différentes échelles de collectivité de 1975 à 2009

	1975	1982	1990	1999	2009
Landévant	3,1	3,0	2,8	2,5	2,5
CC Auray	3,3	3,0	2,8	2,5	2,4
Morbihan	3,1	2,9	2,7	2,4	

Source : INSEE

Plus de 55% des ménages sont constitués de 1 ou 2 personnes. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- nombre de personnes âgées en augmentation,
- décohabitations juvéniles,
- familles monoparentales,
- baisse du nombre de familles nombreuses.

3.2. UNE COMMUNE RESIDENTIELLE DE TYPE SEMI-URBAIN**3.2.1. Un parc de logement en forte augmentation****Evolution du parc de logements de 1990 à 2009**

Source : INSEE

En 2009, Landévant compte 1389 logements, soit un gain (en valeur absolue) de 417 logements par rapport à 1999 (+43%).

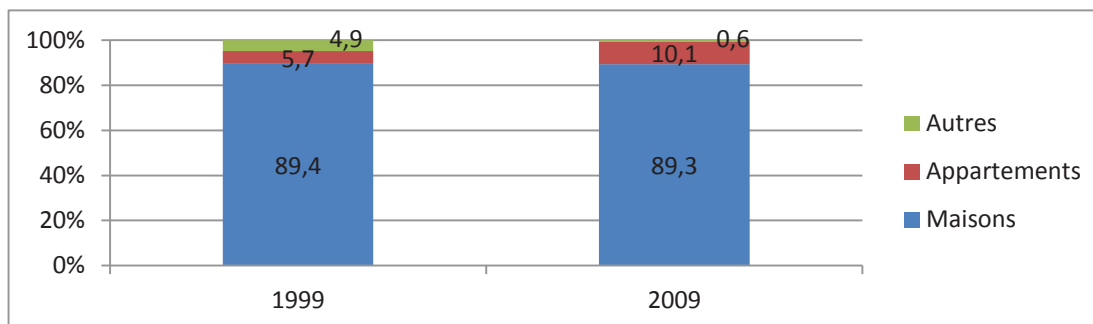
Les résidences principales représentent 90% du parc immobilier total ; leur nombre a progressé de 50% depuis 1999.

La proportion de résidences secondaires reste stable depuis 1990 (autour de 7-8% du parc de logements). Leur proportion reste modeste en comparaison de celle du département du Morbihan qui est de 18,7%.

Ceci s'explique par le fait que la commune de Landévant bénéficie peu de l'attrait touristique de la côte.

Quant au taux de logements vacants, il connaît une diminution depuis 1990, époque à laquelle il représentait 8%. En 2009, les logements vacants représentent 3% du parc de logements total, ce qui est très faible (on estime qu'il est important pour une commune de disposer d'un taux de 5% de logements vacants).

Catégorie et type de logements



Source : INSEE

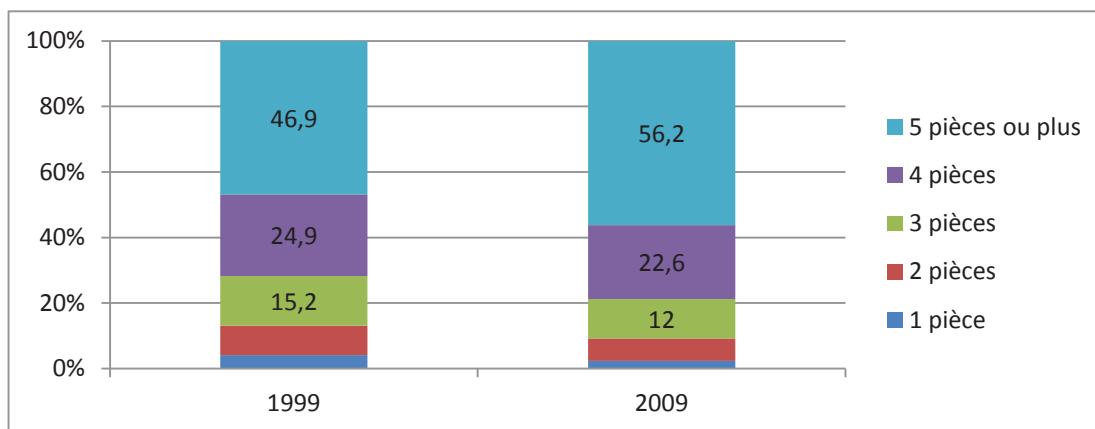
Les résidences principales sont en proportion constante (89,3%) et se présentent sous forme de maisons individuelles. Le poids des logements collectifs reste très faible avec seulement 10% du total des résidences principales. Ces proportions ne se retrouvent pas à l'échelle du département (24,6%). Ceci s'explique notamment par le fait que Landévant est une commune rurale ne jouxtant pas directement de grosse agglomération.

3.2.2. Des logements grands et confortables

Le parc de résidences principales évolue vers des logements de plus en plus grands avec notamment une proportion grandissante des très grands logements, c'est à dire ayant 5 pièces ou plus. Leur taux est en effet le seul à être en augmentation passant de 46,9% à 56,2% entre 1999 et 2009.

Tous les autres logements ont vu leur proportion diminuer et notamment les studios (logements comportant une pièce) ont vu leur nombre diminuer, passant de 34 en 1999 à 29 en 2009.

La commune présente un déséquilibre important entre ses grands logements (4 pièces et plus) qui représentent 78,8% du parc de logements et ses logements plus petits (2 pièces ou moins) qui représente 9,2%.

Répartition des résidences principales par taille de logements

Source : INSEE

Par ailleurs, la commune compte 2,7% de résidences principales qui sont sans confort sanitaire, à savoir sans salle de bain. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il reste encore une forte proportion de maisons datant d'avant 1949 (24%), et de manière plus insignifiante par la présence de logements vacants et de résidences secondaires.

3.2.3. Les logements locatifs

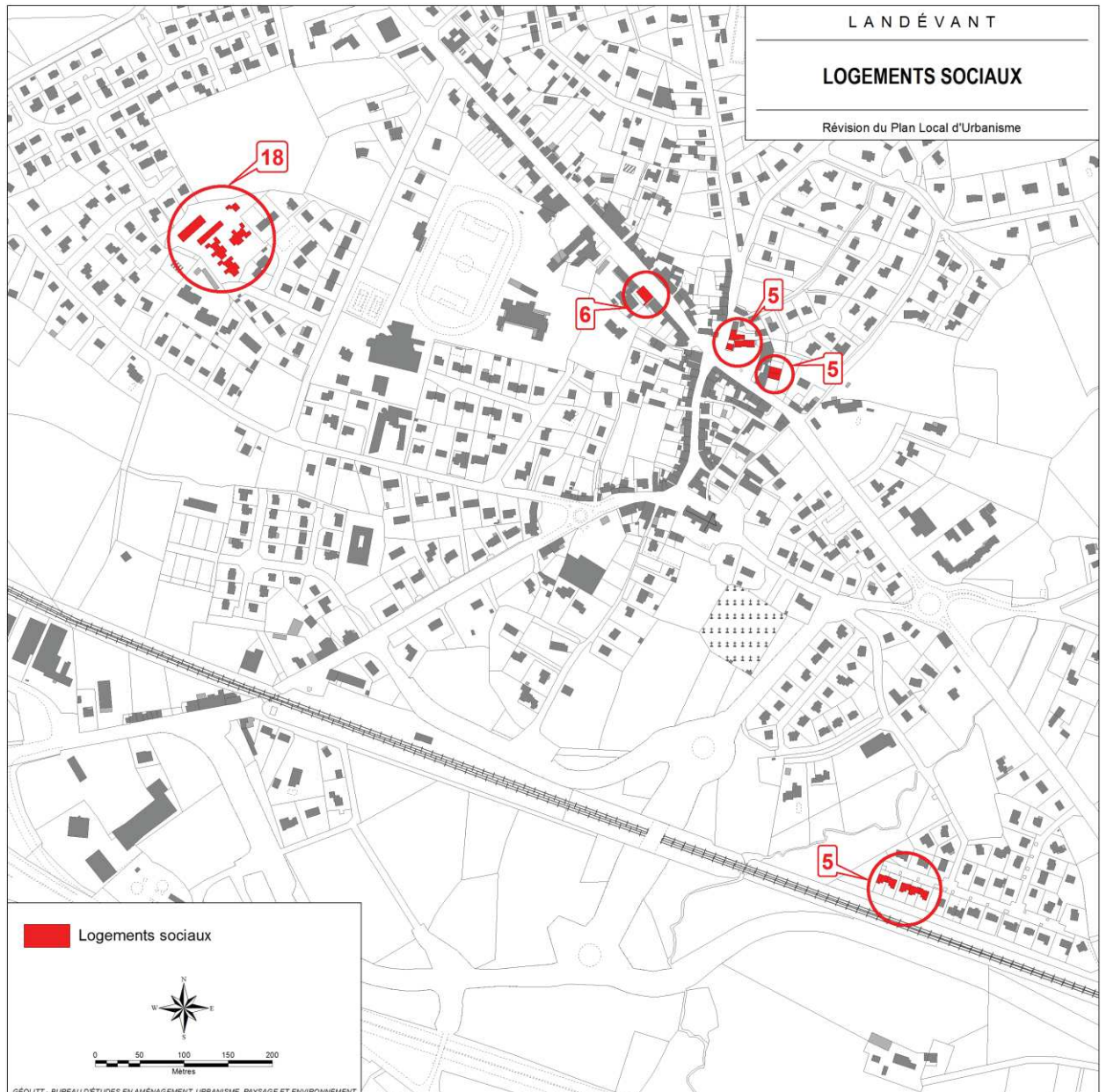
Les locations représentent un taux constant depuis 1999 d'environ 21% des résidences principales. Cette proportion est bien en deçà de celle observée à l'échelle du département qui est de 31,2%.

3.2.4. Les logements sociaux

En 2013, la commune compte **39 logements sociaux** soit 3,1% des résidences principales. Ils sont gérés par Bretagne Sud Habitat et répartis de la manière suivante :

- 28 logements collectifs ;
- 11 logements individuels.

Tous sont situés au niveau de l'agglomération du bourg



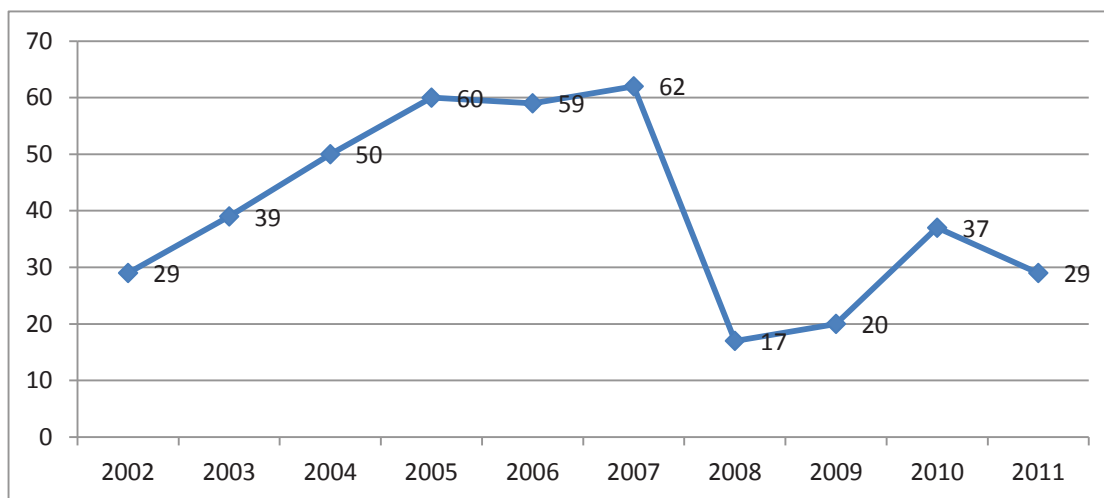
Le Foyer d'Armor (bailleur social) a déposé un permis de construire et va donc implanter de nouveaux logements sociaux :

- 5 appartements au 3 de la rue Nationale,
- 10 appartements au niveau de Kergaud,

3.3. LE MARCHÉ IMMOBILIER

L'évolution des constructions de logements

Evolution des permis de construire de logements neufs sur la commune



Source : Mairie

Sur la période allant de 2002 à 2011, 402 logements neufs ont été installés.

Le nombre a augmenté de manière constante, pour les lotissements, jusqu'en 2005 et a atteint, en 2007, un pic de construction avec 62 nouvelles habitations dont 51 en lotissements.

En 2008, le nombre de logements créé fortement chuté en et hors lotissement (plus de 3 fois moins de constructions) avant de remonter jusqu'en 2011 pour les constructions hors lotissement et jusqu'en 2010 en lotissement.

Ces aléas sont dus aux phases importantes de construction des lotissements, permettant une arrivée conséquente de jeunes ménages. Les baisses observées témoignent de la diminution du nombre de phases programmées de lotissements et, de fait, **du manque de disponibilités foncières sur la commune.**

4. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

4.1. LES EQUIPEMENTS ET LEURS UTILISATEURS

La commune de Landévant propose un certain nombre d'équipements sur son territoire mais les plus importants sont disponibles auprès de Lorient ou Auray.

Les équipements administratifs et techniques publics :

- mairie,
- agence postale,
- ateliers municipaux,
- gendarmerie.

L'enseignement :

- 1 école primaire privée Sainte Marie ; qui compte 159 enfants enregistrés à la rentrée 2013-14.
- 1 école maternelle et primaire publique, pour un total de 336 enfants à la rentrée 2013-14 (respectivement 198+159 enfants). Une cantine scolaire permet également d'accueillir une centaine de couverts ;
- 1 cantine municipale.

Les équipements socioculturels et culturels :

- 1 espace multimédia,
- 1 bibliothèque,
- 1 salle polyvalente,
- 1 « mille-club », lieu de rencontre des jeunes et des associations.

Les équipements sportifs :

- le stade Saint- Martin offrant un terrain de football, de basket et de hand-ball ainsi qu'une piste d'athlétisme,
- le stade municipal avec terrain de football, de basket, de hand-ball et cours de tennis.

Les équipements pour la santé

2 résidences pour personnes âgées qui permettent d'accueillir 28 résidents :

- KANDELYS LANDEVANT 14 rue Saint Nicolas, ouverte en 1993, accueille des personnes semi-autonomes ;
- KERELYS LANDEVANT 20 rue de La Gare, ouverte en 2011, accueille des personnes âgées présentant une perturbation des fonctions intellectuelles (type maladie Alzheimer) n'ayant plus la possibilité de vivre chez elles et nécessitant un accompagnement assuré par des professionnels.

Les associations

Le tissu associatif communal est bien développé avec 29 associations, réparties dans différents domaines :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES
LANDEVANT HAND-BALL CLUB	LA CHAPELLE DE ST LAURENT
STADE LANDEVANTAIS (FOOTBALL)	LA CHAPELLE DE STE BRIGITTE
JUDO-CLUB	CLUB DES ANCIENS
BADMINTON	LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU MORBIHAN (PEP 56)
LANDEVANT ROLLER SKATING	O.G.E.C. ECOLE SAINTE MARIE
LANDEVANT SPORT NATURE	A.P.E.L. ECOLE SAINTE MARIE
AIKIDOCUB LANDEVANT	AMICALE LAIQUE DES ECOLES COMMUNALES
BILLARD (WORD THE POOL)	ASSOCIATION CULTURELLE DE LA RIVIERE (GYM ADULTE, YOGA, PEINTURE, PHOTO, CERAMIQUE)
FLECHETTES (TI DARTS)	AUTRES ASSOCIATIONS
AMICALE DES BOULISTES LANDEVANTAIS	DONNEURS DE SANG
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE	COMITE DE JUMELAGE
CHASSE LA RURALE	AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	TOUR DE MAIN (PRODUITS DU TERROIR)
F.N.A.C.A. (FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE)	AUTREMENT LANDEVANT
A.C.P.G. - C.A.T.M. (ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE COMBATTANTS D'ALGERIE - TUNISIE- MAROC)	COMITE D'ANIMATIONS LANDELIRE
U.N.A.C.I.T.A. (UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS INDOCHINE ET D'AFRIQUE DU NORD - TOE)	

4.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

4.2.1. Les routes

Les routes

La commune compte une voie de transit : la RN 165. La commune est reliée à cette voie par l'échangeur complet (entrée et sortie sur chaque voie) de Mané Craping au sud.

Quatre voies artérielles qui permettent la liaison entre les quartiers traversent Landévant :

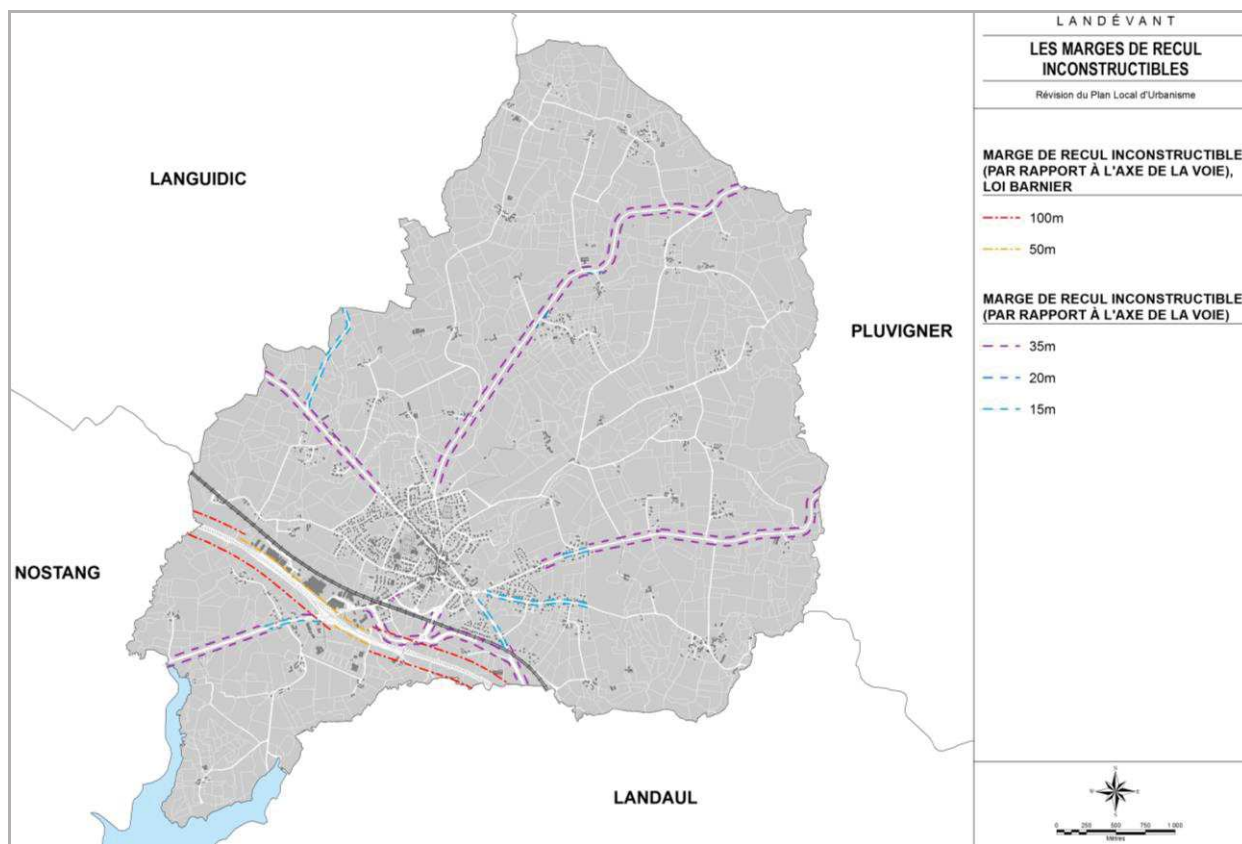
- la RD 33 qui relie la commune à Pluvigner à l'ouest et à Riantec à l'ouest via Nostang et Merlevenez,
- la RD 24 qui part du bourg pour atteindre Baud au nord,
- la RD 765 d'orientation sud/est nord/ouest traversant le bourg,
- la RD 102a se greffant sur la RD 765 et reliant Landévant à Languidic et Plouay au nord/ouest.

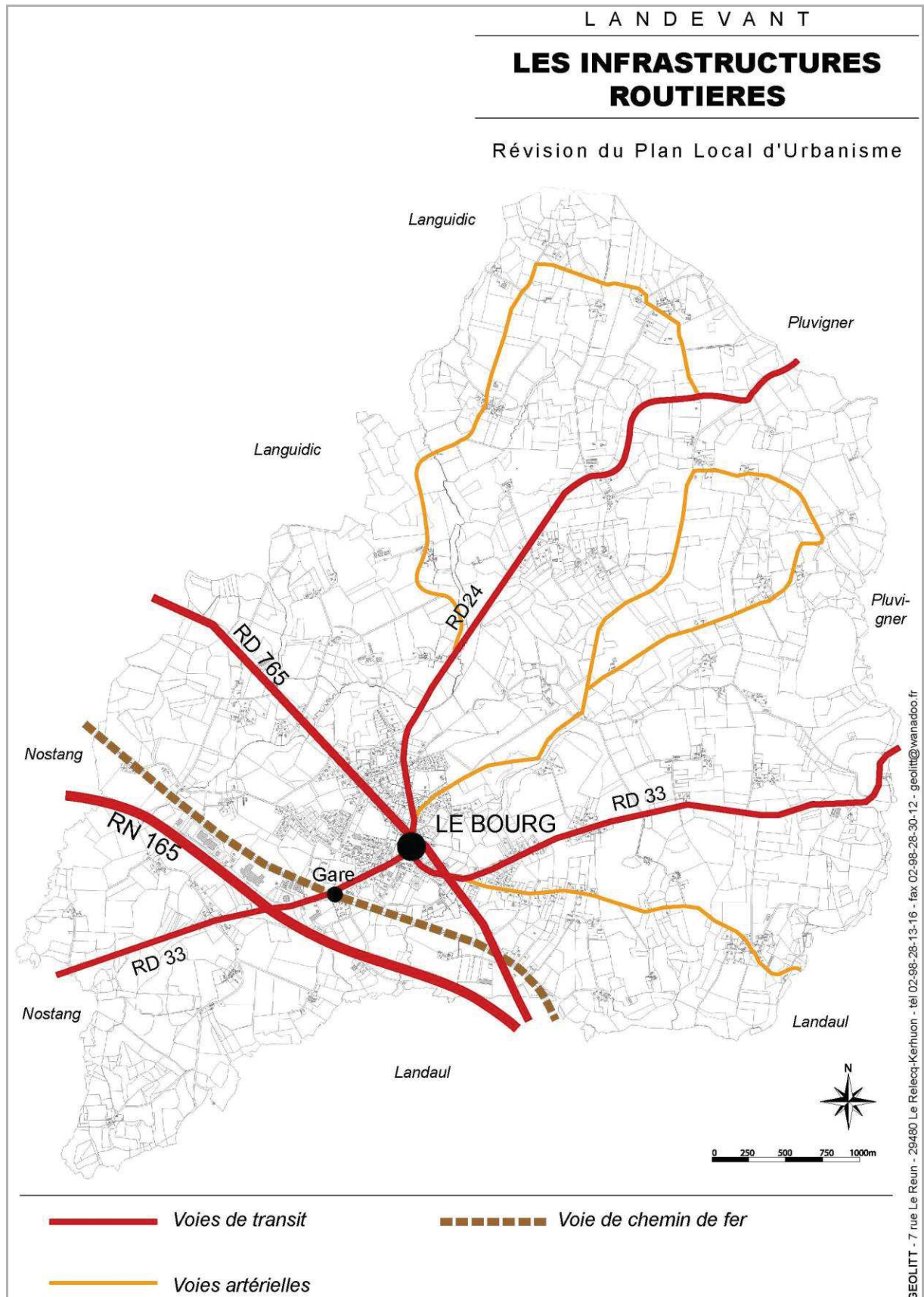
En bordure de ces quatre voies départementales, le département a fixé avec précision sa politique en matière de marge de recul et ce dans un souci de protection à la fois des usagers de la route et des utilisateurs des bâtiments bordant celles-ci, et aussi, afin de permettre à plus ou moins long terme des travaux d'élargissement de la voie.

Ces marges de recul en bordure des RD 24, RD 33, RD 102 et RD 765 sont les suivantes :

- zones naturelles et agricoles : 35 mètres de recul par rapport à l'axe de la chaussée ;
- zones U et AU hors agglomération : 20 mètres de recul par rapport à l'axe de la chaussée ;
- zones U et AU en agglomération : à étudier selon le contexte local.

Le territoire communal est par ailleurs bien irrigué, par de nombreuses voies de desserte, réservées aux déplacements internes, qui desservent chaque hameau.





4.2.2. Le stationnement/ les aires de repos

La commune dispose de nombreuses places de stationnement public en plus des stationnements autorisés le long de voies urbaines, notamment au niveau de :

Nombre	Localisation	Nombre de places
1	cimetière	
1	église	
2	carrefour route nationale/ rue d'Auray (ouest et est)	
1	parcs des sports	
1	écoles/ mairie	
1	rond-point Poulcanir	
2	gare SNCF (nord et sud)	
1	place de La Poste	
10		

4.2.3. Le réseau de transports en commun

TiM, le réseau de cars du Conseil Départemental, ne dessert pas la commune de Landévant.

Par contre, plusieurs TER passent quotidiennement à Landévant à destination de Redon, Quimper, Vannes et de Lorient. Il y a une 15^{aine} d'arrêt par jour entre 6h et 19h.

Le TGV emprunte également cette voie Paris Quimper mais ne s'arrête pas sur la commune.

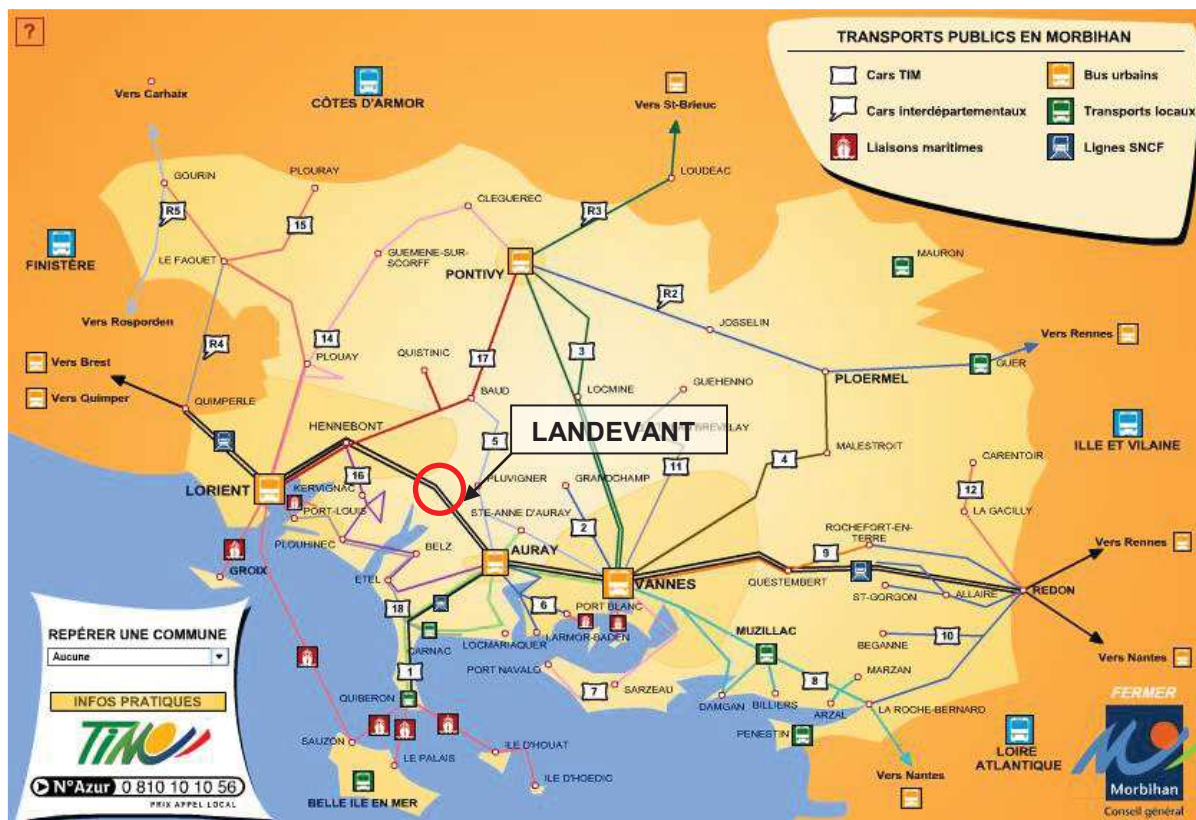
La commune possède **une aire de covoiturage** au niveau du **rond-point de Mané Craping**.

Plan de la ligne TER desservant Landévant



Source : www.ter-sncf.com

Plan des circuits de bus et TER du Morbihan



Source : www.morbihan.fr

Le transport scolaire est organisé à 3 échelles différentes, en fonction du type d'établissement et, de fait, de sa localisation :

Ecoles de la commune

La commune organise le transport des élèves de la commune vers les écoles communales. Néanmoins, ce service est très peu utilisé puisque seulement 8 élèves sont inscrits à ce service pour la rentrée 2013-14.

Collège :

Le collège public le plus proche est celui de Pluvigner. Les transports d'élèves sont assurés par cette commune et concernant environ 120 collégiens de Landévant (soit 2 cars).

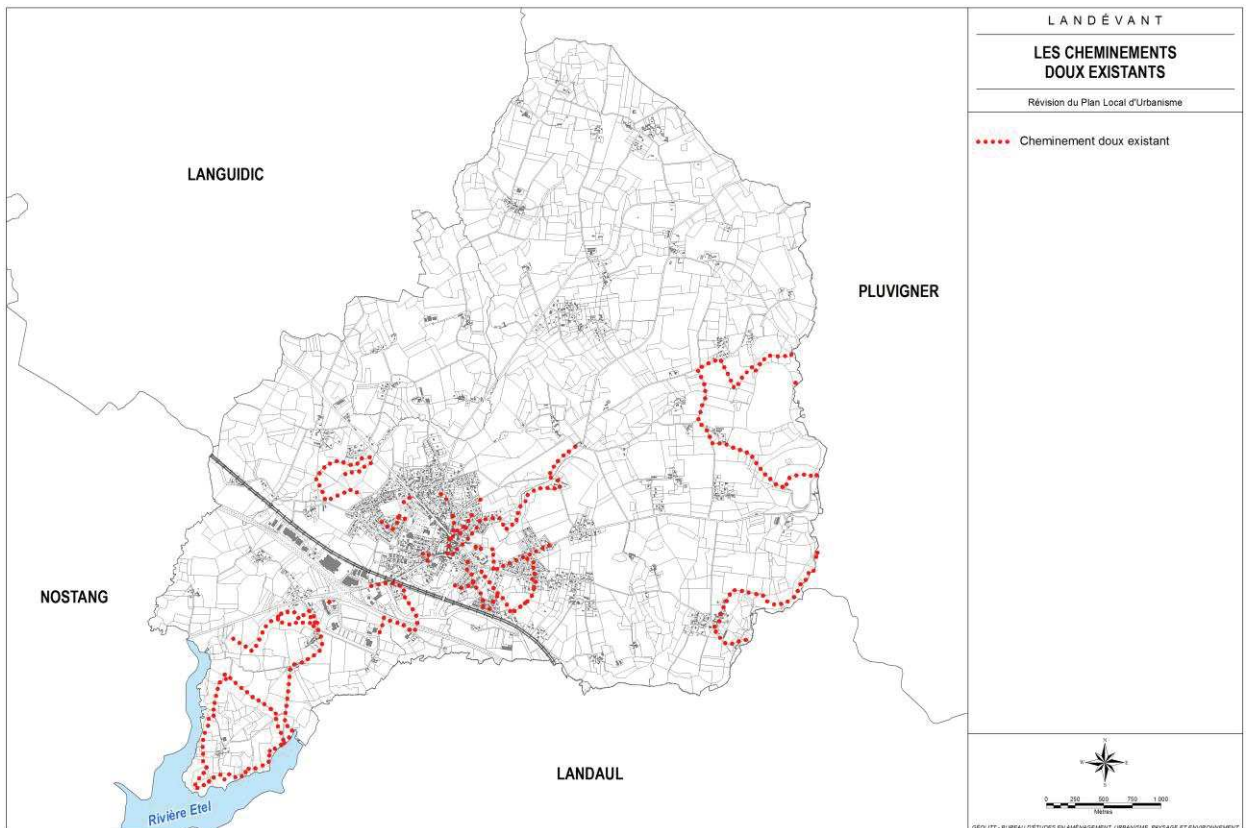
Le collège privé le plus proche est celui d'Hennebont, où se rendent environ 50 élèves par l'intermédiaire des cars servant à la desserte des lycées.

Lycée

Hennebont compte un lycée public et un lycée privé, tous deux desservis par un service de cars.

Pour les Lycéens qui vont sur Lorient ou Vannes, le moyen de transport utilisé est non pas le car le train.

4.2.4. Le réseau piéton, équestre, VTT et vélo



Un projet de réalisation de circuits de randonnées est en cours. Ce projet se réalise dans le cadre du chantier nature et patrimoine du canton de Pluvigner.

Un premier circuit a été mis en place dans le bourg, deux nouveaux tracés ont été ouverts au printemps 2004.

Un chemin piéton a été mis en œuvre dans le domaine du château de Lannouarn.

Une étude de faisabilité d'un schéma cyclable a été réalisée par le Pays d'Auray en 2005 (cf. plan ci-dessous) et des aménagements ont déjà été faits.



Source : www.pays-auray.com

4.3. LES RESEAUX DIVERS

4.3.4. Le réseau d'électricité et le réseau de gaz

L'ensemble du territoire communal est desservi par le réseau électrique EDF.

L'éclairage public, appartenant à la commune, est réhabilité et maintenu par le SDEM, et ce depuis le 1er janvier 2013.

La commune est desservie par le réseau d'alimentation en gaz de ville.

4.3.5. Les réseaux de communication

L'ensemble du territoire communal est desservi par le réseau téléphonique de France Télécom.

La commune dispose par ailleurs d'une antenne relais pour les GSM située sur le château d'eau, au niveau de Mané Pages.

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

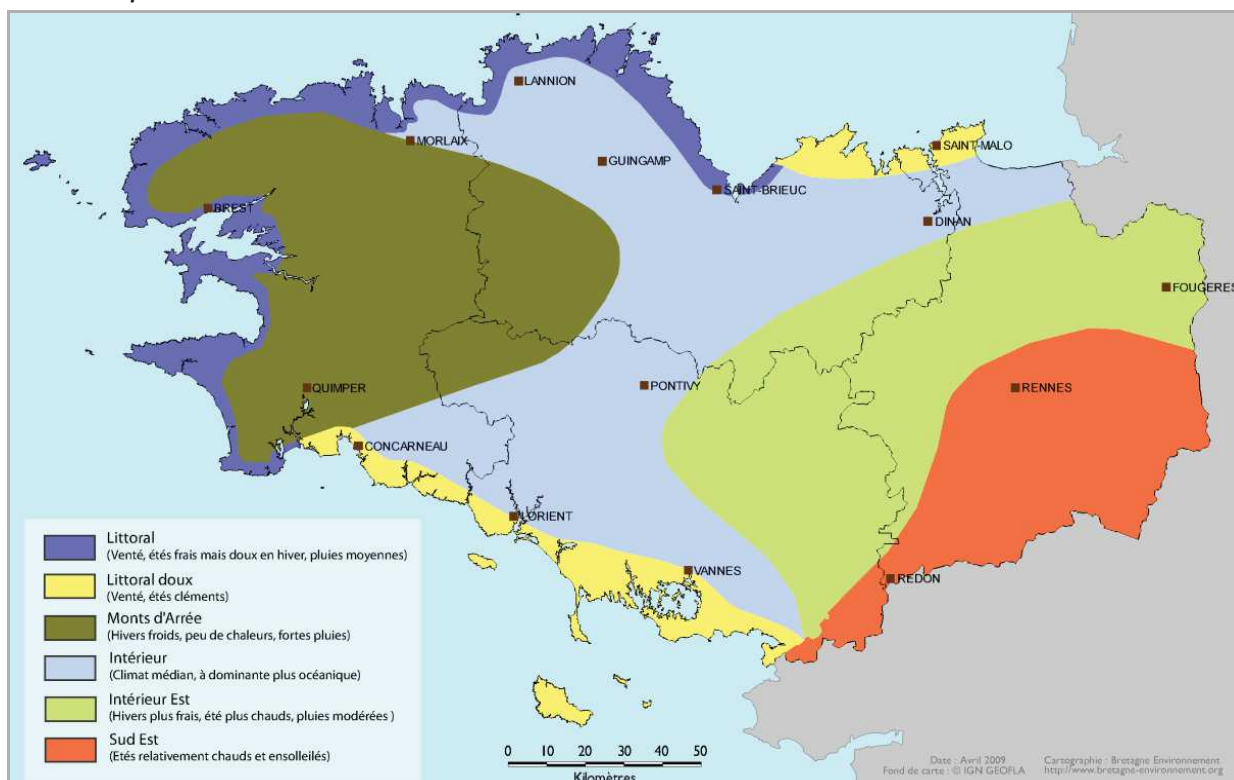
1. LE MILIEU PHYSIQUE

1.1. LE CLIMAT

Située entre Lorient et Vannes, à l'extrémité Nord de la rivière d'Étel, **la commune de Landévant est sous l'influence du climat océanique tempéré** (comme pour l'ensemble de la Bretagne). L'influence des courants et des vents marins de l'Atlantique modère les variations diurnes et saisonnières des températures. Le climat se caractérise par des hivers doux et pluvieux, et des étés frais et relativement humides.

Cependant, à l'échelle infra-régionale, ce climat est contrasté. Les données climatiques locales permettent de distinguer des zones climatiques ou microclimats. La commune de Landévant est en limite de zones dites « littoral doux » avec des étés cléments et venté, et « intérieur », dont le climat est médian, à dominante plus océanique.

Zone climatique de Landévant



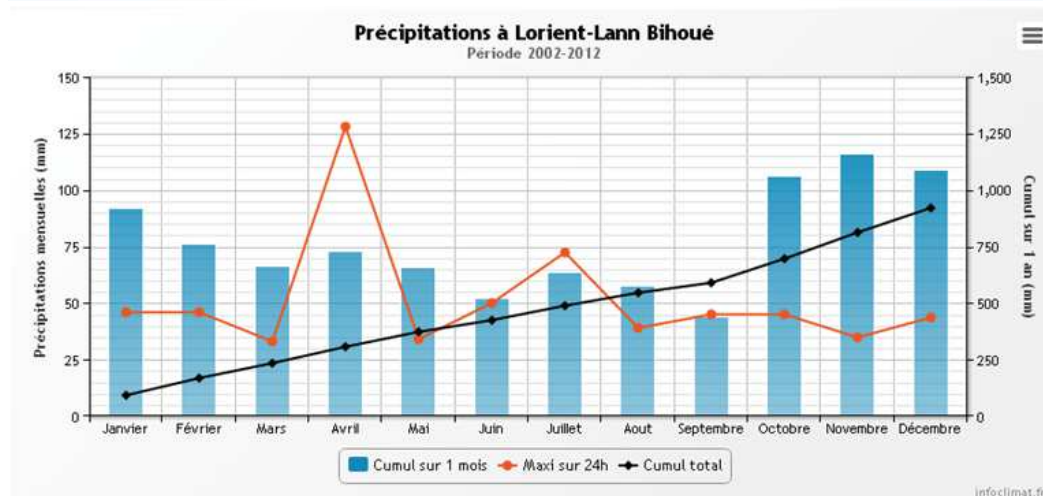
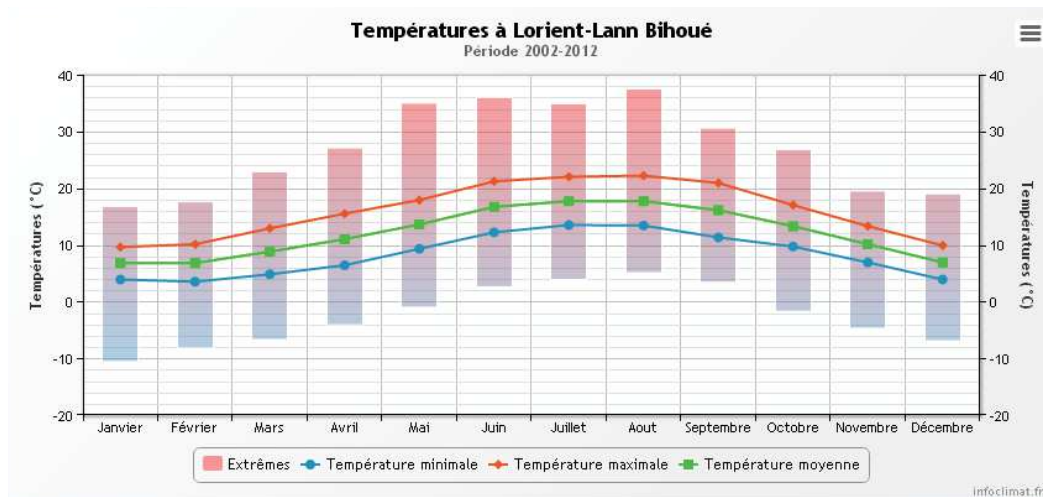
Source : bretagne-environnement

Les données sur la température et la pluviométrie pour la période allant de 2002 à 2012, sont issues de la station Météo-France de Lorient – Lann Bihoué (42 m), située à environ 30 km à l'Ouest de Landévant. Elles offrent ainsi un aperçu du climat sur la commune.

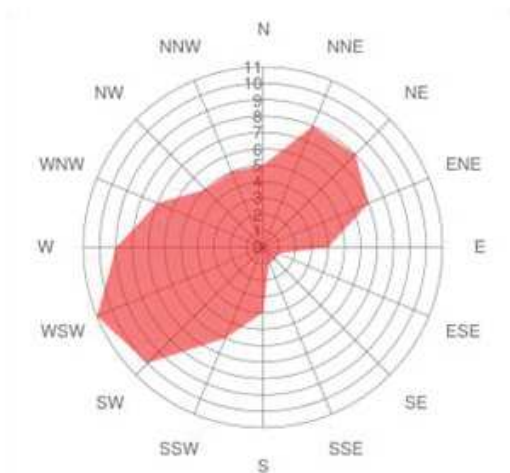
Les principales caractéristiques du climat sur la commune de Landévant sont les suivantes :

- Des **températures** "tempérées" : moyenne annuelle de 12,1°C, hiver doux (7,3°C en moyenne) et été frais (17°C en moyenne).

- Un nombre de jours de pluie raisonnable : 175 jours par an. Les **précipitations** atteignent 92 cm en moyenne annuelle. La répartition des précipitations mensuelles à Lorient Lann-Bihoué (station météo France la plus proche de la zone d'étude) montre que deux saisons peuvent être distinguées :
 - une saison humide, d'octobre à janvier avec un maximum de précipitations en novembre (116 mm en moyenne),
 - une saison relativement plus sèche, de juin à septembre présentant un minimum de précipitations au mois de septembre (44 mm en moyenne).
- Une **insolation** généreuse avec plus de 1864 heures d'ensoleillement annuelle.



Source : www.infoclimat.fr

Rosace du vent annuelle à Plouhinec

Des statistiques basées sur des données réelles sont disponibles pour la période de septembre 2010 à août 2013.

Les vents fréquemment observés sur une année proviennent des secteurs WSW à SW, et dans une moindre mesure, des secteurs NNE à ENE. D'une manière générale, les vents sont en moyenne de 6 nœuds avec des vents plus importants entre avril et juin (8 nœuds).

En période hivernale, le passage de dépression engendre, une grande variabilité du vent sur de courts espaces de temps.

Source : www.windfinder.com

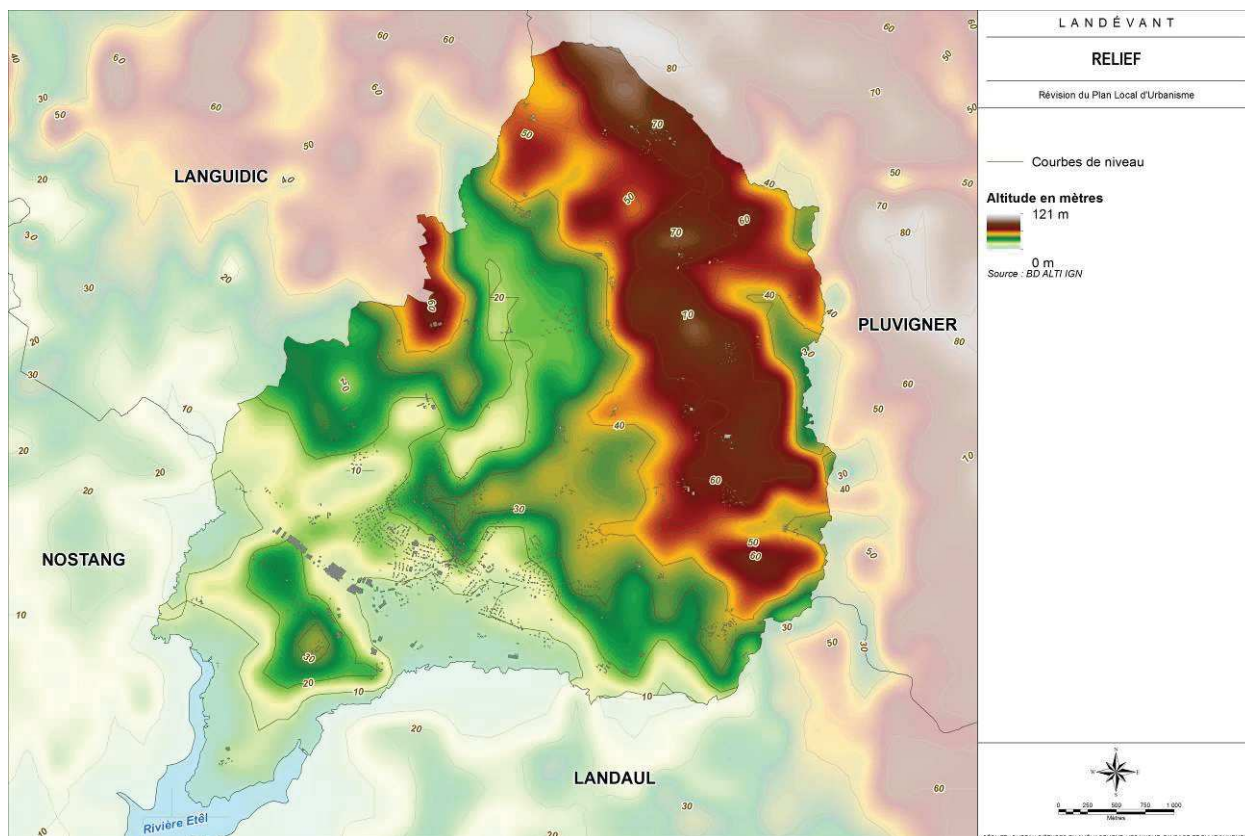
1.2. LE RELIEF

Le Morbihan est caractérisé par ses reliefs parallèles à la côte. Une alternance de lignes de crête et de vallées parallèles, orientées nord-ouest/sud-est, caractérise l'ensemble de l'arrière-pays. Reliefs auxquels s'oppose le littoral qui présente des reliefs de faible altitude.

Ce relief particulier est dû à la structuration géologique du territoire.

Sur la commune de Landévant, les altitudes oscillent entre 3 m à la pointe du Listoir, sur la côte et 76 m près de Kerdrein.

La partie sud est peu vallonnée (15 m d'altitude moyenne) tandis que le nord connaît une altitude moyenne de 40 m et se trouve fractionnée par trois vallées d'orientation nord-ouest/ sud-est.



1.3. LA GEOLOGIE ET LA NATURE DES SOLS

Le territoire communal de Landévant appartient à l'entité géologique du Massif Armoricaïn, constitué de roches variées (sédimentaires, métamorphiques et magmatiques) caractéristiques d'une ancienne chaîne de montagne aujourd'hui fortement érodée : la chaîne hercynienne.

Le domaine varisque Sud armoricaïn breton, sur lequel se situe la commune, est situé au Sud du Cisaillement Sud Armoricaïn, constituant la « zone interne » de la Chaîne hercynienne (c'est-à-dire la partie la plus déformée). Son histoire tectonique peut être divisée en deux phases principales :

- Un épaissement « crustal », concomitant à une exhumation de roches venant de haute pression et faible température, très particulières, dont les plus beaux exemples pour la Bretagne, sont les schistes bleus de l'Île de Groix ;
- Un amincissement au Carbonifère supérieur, avec la remontée et le refroidissement des roches migmatitiques et la mise en place de granites clairs.

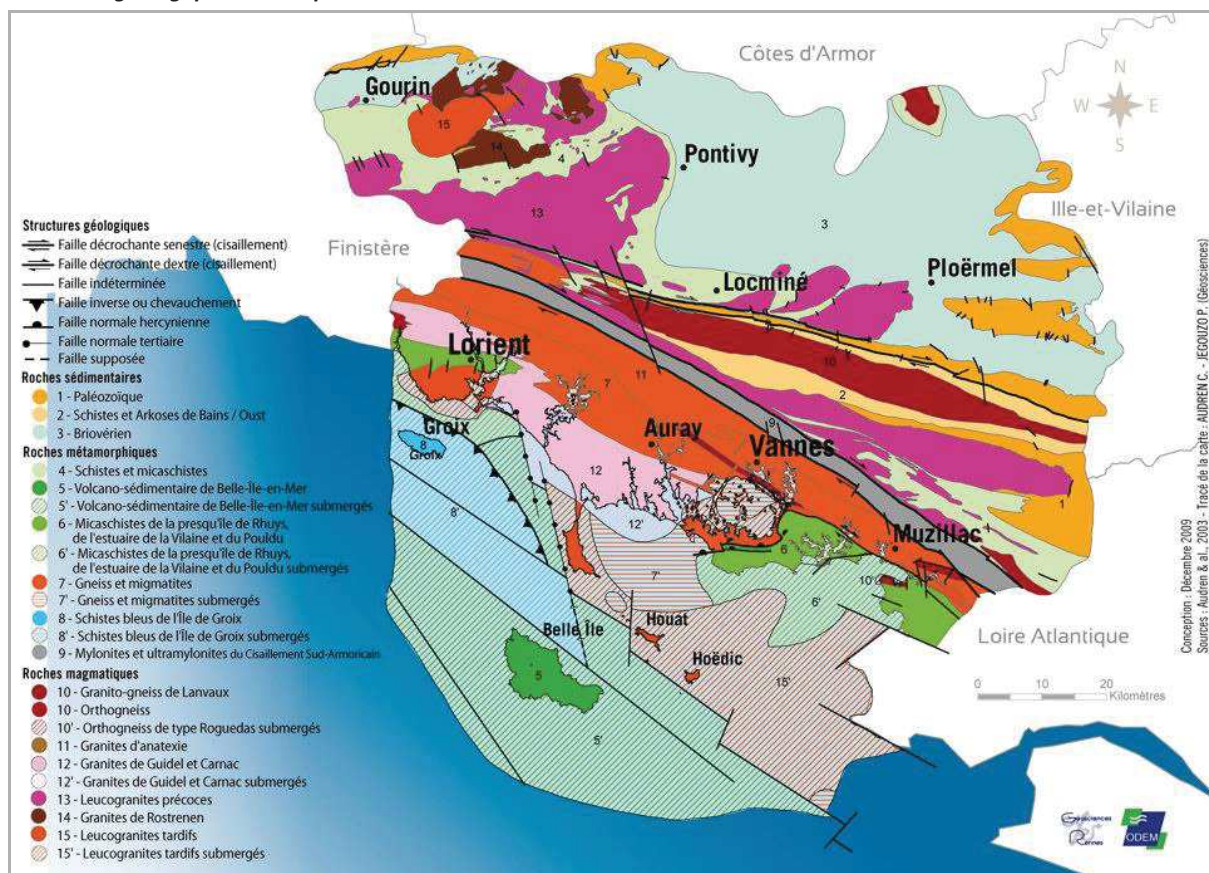
Le socle de Landévant est essentiellement composé de roches métamorphiques : gneiss et migmatites. Le gneiss est une roche très solide et imperméable.

Le territoire est également occupé par des terrains éruptifs. Ces terrains sont composés de :

- granite grenu sur une petite bande Nord du territoire de Landévant,
- granite gneissique et gneiss granitique à deux micas sur la majeure partie du territoire,
- schiste micacés et feldspathisé, micaschiste et gneiss granitique au sud du bourg.

Enfin on retrouve en bordure des ruisseaux des alluvions plus modernes.

Structures géologique sur le département des Côtes d'Armor



Source : ODEM

1.4. L'EAU

Réseau hydrographique

D'un point de vue administratif et règlementaire, le territoire de Landévant est concerné par le périmètre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Loire-Bretagne. Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 a été approuvé le 18 novembre 2009 et vise à ce que, d'ici à 2015, près des deux tiers des eaux de Loire-Bretagne retrouvent un bon état écologique et chimique, contre seulement un quart aujourd'hui.

La commune est également concernée par le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Golfe du Morbihan et ria d'Étel. Il est en cours d'élaboration, mais le périmètre de 1330 km² pour 16 cours d'eau a été arrêté le 26/07/2011. En application de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme, le PLU de Landévant devra être rendu compatible avec ces deux documents de planification.

La commune de Landévant appartient au bassin versant de la rivière d'Étel, qui totalise une superficie de 360 km². Le Syndicat Mixte de la Ria d'Étal (SMRE) a pour objet, sur le périmètre du bassin versant de concourir aux études, aménagements et actions dans les domaines environnementaux suivants :

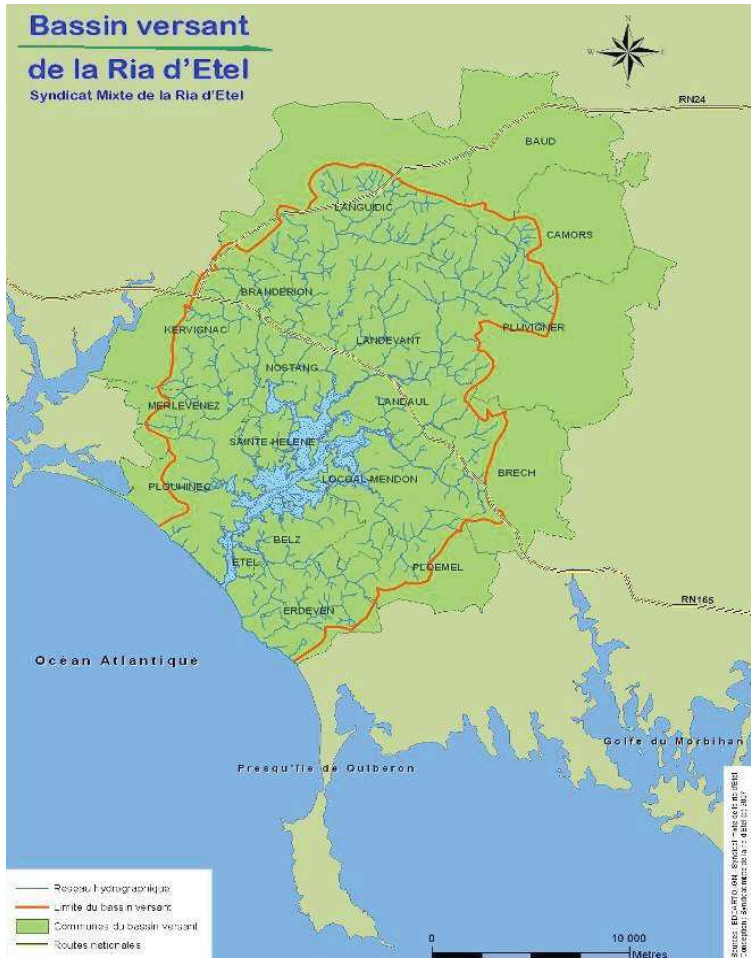
- préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;
- gestion et protection des cours d'eau ;
- mise en valeur du patrimoine halieutique ;
- développement d'actions littorales par une gestion intégrée des zones côtières (Gizc) ;
- gestion du site Natura 2000 « Ria d'Étel ».

Les eaux de surface sont drainées vers la ria d'Étel (ayant une surface de 22 km²) via deux cours d'eau principaux qui constituent par ailleurs les limites communales est et ouest :

- ruisseau de La Demi-Ville ou de Kergroix.
- ruisseau du moulin du Palais et son affluent le ruisseau de Sulierne.

Les apports d'eau douce sont répartis en 8 sous bassins versants principaux. Le plus vaste de ces sous bassins est celui du ruisseau de La Demi-Ville (6390 ha) ; inversement le sous bassin versant du ruisseau du Moulin du Palais est le plus petit (2694 ha).

La confluence de ces deux cours d'eau forme le chenal de Landévant qui constitue la branche Nord Est de l'estuaire de la rivière d'Étel. Cet estuaire apparaît comme une entité morphologique très particulière. Très étroit en aval (200 m à l'embouchure), il s'étale et se ramifie en amont pour laisser découvrir, à marée basse, de vastes estrans.





LANDÉVANT

HYDROGRAPHIE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

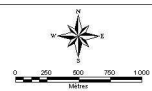
HYDROGRAPHIE

- Rivière Etel
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau, bassin, réservoir

BASSINS VERSANTS

- Limites des bassins versants
- Rivière d'Étel et ses affluents
- Rivière d'Étel à la mer et côtiers de la rivière d'Étel au ruisseau de l'étang
- Rivière d'Étel de sa source à la rivière de Landévant

Source : Inventaire des cours d'eau - TBM - 2012 ;
BD Carthage - Sandre - 2011 ; Orthophoto de 2010 ;
BD Cartho IGN



GÉOULT - BUREAU D'ÉTUDES EN AMÉNAGEMENT, URBANISME, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Qualité des eaux

La qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines évoluent naturellement et sous l'influence des activités humaines. Une surveillance sanitaire de l'eau est de ce fait obligatoire afin de garantir la pérennité de cette qualité de l'eau potable, mais également afin de préserver les zones conchylicoles ou de pêche à pied en aval ainsi que les eaux de baignades.

Les eaux de surfaces

Les eaux de surface continentales (cours d'eau et plans d'eau) sont le support d'une biodiversité importante et d'usages anthropiques variés. Leur qualité est donc essentielle et doit répondre aux différentes exigences écologiques et sanitaires.

Le bon état écologique est l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface. Il s'appuie sur des critères qui peuvent être de nature biologique (présence d'êtres vivants végétaux et animaux), physico-chimique ou hydromorphologique (pour l'atteinte du très bon état). Il est défini par la Directive cadre sur l'eau comme un objectif à atteindre pour toutes les eaux de surface.

Cependant, l'intégrité des milieux aquatiques est perturbée, plus ou moins fortement, par les nombreuses activités domestiques, agricoles et industrielles.

La qualité de ces eaux sur la commune de Landévant est un enjeu particulièrement important du fait, notamment, de sa localisation en amont de la Ria d'Étel. Cette appartenance à un réseau plus global induit des efforts importants en terme de préservation et de maintien de la qualité de l'eau, car cette dernière influe sur le cours d'eau et son estuaire dans toute sa partie aval et donc sur la faune et la flore qui dépendent de ces milieux. A ces nombreux habitats naturels s'additionnent également les besoins en eau potable des habitants.

Les cours d'eau de la commune font l'objet d'une attention particulière de la part des collectivités territoriales et des associations de pêche. Des actions de remise en valeur (désencombrement des rives et du lit des cours d'eau) ont été mises en œuvre.

Le ruisseau de Kergroix (ou de La Demi-Ville) est ainsi classé en 1^{ère} catégorie piscicole. La population y est constituée de truites et d'espèces d'accompagnement (Vairon, Loche, Chabot....) ainsi que d'espèces diadromes comme le saumon ou la truite de mer.

Analyse de la qualité des eaux effectuées sur la Demi-ville :

- **Nitrates** : Après 3 années de relative stabilité, les indicateurs annuels des concentrations en nitrates les plus élevés (quantile 90 et maximum annuels) ont fortement augmenté en 2006-07 (hausse de 20 mg/l), dépassant ainsi le seuil des 50 mg/l. Ces indicateurs ont ensuite diminué en 2007-08 et 2008-09, le quantile 90 passant de 51 à 33 mg/l et la concentration maximale de 55 à 34 mg/l. Ces deux indicateurs restent stables en 2009-10. Ainsi la situation de 2008-09 et 2009-10 est proche de celle observée les trois premières années. Après avoir enregistré une forte augmentation de 2006-07, la concentration moyenne annuelle s'améliore au cours des deux dernières années hydrologiques, passant de 34,4 mg/L en 2007-08 à 23 mg/l en 2009-10 du suivi.

Après la forte dégradation observée en 2006-07, La Demi-Ville a connu une évolution inverse en fin de suivi pour revenir à une situation comparable à celle du début. Les valeurs de quantiles 90 les plus récentes témoignent d'une qualité médiocre d'eau vis-à-vis des nitrates (quantiles 90 compris entre 25 et 50 mg/l).

- Pesticides : Aucun dépassement de seuil n'a été observé en 2009-10, que ce soit en concentrations individuelles ou en concentration cumulées. Les résultats des années hydrologiques 2008-09 et 2009-10 sont à considérer avec réserve. Cependant, au vu des résultats obtenus les années précédentes, le niveau de contamination du bassin versant de La Demi-ville par les pesticides semble pouvoir être qualifié de faible à modéré.

Analyse de la qualité des eaux effectuées sur la Ria d'Étel :

- Nitrates : L'évolution de la moyenne mobile calculée sur l'historique des concentrations en nitrates témoigne d'une tendance générale à l'amélioration au cours de la période étudiée, même si une phase de légère dégradation est observée entre 2005 et 2007. Les indicateurs annuels des concentrations en nitrates les plus fortes (quantile 90 et maximum) ne présentent pas une évolution totalement identique à celle de la moyenne mobile. Après une baisse significative d'environ 10 mg/l en 2001-02, ces indicateurs sont restés relativement stables, les valeurs de quantile 90 étant comprises entre 38 et 42 mg/l et les concentrations maximales entre 39 et 44 mg/l. L'année hydrologique 2009-10 s'inscrit dans cette tendance, avec un quantile 90 égale à 37 mg/l et un maximum mesuré de 44 mg/l. En revanche, la concentration moyenne annuelle diminue régulièrement au cours de la seconde moitié des années 2000, atteignant la valeur de 30,4 mg/l en 2009-10 contre 35,1 mg/l en 2004-05. Depuis 1998-99, et ce malgré l'amélioration observée en 2001-02, les valeurs de quantile 90 des concentrations en nitrates témoignent d'une qualité médiocre des eaux du Pont du Roc'h (quantile 90 compris entre 25 et 50 mg/l).
- Pesticides : Le suivi sur une nouvelle station est encore trop récent pour évaluer avec certitude le niveau de contamination du bassin versant du Pont du Roc'h par les pesticides. Cependant, ces premiers résultats semblent indiquer que celui-ci est modéré.

Les eaux souterraines

Le sous-sol breton est constitué de roches dures anciennes dites « de socle ». Ces roches sont présentes dans tout le massif armoricain. Ce sous-sol est très différent des autres régions de France qui sont constituées de roches dites sédimentaires. Elles constituent un type de réservoir aquifère de petites dimensions aux capacités modestes mais appréciables.

Le sous-sol de la commune est dans l'ensemble peu perméable. La partie supérieure des granites, altérée, d'épaisseur généralement faible, est susceptible de contenir des quantités d'eau médiocres, qui alimentent des sources, nombreuses, mais de débit faible et irrégulier. Lorsque l'altération atteint une profondeur suffisante, les volumes d'eau emmagasinés peuvent néanmoins permettre l'établissement de captages. Les formations tertiaires (sables rouges) constituent également un bon aquifère. Les nappes exploitables tertiaires sont très vulnérables aux pollutions (nitrates).

L'évaluation des risques de non atteinte du bon état de la qualité des eaux en 2015 met en évidence le risque de ne pas atteindre la qualité visée. Ceci est dû au risque de la présence de nitrates dans les eaux souterraines.

Eau potable

La commune de Landévant appartient au syndicat mixte d'Auray-Belz-Quiberon, qui assure la compétence production et distribution d'eau potable sur 24 communes, dont celle de Landévant.

Ce service d'eau potable intercommunal a été créé par arrêté du Préfet du Morbihan le 21 juillet 1954.

L'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable, a été confiée à la société SAUR France pour 23 communes (dont celle de Landévant) dans le cadre d'un contrat d'affermage en date 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 15 ans. Les communes de Landaul et de Landévant ont été intégrées dans le périmètre contractuel suite à un contrat intervenu avec la SAUR, selon l'avenant du 27 décembre 2006.

Cette eau potable est principalement produite par quatre unités de traitement. Au total, sur le territoire du Syndicat hors Pluvigner, la ressource totale en eau est de 5618020 m³ :

- **Station de Tréauray** sur la commune de Pluneret : elle alimente 20 des 22 communes continentales du Syndicat et produit environ 4,7 millions de m³ tous les ans.
- **station des îles d'Hoëdic et de Houat** : elles produisent respectivement de l'ordre de 15000 m³ et 24000 m³ par an.
- **Station de Kergoudelaire**, sur la commune de Pluvigner : elle produit 240000 m³ par an.

Le total des volumes mis en distribution à l'échelle du syndicat (hors Pluvigner), s'élève à 4850776 m³ pour l'année 2011, soit une diminution par rapport au volume de 2010 (5100184 m³).

Le syndicat dispose de plusieurs ouvrages de stockage, destinés à approvisionner en continu l'ensemble des abonnés du territoire et notamment dix châteaux d'eau permettent ainsi un stockage de l'eau traitée.

La commune de Landévant compte ainsi sur son territoire le château d'eau de Mané Pagès, qui possède une capacité de stockage de 500 m³.

Pour la commune de Landévant, le nombre de branchement au réseau est passé, entre 2011 et 2012 de 1504 à 1532, soit une augmentation de 1,9%. A l'échelle du Syndicat, cette progression est moindre, de 1,7%, passant de 64342 à 64427 branchements.

Sur le territoire du Syndicat, le réseau de distribution d'eau présente un rendement relativement constant. Ainsi, le rapport entre le volume consommé et le volume mis en distribution a augmenté entre 2011 et 2012, passant de 86,79% à 88,29%.

Il s'agit donc d'un réseau ayant un bon rendement (92.09%), suivant une évolution positive.

La commune de Landévant est passée d'une consommation de 183944 m³ à 183864 m³ entre 2011 et 2012, selon un taux d'évolution légèrement négatif de -0,04% (contre 0,59% à l'échelle du Syndicat).

Par ailleurs, le territoire communal accueille le plus important consommateur industriel du syndicat mixte, la société Délifrance, qui totalise 72611 m³ d'eau consommés en 2012 (soit 14% du volume consommé par les consommateurs industriels de l'ensemble du territoire).

L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité et est satisfaisante aux références de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés. Néanmoins, sur les 137 échantillons effectués sur l'eau distribuée en 2011, 5 prélèvements ont présenté des résultats défavorables liés à des branchements sauvages, des cassures et des non-respect des teneurs en carbone organique. Ils n'ont cependant pas altéré la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

Le réseau d'assainissement collectif des eaux usées

La compétence assainissement collectif des eaux usées de la commune de Landévant (ainsi que 21 autres communes) a été attribuée au Syndicat Mixte d'Auray Belz Quiberon par arrêté préfectoral du 24 octobre 1969.

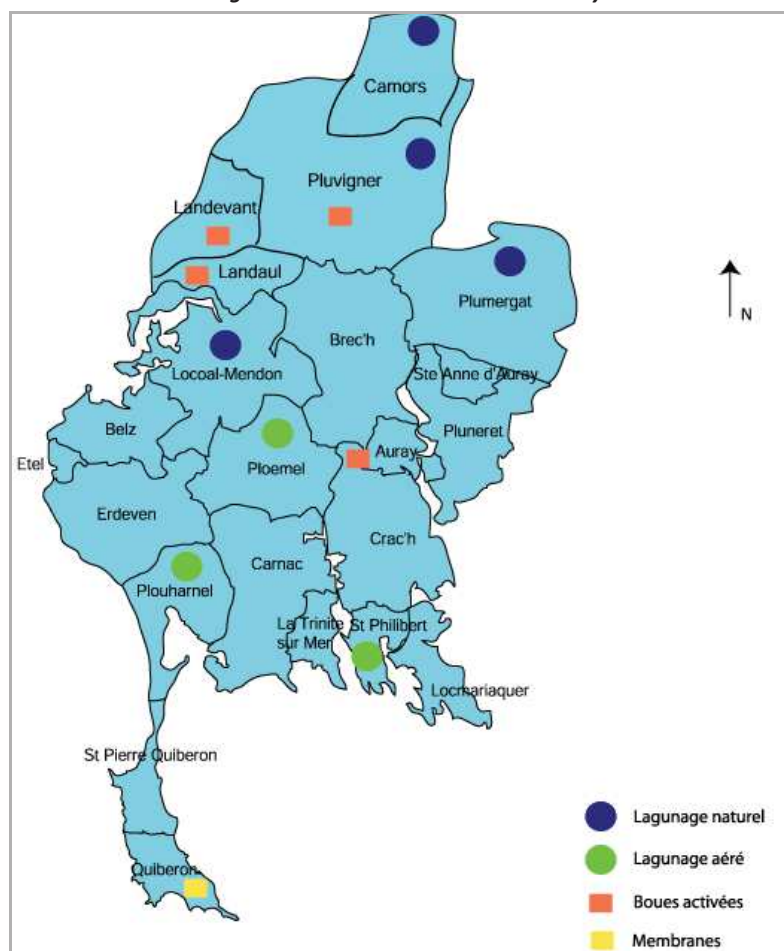
Le propriétaire est le Syndicat mixte (tout comme pour la compétence eau potable) qui supporte la charge d'investissement des ouvrages, des réseaux et de leurs accessoires, des stations d'épuration ainsi que des branchements pour la partie du réseau située sous la voie publique.

Le service de collecte et de traitement des eaux usées est géré par la SAUR France, sous l'autorité du Syndicat, sous forme d'affermage par un contrat entré en application pour 15 ans à partir du 1^{er} janvier 2006.

En date du 28 juin 2006, un avenant a notamment été signé afin d'intégrer la commune de Landévant dans le périmètre contractuel.

Le service dispose de 16 stations d'épuration sur l'ensemble du territoire et compte 285 postes de relevage. Au total, le volume d'eau reçu est de plus de 5200000 m³, collecté via un réseau de 655 km.

Localisation des ouvrages d'assainissement à l'échelle du Syndicat



L'épuration des eaux est réalisée, sur la commune de Landévant, par boues activées. C'est un procédé biologique intensif où l'épuration est effectuée dans un grand bassin aéré et brassé qui permet de maintenir la culture bactérienne et d'épurer l'eau. Cette filière engendre une production de boues importante. Ces boues sont séparées de l'eau traitée dans un clarificateur et doivent être traitées.

La station mise en service en 1991, conçue pour assurer le traitement des eaux de 7580 équivalents habitants, représente une charge de 600 m³/jour et 455 kg de DBO5/jour.

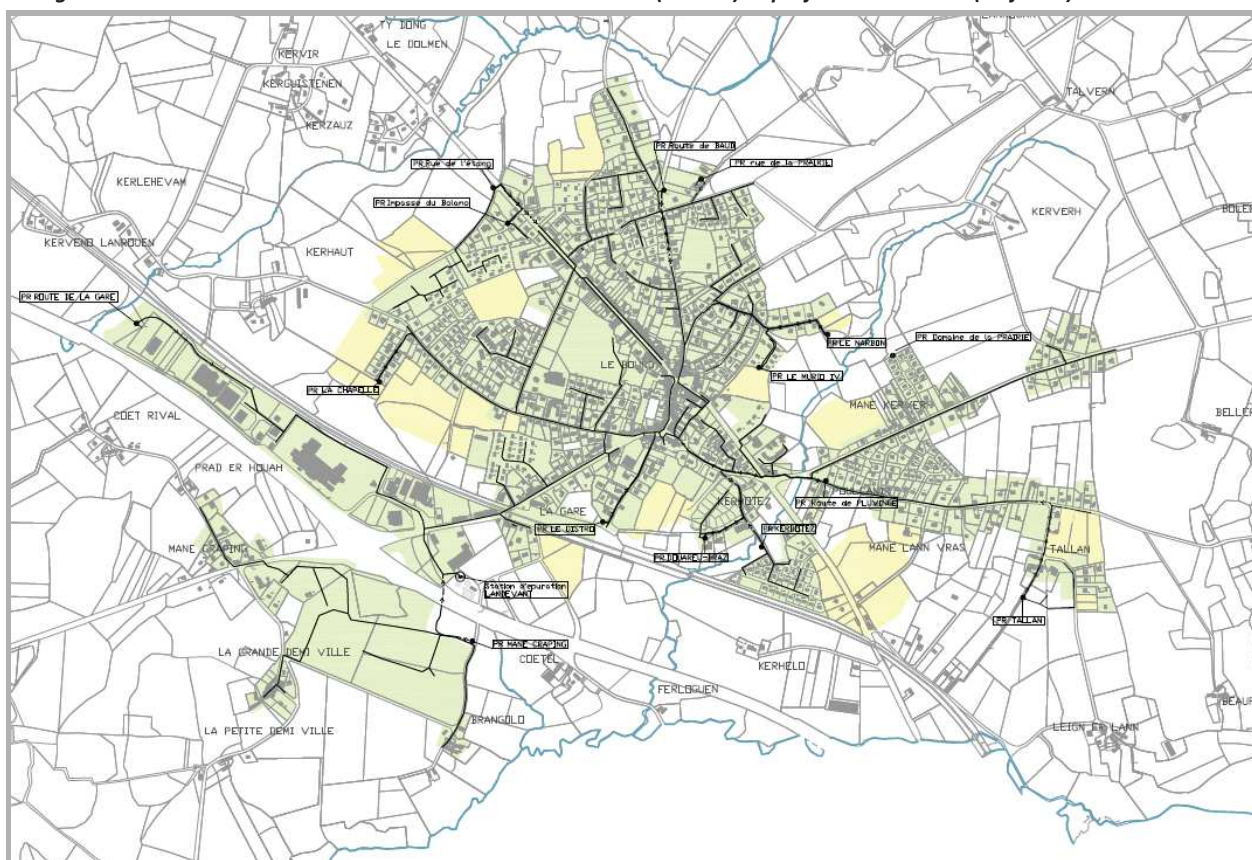
Volumes traités annuellement dans la station de Landévant

année	2009	2010	2011
Volume (en mètres cubes)	246 777	207 711	187 511

Sur l'ensemble du territoire de la commune desservi par l'assainissement collectif, le service compte 1074 branchements en 2011. Ce nombre a augmenté de 4,47% entre 2010 et 2011. A l'échelle du Syndicat, le service compte 40688 branchements.

Le taux de raccordement correspond au pourcentage d'abonnés au service d'eau potable bénéficiant d'un branchement au réseau d'assainissement. S'il est de 75,7% à l'échelle du Syndicat, il est sensiblement moindre à l'échelle de Landévant avec 71,4% de taux de raccordement. Ceci s'explique par le fait que seul le bourg et ses extensions sont raccordés à l'assainissement collectif, excluant ainsi le village (Locmaria) et les hameaux présents sur le territoire.

Zonage d'assainissement des eaux usées de la commune existant (en vert) et projeté selon le PLU (en jaune)



Le reste du territoire, n'apparaissant pas sur la carte ci-dessus en apparaissant en blanc, est en assainissement autonome (village de Locmaria, hameaux de Kerzard et de Mané Lann Vraz et entreprise de Kerhelo).

Cette carte a été réalisée dans le cadre de l'étude de zonage d'assainissement, en application de la loi sur de l'eau de 1992. L'étude vise à proposer les filières d'assainissement (collectif/non collectif) les mieux adaptées à chaque secteur d'habitat (urbanisé/urbanisable) et a été complétée selon les cas d'ouverture à l'urbanisation des nouveaux secteurs constructibles.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le service a été créé par une délibération du comité syndical du 9 octobre 2004. Il est régi par un règlement de service approuvé par délibération en date du 17 décembre 2005.

Un système d'assainissement non collectif est un système effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Le contrôle des installations est réalisé par les moyens du Syndicat Mixte. L'état des lieux a été confié à des bureaux d'études privés dans le cadre d'un marché de service. Il existe ainsi plusieurs types de contrôles :

- contrôle de conception : concerne les projets d'installations neuves,
- contrôle de bonne exécution : concerne aussi les projets d'installations neuves,
- contrôle lors des cessions immobilières : concerne toutes les installations en vente,
- contrôle de bon fonctionnement : concerne les installations existantes.

Le réseau des eaux pluviales

La commune de Landévant a confié à SCE (agence et environnement) la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial intercommunal. Ce dernier comprend :

- la réalisation d'un **Schéma Directeur d'assainissement pluvial** : étude hydraulique sur les réseaux existants (volet curatif) puis définition d'un programme de travaux ;
- l'élaboration d'un **Zonage des eaux pluviales** (volet préventif) qui permettra à la commune de définir un cadre réglementaire à la gestion des eaux pluviales. Il s'appuie sur le relevé du réseau pluvial existant au niveau de l'agglomération du bourg. Cette étude a été menée dans le but de palier aux dysfonctionnements préexistants à cette révision et de prévoir les aménagements nécessaires résultant de la création de nouvelles zones à urbaniser.

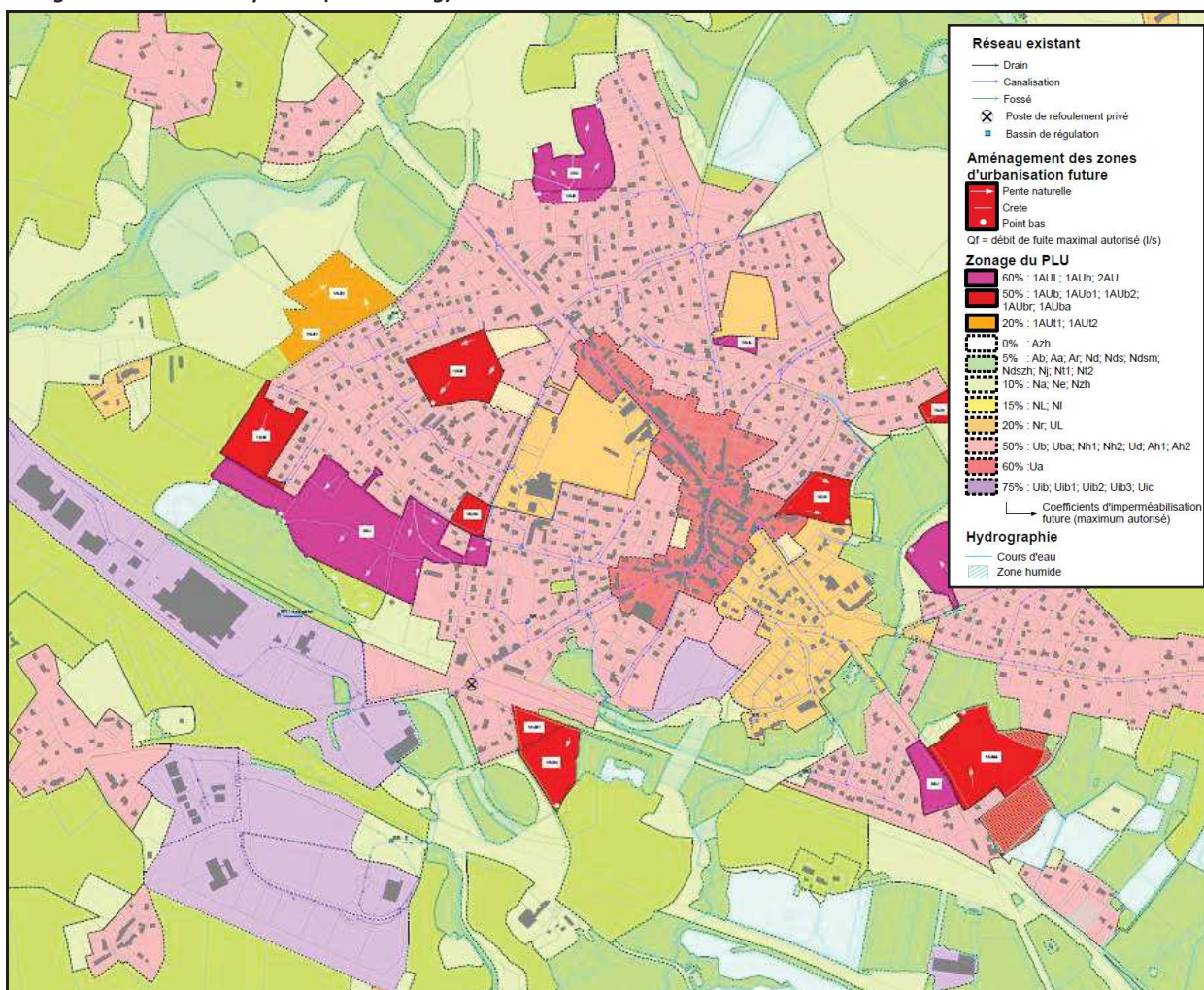
Les préconisations formulées dans le zonage d'assainissement pluvial portent sur les quatre points suivants, au niveau des zones urbanisables (constructibles), des zones d'urbanisation future (à urbaniser) et des zones protégées (cours d'eau, zones humides) :

- L'imperméabilisation maximale autorisée sur la commune, en fonction de la destination des secteurs : Le schéma directeur a été élaboré sur la base, entre autres, d'hypothèses d'imperméabilisation maximale sur les différentes zones du PLU. Ainsi les coefficients d'imperméabilisation maximum ne devront pas être dépassés et les aménagements sur chaque type de zone devront respecter ces coefficients maximums.
- Les ouvrages d'assainissement pluvial à créer lors de l'urbanisation (pour ne pas impacter les réseaux et les cours d'eau) : L'urbanisation de toute zone de type AU identifiée au PLU devra nécessairement s'accompagner de la mise en œuvre de mesures compensatoires pour réguler les débits d'eaux pluviales.

Dans tous les cas, le recours à des solutions globales, permettant de gérer le ruissellement de plusieurs zones au niveau d'un aménagement unique, est à privilégier lorsque cela est possible.

- Les techniques à privilégier pour la réalisation de ces ouvrages et les dispositions constructives à respecter (pour s'assurer de l'efficacité / de la pérennité des dispositifs, et de l'esthétisme de ces ouvrages) : De nombreuses techniques de stockage dites alternatives existent dont les plus courantes sont les suivantes :
 - o Noues drainantes,
 - o Tranchées drainantes (particulièrement adaptées aux voiries et stationnements),
 - o Structures réservoir sous voirie (économie de foncier),
 - o Toitures végétalisées ou toitures stockantes (pour des immeubles collectifs),
 - o Zones vertes et/ou terrains de sport inondables,
 - o Revêtements de sols poreux et/ou enherbés.
- La définition d'emplacements réservés pour la réalisation d'ouvrage de gestion des eaux pluviales (bassins de régulation) ou de servitudes pour les réseaux traversant des propriétés privées

Zonage d'assainissement pluvial (zoom bourg)



2. LA BIODIVERSITE ET LE PATRIMOINE NATUREL

Située au fond de la Ria d'Étel, Landévant a une partie maritime formée de deux bras de mer constitués de vasières et de schorres présentant un grand intérêt écologique. Dans chacun de ces bras de mer, se jette un ruisseau : à l'Ouest, le ruisseau du Moulin du Palais, à l'Est le ruisseau de La Demi Ville.

La commune est également traversée :

- du Nord au Sud par le ruisseau du Pont de Sulierne. L'étang de Kerhaut a été créé sur le ruisseau ;
- sur sa limite Est par le ruisseau de Kergroëz.

2.1. LES OUTILS DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL

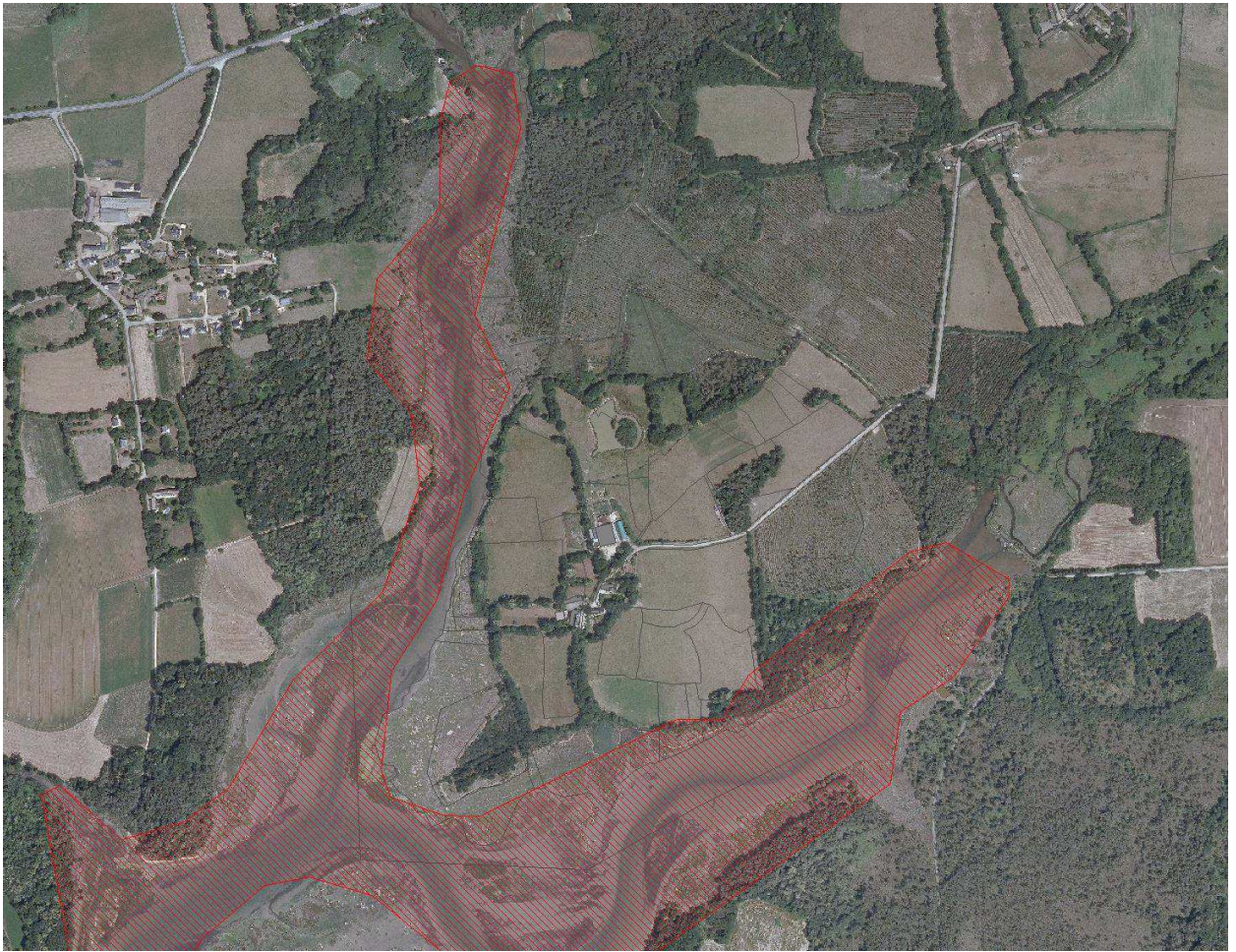
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF ont été initiés par le ministère de l'Environnement en 1982. Ce sont des inventaires, scientifiquement élaborés, aussi exhaustif que possible, des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces végétales ou animales ou menacées. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.

Deux types de ZNIEFF sont distingués:

- Les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, caractérisées par la présence d'espèces animales ou végétales rares ou caractéristiques,
- Les ZNIEFF de type II, de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type I peuvent être contenues dans les zones de type II.

Le territoire de Landévant est concerné par une ZNIEFF, l'estuaire de la rivière d'Étel (type 2).

Carte de localisation à l'échelle communale de la ZNIEFF de l'Estuaire de la rivière d'Etel

Auteur : Equipe Scientifique Régionale, Conservatoire botanique national de Brest

Superficie : 1740 ha Altitude maximale : 4 m

Habitats repris dans la zone :

1. Vasières et bancs de sable sans végétations
2. Estuaires et rivières tidales (soumises à marées)
3. Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse
4. Ilots, bancs rocheux et récifs

L'estuaire présentant de nombreuses petites anses et découvrant de grandes étendues de vase à marée basse.*
Intérêt botanique : présence d'une des 37 espèces de très grand intérêt patrimonial de Bretagne (Conservatoire botanique national de Brest). * Intérêt ornithologique : l'estuaire de la rivière d'Etel est un des 5 grands sites d'hivernage du département du Morbihan. En janvier 1989, il abritait environ 7000 oies, canards et petits échassiers, représentés par une 20^{aine} d'espèces différentes.

Landévant, baignée à son extrémité sud dans la rivière d'Etel, bénéficie de protections environnementales. L'ensemble sud est ainsi répertorié au titre du pré inventaire Natura 2000 ainsi qu'à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Ces milieux sont définis également comme "espaces remarquables" au titre de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme (loi Littoral) et seront identifiés au PLU.

Les Zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux

Le Ministère de l'Environnement a lancé en 1990 l'inventaire des ZICO (Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) qui compte 285 sites en France. Il s'agit là de zones d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance européenne.

Les ZICO sont l'outil de référence de la France pour la mise en œuvre de ses engagements internationaux (Directive oiseaux 79/409) en matière de désignation en Zone de Protections Spéciales (ZPS) d'un ensemble de sites nécessitant des mesures de gestion ou/et de protection des populations d'oiseaux.

Aucune ZICO n'est répertoriée sur le territoire de la commune de Landévant.

2.2. OUTILS DE PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

Site Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. La mise en œuvre de ce réseau a pour objectif de préserver la biodiversité en tenant compte des préoccupations économiques, sociales culturelles et locales.

Natura 2000 s'appuie sur deux directives européennes :

- la Directive « Habitats » (1992), visant à assurer la préservation durable des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire ainsi que les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire (mammifères, amphibiens, poissons, invertébrés et plantes). Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen composé de Site d'Importance Communautaire (SIC) ou de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées sur la base de critères scientifiques (présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire).
- la Directive « Oiseaux » (1979), visant à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux sauvages. Elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne par la désignation de Zones de Protections Spéciales (ZPS).

La commune de Landévant est concernée par un site Natura 2000. Il s'agit d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR5300028 dénommée « Ria d'Étel ».

Qualité et importance du site

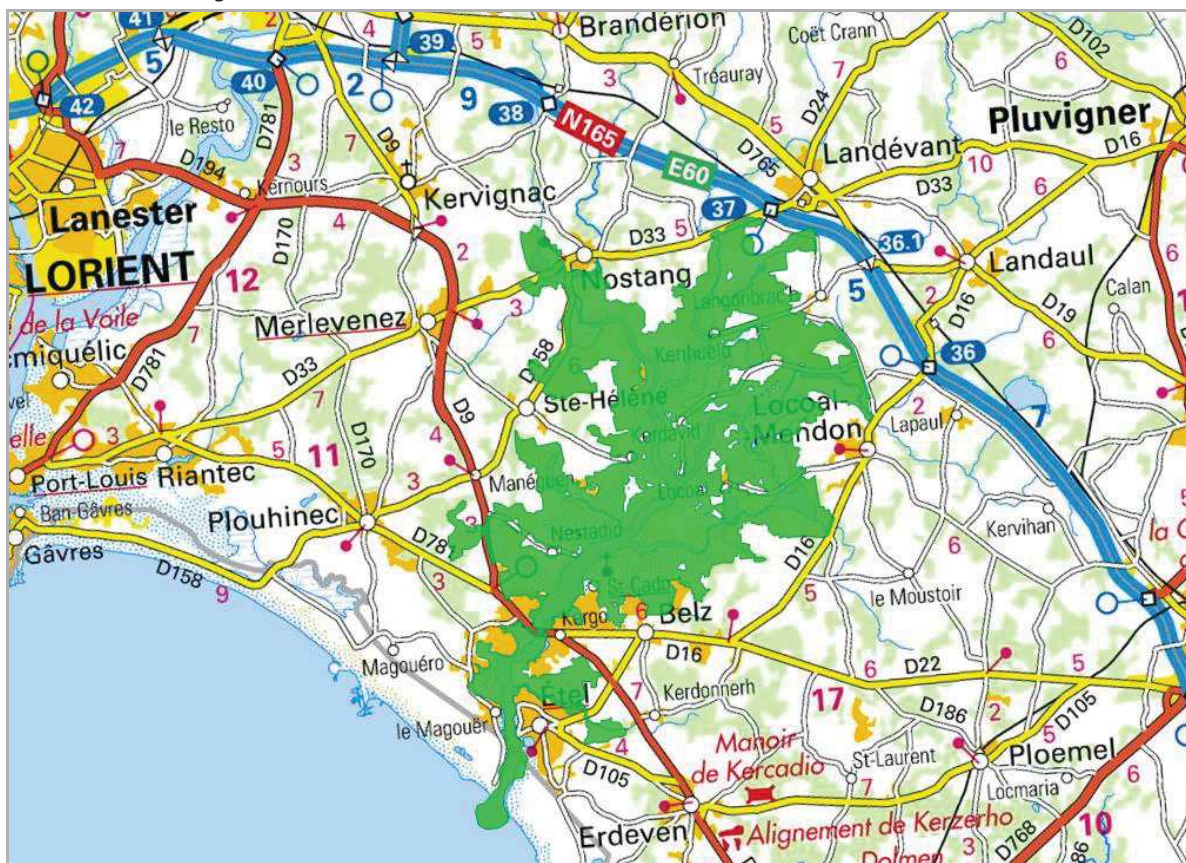
Site Natura 2000 concernés par la révision générale du PLU de Landévant (Source : INPN, 2013)

Code	Nom du site	Nature du site	Superficie
FR 5300028	Ria d'Étel	ZSC	4 259 ha

Au vue des dispositions introduites par les articles L.121-10 et suivants du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme de Landévant doit faire l'objet d'une « évaluation environnementale » du fait de la présence, sur son territoire d'un site Natura 2000.

Le PLU doit donc analyser les incidences notables prévisibles de sa mise en œuvre sur l'environnement, et par conséquent le site Natura 2000, comme mentionné à l'article L. 414-4 du code de l'environnement. Un chapitre de l'évaluation environnementale est consacré à cette évaluation des incidences sur le site Natura 2000.

Carte de localisation globale du site Natura 2000 de la Ria d'Étel



Source : DIREN Bretagne

La zone comprend 21 types d'habitats différents, qui sont les suivants :

CODE - INTITULE	COUVERTURE	SUPERFICIE (ha)	QUALITE DES DONNEES	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	GLOBALE
1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	3%	127,77		Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1130 - Estuaires	30%	1 277,7		Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	10%	425,9		Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1150 - Lagunes côtières *	0,2%	8,52		Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1160 - Grandes criques et baies peu profondes	< 0,01%	0		Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1170 - Récifs	3%	127,77		Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne
1210 - Végétation annuelle des laissés de mer	< 0,01%	0		Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1310 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	0,08%	3,41		Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1320 - Prés à Spartina (Spartinion maritimae)	0,7%	29,81		Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Bonne
1330 - Prés-salés atlantiques (Glaucopuccinellietalia maritimae)	5%	212,95		Bonne	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente
1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)	0,04%	1,7		Non-significative			
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	0,01%	0,43		Non-significative			
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	0,01%	0,43		Non-significative			
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix *	0,2%	8,52		Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
4030 - Landes sèches européennes	4%	170,36		Bonne	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,3%	12,78		Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	0,05%	2,13		Non-significative			
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,02%	0,85		Non-significative			
7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	< 0,01%	0		Non-significative			
9120 - Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	0,06%	2,56		Non-significative			
91D0 - Tourbières boisées *	< 0,01%	0		Non-significative			

* Habitats prioritaires

Il s'agit donc d'un site exceptionnel par la diversité des habitats d'intérêt communautaire présents ainsi que par le caractère original des associations de groupements et de leur agencement spatial. Le haut estran est occupé par des prés-salés atlantiques, des groupements d'annuelles à salicornes, des prairies à Spartines ainsi que des fourrés halophiles thermo-atlantiques (habitats annexe I). Ces groupements pénètrent localement dans des boisements à sous-bois de Molinie, Callune et Ajonc, dans des landes humides à sphaignes (habitat prioritaire) et des jonchaies dulcicoles, produisant des transitions floristiques remarquables.

L'extension du site de 2008 comprend la partie sud de la ria, entre la partie nord déjà classée Natura 2000 et la barre d'Étel, à l'embouchure. Elle vise à intégrer dans le réseau Natura 2000 l'ensemble fonctionnel de la ria d'Étel dans son entier.

Elle peut se diviser en deux :

- une partie sud étroite, de Pont-Lorois jusqu'à l'embouchure. Elle offre dans cette partie une proportion relativement importante de fonds rocheux, grâce aux violents courants de marée qui les dégagent des sédiments. Ce biotope est un milieu naturel particulièrement original. Immédiatement au-dessous de l'estran, des taillis de cystoseires couvrent les roches du rivage, en alternance avec des prairies de zostères. Bien qu'hypertrophique, ce milieu conserve une bonne biodiversité. La vitesse des courants de marée dans

ce chenal, le non envasement du lit de la rivière, la proportion importante de fonds rocheux permettent à la faune sous-marine d'y atteindre une biomasse d'une productivité maximale.

- une partie centrale assez semblable à la partie nord, mais avec une occupation ostréicole très développée. Cette zone estuarienne à faible pente est dominée par des formations sédimentaires de faible granulométrie. Cette slikke est très peu colonisée par les herbiers de Zostères.

Les îlots d'Iniz-er-Mour, de Logoden et du Moustoir, accueillent environ 10% des effectifs nicheurs armoricains de sternes pierregarin (annexe I Directive 79/409). D'une manière générale, l'ensemble de la ria d'Etel forme un ensemble très hétérogène de zones de gagnage, de reposoirs, et de sites de reproduction extrêmement diversifiés accueillant en hivernage, halte migratoire et période nuptiale un cortège avifaunistique qualitativement et quantitativement exceptionnel (limicoles, anatidés, passereaux paludicoles, rapaces forestiers, sternidés etc - présence régulière du Balbuzard pêcheur).

Le site compte 11 espèces d'intérêt européen : 2 espèces de Mammifères, 6 espèces de Poissons, 2 espèces d'invertébrés, 1 espèce de Plantes.

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			
1355	<i>Lutra lutra</i>	Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Exporter les données: [CSV](#) | [Excel](#) | [XML](#)

POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Concentration			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1102	<i>Alosa alosa</i>	Concentration			Individus	Présente		Non significative			
1103	<i>Alosa fallax</i>	Concentration			Individus	Présente		Non significative			
1106	<i>Salmo salar</i>	Concentration			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1163	<i>Cottus gobio</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			

Exporter les données: [CSV](#) | [Excel](#) | [XML](#)

INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			
1065	<i>Ephydryas aurinia</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			

Exporter les données: [CSV](#) | [Excel](#) | [XML](#)

PLANTES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1831	<i>Luronium natans</i>	Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

D'autres espèces d'intérêt patrimoniale bénéficient d'un statut de protection (liste nationale, liste régionale...) et/ou d'un intérêt écologique élevé (liste rouge armoricaine...).

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE						
GROUPE	NOM	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	MOTIVATION
Plante	<i>Gentiana pneumonanthe</i>			Individus	Présente	- Autre raison
	<i>Salicornia emericii</i>			Individus	Présente	- Autre raison
	<i>Salicornia fruticosa</i>			Individus	Présente	- Autre raison
Poisson	<i>Anguilla anguilla</i>			Individus	Présente	- Espèce de la liste rouge nationale - Espèce relevant d'une convention internationale

Source : INPN, 2013

Vulnérabilité

Le secteur amont de la ria d'Etel constitue une cuvette recevant sur l'ensemble de sa périphérie les eaux continentales, et en contact plus ou moins permanent avec les eaux marines. Le maintien voire la restauration des zones de contact et d'échange entre les eaux douces et le milieu marin sont nécessaires à la conservation des habitats d'intérêt communautaire, en terme de diversité et de fonctionnalité des ces milieux, notamment pour l'accueil de l'avifaune migratrice hivernante ou reproductrice.

Un défaut d'entretien par la fauche et/ou le pâturage extensif est préjudiciable à la préservation des habitats de lande.

La faible extension des herbiers de Zostères est due en grande partie à la prolifération d'algues vertes et rouges qui s'échouent en zone intertidale et induisent une mortalité de l'herbier...

L'un des objectifs majeurs de gestion pourrait être de restaurer la qualité de l'eau afin de diminuer la fréquence et l'importance des proliférations de macroalgues.

Par ailleurs les activités humaines présentes sur le site semblent largement compatibles avec le maintien des habitats dans un bon état de conservation.

Si les fonds subtidiaux rocheux de la ria d'Etel, et ceux du site du Magouër nord en particulier, présentent une biodiversité remarquable, le développement d'une espèce envahissante, l'éponge *Celtodoryx girardae* (Perez et al., 2006), représente une menace nouvelle en terme de compétition spatiale pour les autres espèces subtidales (flore et faune), et peut provoquer ainsi localement (pour le moment) une diminution de la biodiversité. On notera en effet que la richesse spécifique totale (flore et faune) se montait à 114 taxons en 2006 contre 104 en 2007.

Les zones de préemption du Conseil Départemental

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont donné compétence aux Départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Selon l'article L.142-3 du code de l'urbanisme, les départements ont la faculté d'instituer des zones de préemption en concertation avec les communes concernées. Ces zones sont établies sur des ensembles naturels remarquables, dans lesquels le département dispose d'un droit de préemption (ou priorité d'acquisition) lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de vendre.

Les objectifs de l'acquisition de ces terrains par le Conseil Départemental sont de les mettre en valeur, prioritairement en vue de leur ouverture au public, et d'en assurer le suivi dans le cadre de conventions signées avec les collectivités directement concernées, en privilégiant les gestions par les communautés de communes.

Le territoire de la commune de Landévant n'est pas concerné par une zone de préemption départementale au titre des espaces naturels sensibles sur sa frange littorale.

2.3. LES ZONES HUMIDES

La loi sur l'eau de 1992 introduit la notion de zones humides et donne une définition de celles-ci : « On entend par zones humides les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année... ».

L'arrêté interministériel du 24 juin 2008 et celui du 1^{er} octobre 2009 précisent les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement. Cet arrêté fixe les critères permettant de distinguer les zones humides tant du point de vue écologique, que des habitats naturels et la pédologie des sols que l'on peut y recenser.

Les milieux humides sont intéressants car ce sont des acteurs directs du fonctionnement écologique du milieu naturel. Elles peuvent présenter les fonctionnalités naturelles suivantes :

- **Rôle hydraulique** : régulation des débits des cours d'eau et stockage des eaux de surface ;
- **Rôle épurateur** : abatement des concentrations en azote et phosphore dans les eaux de surface par le biais d'absorption par les végétaux et de processus de dégradations microbiologiques, rétention des matières en suspension et des toxiques ;
- **Rôle biologique** : les zones humides constituent pour un grand nombre d'espèces animales et végétales, souvent remarquables, une zone refuge pour l'alimentation, la nidification et la reproduction ;
- **Rôle paysager** : diversité paysagère, écologique et floristique ;
- **Rôle socio-économique** : les zones humides sont considérées comme de véritables « machines naturelles » qui consomment et qui restituent, qui transforment et qui exportent, représentant ainsi une valeur économique importante au sein de chaque territoire.

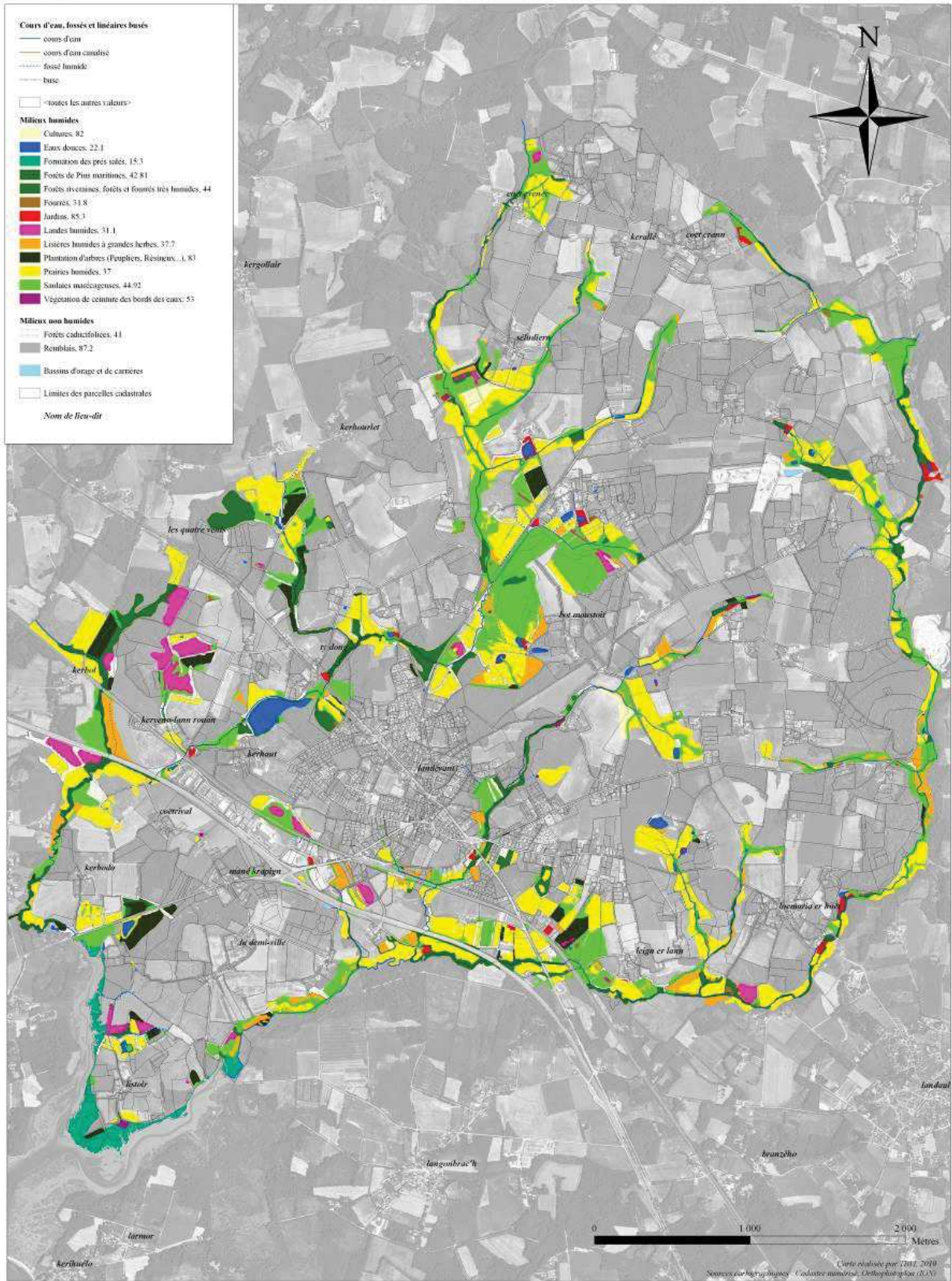
Un inventaire des zones humides a été réalisé sur la totalité du territoire de la commune de Landévant par le syndicat mixte de la ria d'Étel et a permis de caractériser l'intérêt écologique et patrimonial de chacune. Cet inventaire a été validé en conseil municipal par une délibération. L'ensemble des milieux humides recensés (zones humides, bois humides) représente une surface globale d'environ 397 ha, soit 18% de la surface du territoire communal de Landévant (voir annexe du rapport de présentation pour plus de détails).

La méthodologie fait appel à une expertise technique en termes de connaissances botaniques, pédologiques et hydrologiques, mais également à une maîtrise des outils informatiques, permettant une géolocalisation des zones humides et le traitement de l'information. Les deux éléments essentiels à prendre en compte pour la caractérisation sont la végétation (présence d'espèces indicatrices de milieux humides ou observation d'un ensemble d'espèces typiques des zones humides) et le sol (sondages à la tarière, indices d'hydromorphie).

La méthode de travail ayant été respectée par le bureau d'études se décompose en 4 phases :

- Recueil préalable de données (ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles, arrêtés de biotope, réserves naturelles ; données toponymiques, pré-inventaire réalisé dans le cadre du SCoT...) ;
- Traitement des données et élaboration des cartes des zones humides potentielles ;
- Relevé de terrain, en étroite collaboration avec le groupe de pilotage local ;
- Elaboration des cartes et restitution de l'étude.

Syndicat Mixte de la Ria d'Étel **Cartographie des zones humides et des cours d'eau** Commune de Landévant - 2009



Source : Rapport sur l'Inventaire des zones humides de la commune de Landévant – Syndicat mixte ria d'Étel (Mai 2012)

Des zones humides ont été recensées sur l'ensemble du territoire communal, et notamment au niveau de la ria d'Étel, entre le bourg et Kerzard Izel, et à proximité des cours d'eau.

Ces milieux peuvent être divisés en trois grandes catégories :

- les milieux fermés (boisements) ;
- les milieux semi fermés (mégaphorbiaies, cariçaies...) ;
- les milieux ouverts (prairies).

Les zones humides inventoriées sur la commune de Landévant sont représentées par tous ces types de milieux, les zones humides de type « boisement humide » étant le milieu majoritaire sur le territoire communal (183 ha soit 44% des zones humides).

Les prairies naturelles humides (milieux ouverts) sont également très présentes, occupant 141 ha, soit 34% des zones humides. Les zones ouvertes présentent une dominance d'espèces végétales nitrophiles telles que le jonc diffus, la cardamine des prés, diverses espèces de renoncules et de rumex. De manière générale, ces parcelles sont gérées de manière correcte par du pâturage extensif et de la fauche.

Par ailleurs, les milieux semi-fermés (mégaphorbiaies, cariçaies, ronciers...) représentent 6% des zones humides inventoriées. Ces milieux correspondent souvent à d'anciennes prairies à l'abandon colonisées par des espèces végétales de grandes tailles (les épilobes, la reine des prés, les angéliques, des colonies de laïches) ou par des espèces semi-ligneuses (la ronce).

Les espaces humides fortement influencés par l'activité humaine (plantations, jardins, urbanisation...) sont très peu présents sur le territoire communal.

Les zones humides identifiées se retrouvent au contact ou à la naissance des cours d'eau présents sur le territoire communal. Elles s'étendent aux prairies et boisements environnants et dépressions situées en tête de bassin des différents ruisseaux. Elles présentent une surface plus ou moins importante selon le niveau d'évasement du vallon qu'elles occupent et la pression agricole ou urbaine environnante.

Sur la commune de Landévant, les zones humides présentent des fonctionnalités importantes, un intérêt élevé pour la régulation des crues et la phytoépuration. Ces zones permettent également d'améliorer la valeur paysagère du territoire communal. Toutefois, elles ne présentent pas toutes des fonctionnalités équivalentes jouant un rôle important dans l'épuration des eaux de ruissellement.

2.4. LES BOISEMENTS ET LE BOCAGE

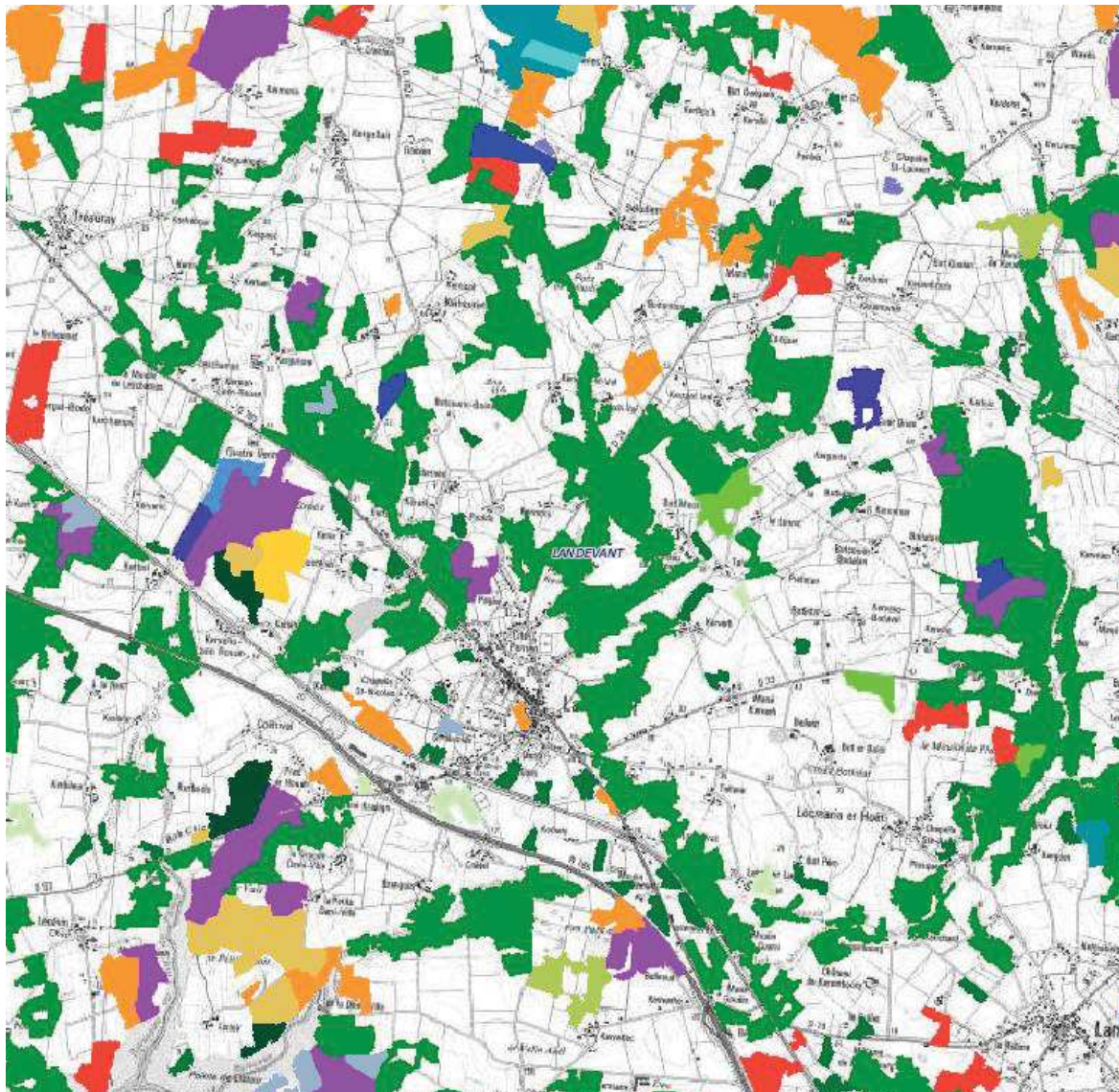
Le territoire de Landévant, du fait des nombreuses vallées qu'il possède et de son retrait vis-à-vis de la côte, favorise l'épanouissement d'une végétation d'arbres ou d'arbustes. En tout, la commune compte plus de 400 ha de boisements.

Les boisements présents sur la commune sont essentiellement composés de mélange de feuillus, disséminé sur l'ensemble du territoire. A noter également la présence plus importante, vis-à-vis du reste du territoire communal, de conifères au sud de la commune, à proximité de la Ria d'Étel.

Le bocage est également très présent sur la commune, présent sur l'ensemble du territoire. Ce maillage représente plus de 85 km, composé de haies et de talus plantés.

Ces éléments jouent notamment un rôle primordial du point de vue hydraulique (écoulement des eaux, mais également paysager et écologique).

Typologie des massifs forestiers de la commune



■ Jeune peuplement ou coupe rase ou incident	■ Pin d'Alep pur	■ Forêt ouverte avec coupe rase ou incident
■ Feuillus purs en îlots	■ Pin à crochets ou pin cembro pur	■ Forêt ouverte de feuillus purs
■ Chênes décidus purs	■ Autre pin pur	■ Forêt ouverte de conifères purs
■ Chênes sempervirents purs	■ Mélange de pins purs	■ Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
■ Hêtre pur	■ Sapin ou épicéa pur	■ Lande ligneuse
■ Châtaignier pur	■ Mélèze pur	■ Formation herbacée
■ Robinier pur	■ Douglas pur	
■ Autre feuillu pur	■ Autre conifère pur	
■ Mélange de feuillus	■ Mélange d'autres conifères	
■ Peupleraie	■ Mélange de conifères	
■ Conifères purs en îlots	■ Mélange de feuillus prépondérants et conifères	
■ Pin maritime pur	■ Mélange de conifères prépondérants et feuillus	
■ Pin sylvestre pur		
■ Pin laricio ou pin noir pur		

Source : www.inventaire-forestier.ign.fr

2.5. LA NATURE EN VILLE

L'agglomération, bien que ceinturée par de nombreux éléments naturels (boisements, cours d'eau, étangs...), comprend peu d'espaces de nature intra-urbains.

En effet, dans le centre de l'agglomération, les espaces publics présentent peu d'aménagements verts, en relation avec l'ancienneté et la densité des constructions. Il est à noter cependant que plusieurs réaménagements récents ont permis l'implantation d'arbre sur certaines voiries, notamment devant la mairie.

Par contre, dans les lotissements récents d'habitat ou d'activités périphériques du centre bourg ou des quartiers est de nombreux espaces verts sont présents. Ils servent soit à l'intégration paysagère des constructions (ex. zone d'activités de Mané Craping), soit d'espaces techniques (noues paysagères de régulation des eaux pluviales, d'espaces), soit de poumons verts et/ ou d'espaces naturels de jeux et de loisirs.

Une autre caractéristique de l'agglomération de Landévant est d'être traversée à l'est du centre bourg par le **ruisseau de Talvern qui avec ses abords constitue une véritable coulée verte urbaine**. Cette coulée verte relie les 2 parties de l'agglomération de Landévant avec le centre historique à l'ouest et les quartiers périphériques à l'est. Elle ne constitue pas une rupture dans l'urbanisation mais un espace vert intégrant les 2 parties de l'agglomération.

Enfin, de nombreux espaces de verdure présents en limite de l'agglomération offrent cependant un cadre de vie et un paysage de qualité pour les habitants, notamment pour toute la partie nord de l'agglomération.

Tous ces espaces semi-naturels participent par la même au maintien de la diversité biologique.

2.6. LA TRAME VERTE ET BLEUE

2.6.1. Définition

D'après le code de l'environnement, la Trame Verte et la Trame Bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

Ces trames contribuent à :

- 1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- 2° Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- 3° Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L.212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- 4° Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- 5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- 6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La trame verte comprend :

- 1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- 2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1°;
- 3° Les surfaces mentionnées au I de l'article L.211-14.

La trame bleue comprend :

- 1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L.214-17 ;
- 2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L.212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L.211-3 ;
- 3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° du présent III.

2.6.2. Application à la commune de Landévant

Pour identifier la Trame verte et Bleue sur la commune, la méthodologie suivante a été mise en œuvre :

1. Les Réservoirs Biologiques Majeurs (zones) :

- a. les zones humides présentes dans les zones naturelles du règlement graphique ;
- b. les parties naturelles des sites Natura 2000 (y compris les secteurs d'habitats communautaires), des ZNIEFF 1, des ZNIEFF2, des ZICO, tourbières, arrêtés de biotope... ;
- c. les parties naturelles des sites classés/inscrits AC2 présents...

2. Les Réservoirs Biologiques Annexes (zones) :

- a. les parties agricoles et les jardins des zones humides du règlement graphique ;
- b. les parties agricoles des sites Natura 2000 et des ZNIEFF ;
- c. les parties agricoles des sites classés/inscrits AC2 ;
- d. les boisements (loi Paysage, EBC) s'ils ne sont pas déjà identifiés dans les secteurs des Réservoirs Biologiques Majeurs ;
- e. les zones naturelles N 'simples' (hors Nh, Nd, Ni...) mais y compris les zones N 'simple' situées dans les enveloppes urbaines (= la nature en ville ou les poumons urbains) ;
- f. les plans d'eau, mares, et étangs s'ils ne sont pas déjà identifiés dans les secteurs des Réservoirs Biologiques Majeurs...

NB : les grandes infrastructures de transport (RN, voies ferrées et RD avec marge de recul 35 m) sont exclues des Réservoirs Biologiques.

3. Les Corridors Écologiques ou continuité écologiques :

- a. les haies bocagères dans leur totalité (linéaires) **avec un espace tampon** défini dans le règlement écrit de part et d'autre ;
- b. les talus nus dans leur totalité, s'ils ont été identifiés (linéaires) ;
- c. les cours d'eau permanents ou temporaires (zones), **avec une bande tampon de 10 m** de part et d'autre

(pouvant être diminuée si présence d'une route ou d'un bâtiment et pas prise en compte lorsque le cours d'eau traverse une zone U déjà urbanisée)...

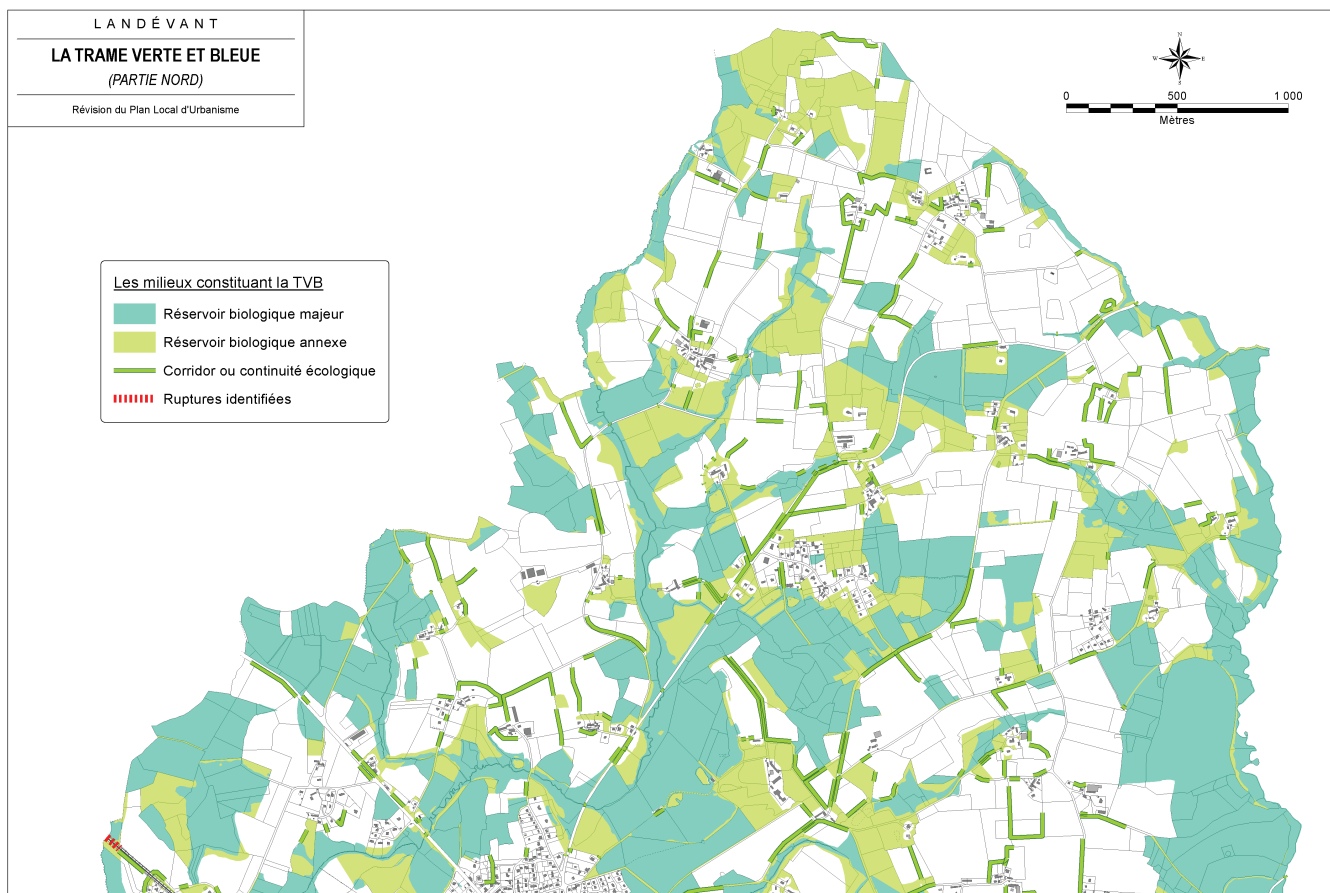
4. Les ruptures :

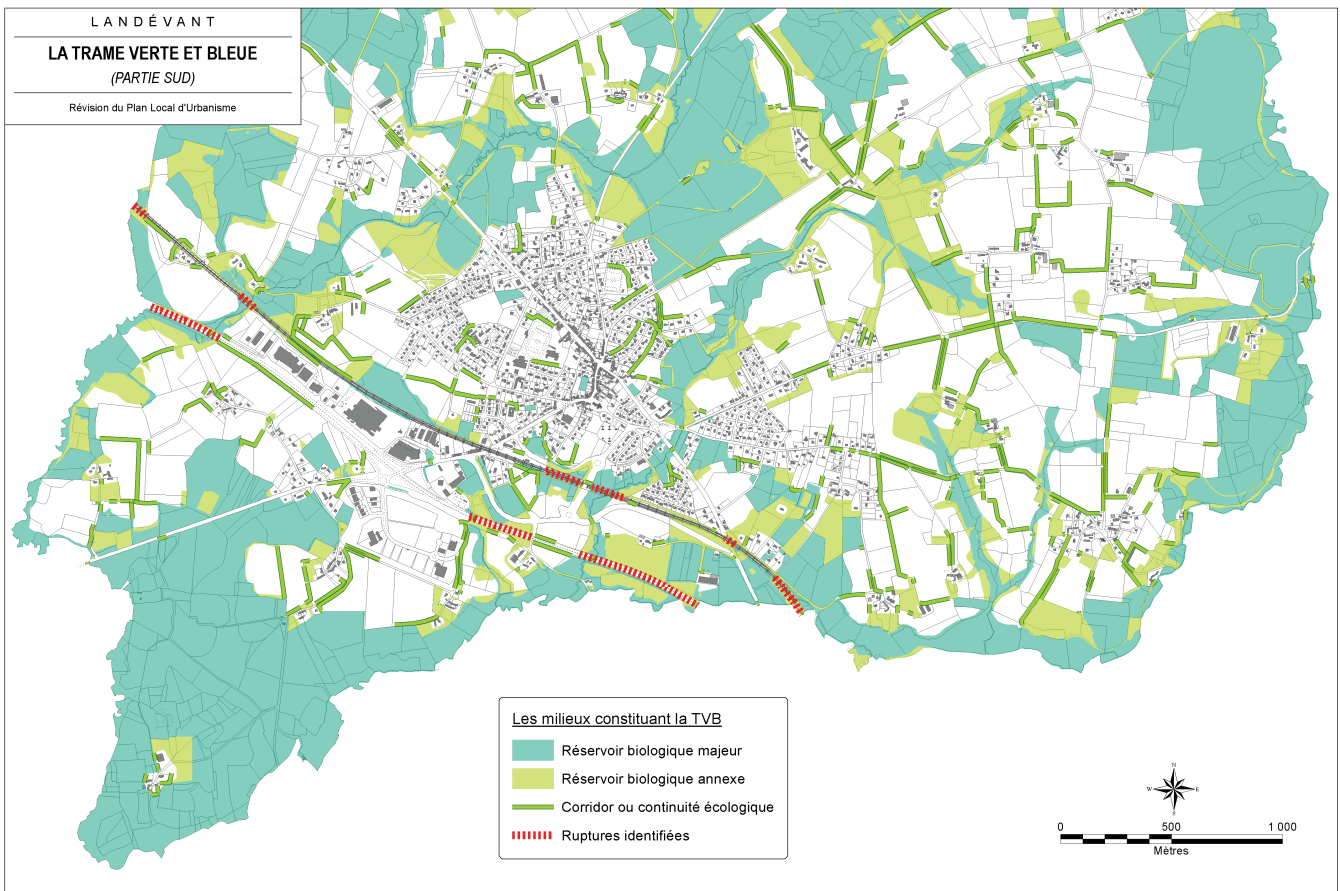
- a. les ruptures du SCOT ;
- b. les cours d'eau busés (en ville ou à la campagne) s'ils dépassent une certaine longueur ;
- c. les infrastructures de transport (RN, voies ferrées et RD à marge de recul >35 m) et les espaces urbanisés qui séparent 2 réservoirs biologiques.

5. Les continuités à rétablir :

- a. les continuités du SCOT ;
- b. les cours d'eau busés (en ville ou à la campagne) s'ils dépassent une certaine longueur ;
- c. les secteurs de traversée difficile entre 2 réservoirs biologiques majeurs (ex. routes à grande circulation, barrages sur une rivière...);
- d. interconnexions des espaces de nature en ville...

Sur la commune de Landévant, les continuités à rétablir n'ont pas été identifiées parce qu'une étude fine aurait été nécessaire mais n'a pas pu être mise en œuvre.



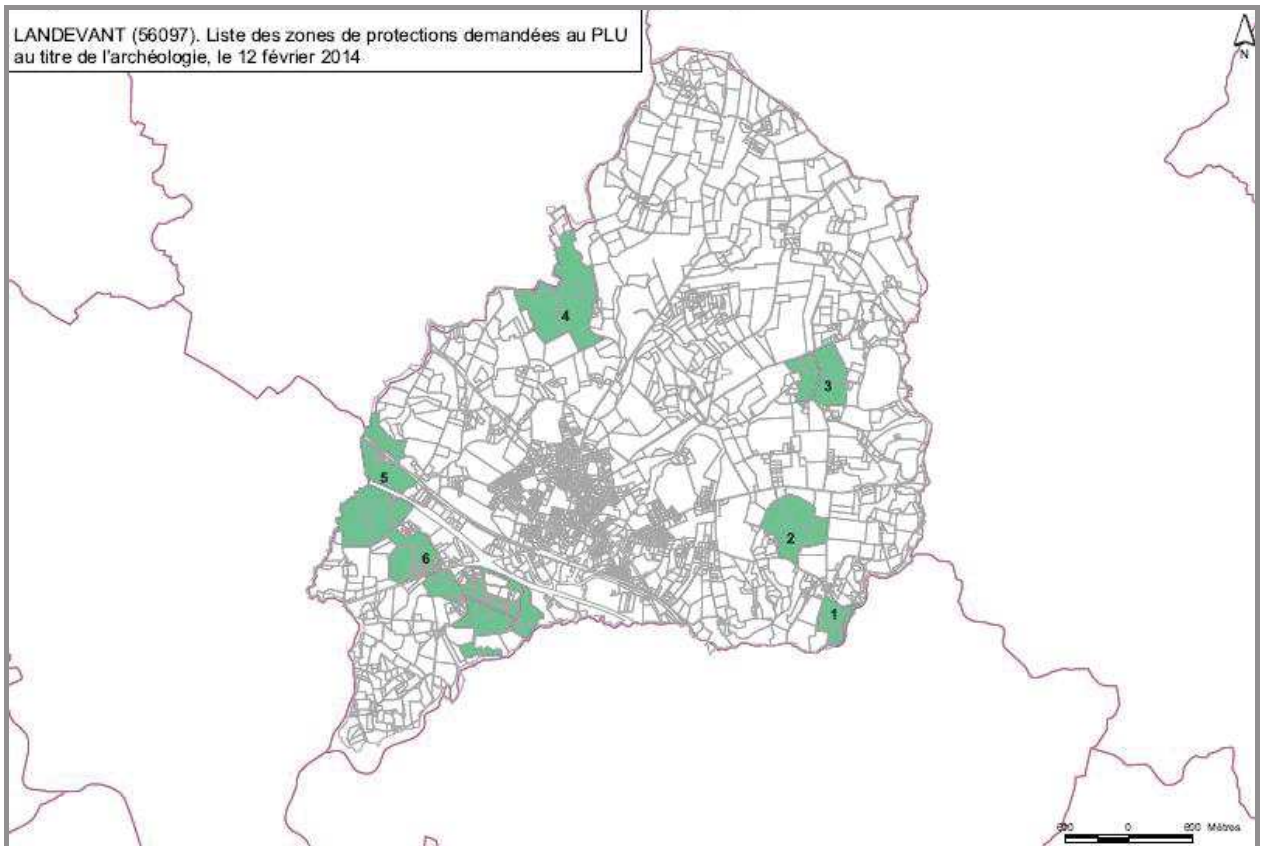


3. PATRIMOINE

3.1. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Le Service Régional de l'Archéologie a porté à la connaissance de la commune un certain nombre de sites archéologiques qui méritent divers degrés de protection (degré 1 = secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive ; degré 2 = secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive et classement en zone N au PLU).

Localisation des sites archéologiques sur la commune de Landévant



Les 6 sites archéologiques sont présents sur la commune :

N° de Zone	Nature de la zone demandée	Parcelles	Identification de l'EA
1	1	2013 : ZL.33 ; ZL.56-57 ; ZL.105-106	2353 / 56 097 0001 / LANDEVANT / GROTTES DES KORRIGANS / MOULIN DE PLUSQUEN / occupation / Paléolithique
2	1	2013 : ZL.11-12 ; ZL.92	2791 / 56 097 0002 / LANDEVANT / BELLERIT / BELLERIT / dolmen / Néolithique
3	1	2013 : ZI.2 ; ZI.4 ; ZI.26-27 ; ZI.72 ; ZK.106	2170 / 56 097 0003 / LANDEVANT / KERVARHET / KERVARHET / espace fortifié / Haut moyen-âge
4	1	2013 : ZP.10 ; ZP.21 ; ZP.25 ; ZP.34 ; ZP.37	3293 / 56 097 0004 / LANDEVANT / KERVENO LEVAL / KERVENO LEVAL / occupation / Age du fer - Gallo-romain
5	1	2013 : ZR.127 ; ZR.185 ; ZR.186-187	15682 / 56 097 0005 / LANDEVANT / KERVENO-LANN ROUAN / KERVENO-LANN ROUAN / Epoque indéterminée / enclos, fossé
6	1	2013:ZV.12;ZV.138;ZV.14;ZV.15;ZV.162;ZV.163;ZV.164;ZV.168;ZV.177;ZV.20;ZV.205;ZV.206;ZV.226;ZV.227;ZV.228;ZV.229;ZV.230;ZV.231;ZV.232;ZV.233;ZV.235;ZV.236;ZV.237;ZV.251;ZV.252;ZV.253;ZV.254;ZV.256;ZV.260;ZV.262;ZV.267;ZV.271;ZV.47;ZV.5;ZV.11;ZV.12;ZV.126;ZV.19;ZV.204;ZV.211;ZV.212;ZV.239;ZV.242;ZV.36;ZV.37;ZV.38;ZV.39;ZV.40;ZV.41;ZV.42;ZV.43;ZV.44;ZV.50	18903 / 56 097 0006 / LANDEVANT / / BRANGOLO / Age du fer / stèle
			20713 / 56 097 0007 / LANDEVANT / VOIE VANNES/QUIMPER / Section unique de Brangolo au Ruisseau du Moulin / route / Gallo-romain - Période récente

Selon leur importance ou leur nature, ces sites archéologiques entraînent des protections et des contraintes, dont le PLU doit tenir compte :

- 1 : zone de saisine du Préfet de Région, DRAC Bretagne, Service régionale de l'archéologie, dans le cadre de l'instruction des projets d'aménagements, ouvrages et travaux en application des procédures d'archéologie préventive précisées dans le livre V du code du patrimoine ;
- 2 : classement en zone N au titre de l'archéologie et zone de saisine du Préfet de Région, DRAC Bretagne, Service régionale de l'archéologie, dans le cadre de l'instruction des projets d'aménagements, ouvrages et travaux en application des procédures d'archéologie préventive précisées dans le livre V du code du patrimoine.

3.2. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Le patrimoine architectural de Landévant est riche et varié. L'inventaire qui suit est non exhaustif, le recensement complet du patrimoine bâti de Landévant est présent sur la carte du patrimoine paysager de la commune.

Le patrimoine religieux

- l'église Saint-Martin (1834), édifée à l'emplacement d'un ancien édifice du XV^{ème} siècle. La tour-clocher, attribuée à l'ingénieur Marsille, date de 1857 ;
- la chapelle de Locmaria-er-Hoët (XI-XII^{ème} siècle), étape du Tro-Breizh et du pèlerinage vers Sainte-Anne-d'Auray. Elle a été édifée, semble-t-il, par les Templiers. La nef, qui date du XII^{ème} siècle, est remaniée en 1638. Le transept et le chœur datent des XIV-XV^{ème} siècles, avec grande verrière rayonnante au chevet ; inscrit MH
- la chapelle Saint-Laurent (XVII^{ème} siècle), édifée à l'emplacement d'un édifice primitif ;
- la chapelle Saint-Nicolas, restaurée en 1895 ;
- la chapelle Sainte-Brigitte ou Notre-Dame-des-Vertus (XVIII^{ème} siècle). On y trouve à proximité une fontaine de dévotion ;
- le calvaire de Locmaria-er-Hoët.

Le patrimoine architectural

- le château ou manoir du Val (XV^{ème} siècle). Propriété de la famille Du Val (en 1453), puis des familles du Han (en 1646), de Francheville (en 1701) et de Robien (en 1731) ;
- le château de Lannouan (XVIII^{ème} siècle), édifié par la famille de Perrien, en remplacement d'un édifice du XV^{ème} siècle. La seigneurie de Lannouan ou Lanuan est le berceau de la famille Lannouan, puis passe successivement entre les mains des familles Keraudren, Kermeno et Perrien (en 1701). Le château et sa chapelle privée étaient en 1778 la propriété du sieur du Garo, puis du comte de Beaumont et d'Athens Dream Campania Naviera (depuis 1981). Un jardin d'agrément datant du XVII^{ème} siècle y est remarquable ; on y retrouve un jardin potager, une terrasse en terre-plein, un étang, une orangerie...
- le manoir de La Demi-Ville. Siège d'une ancienne seigneurie appartenant en 1200 à Tristan du Bahuno. Le manoir passe ensuite entre les mains des familles Villefranche (en 1721) et Perrien (en 1890). Il possédait autrefois une chapelle privée ;
- les chaumières de Séludiern ;
- le moulin de La Demi-Ville.

Un inventaire réalisé par le Conseil Régional a été réalisé en 2011**ferme**

Image	072_IVR53_095600237NUCA_2
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Kerveno le Val
Désignation	ferme
Degré d'authenticité de l'édifice	moyen
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	mauvais
Datation principale	2e moitié 16e siècle
Datation secondaire	17e siècle
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆

chapelle Notre-Dame

Image	075_IVR53_095600240NUCA_2
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Locmaria-er-Hoët
Désignation	chapelle Notre-Dame
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	15e siècle
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆☆

chapelle Sainte-Brigitte

Image	076_IVR53_095600241NUCA_2
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Chapelle Sainte-Brigitte
Désignation	chapelle Sainte-Brigitte
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	17e siècle
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆☆

ferme

Image	103_IVR53_095600246NUCA_2
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Poulgodroh
Désignation	ferme
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	moyen
Datation principale	18e siècle
Datation secondaire	19e siècle
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆☆

château

Image	DSCN1735
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Lannoan
Désignation	château
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Date principale	1702
Date secondaire	1826
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆☆

manoir

Image	DSCN1789
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Grande Demi-Ville(la)
Désignation	manoir
Degré d'authenticité de l'édifice	moyen
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	1ère moitié 17e siècle
Datation secondaire	4e quart 20e siècle
Evaluation	☆☆

moulin à marée

v



Image	DSCN1971
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Moulin de la Demi-Ville
Désignation	moulin à marée
Destination actuelle de l'édifice	maison
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	18e siècle ?
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆☆

croix monumentale

Image	DSCN2161_croix de la chapelle de Locmaria
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Locmaria-er-Houet
Désignation	croix monumentale
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Date principale	1732
Date secondaire	1812
Evaluation	☆☆☆

ferme

Image	DSCN2172
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Le Lennic
Désignation	ferme
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	moyen
Date principale	1651
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆☆

pont-lavoir dit Pont Neüé

Image	DSCN4308
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Désignation	pont-lavoir dit Pont Neüé
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	2e moitié 19e siècle
Sélection pour étude	possible
Evaluation	☆☆☆

ferme



Image	DSCN4319_kermoro
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Kermoro
Désignation	ferme
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	moyen
Datation principale	limite 18e siècle 19e siècle
Datation secondaire	limite 16e siècle 17e siècle
Sélection pour étude	possible
Evaluation	☆☆☆

ferme



Image	DSCN4367
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Adresse	Séludiern,p.40
Désignation	ferme
Destination actuelle de l'édifice	maison
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	milieu 17e siècle
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆☆

ferme



Image	DSCN4440
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Coet Evenec
Désignation	ferme
Destination actuelle de l'édifice	maison
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	17e siècle
Datation secondaire	19e siècle
Sélection pour étude	possible
Evaluation	☆☆☆

fontaine-lavoir de Saint-Laurent



Image	DSCN4450
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Désignation	fontaine-lavoir de Saint-Laurent
Degré d'authenticité de l'édifice	moyen
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	2e moitié 19e siècle
Datation secondaire	2e moitié 20e siècle
Sélection pour étude	possible
Evaluation	☆☆

ferme



Image	DSCN4461
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Adresse	Coet Crann,p.21
Désignation	ferme
Destination actuelle de l'édifice	maison
Degré d'authenticité de l'édifice	moyen
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Date principale	1577
Datation secondaire	2e moitié 20e siècle
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆

chapelle Saint-Laurent



Image	DSCN4489
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Chapelle Saint-Laurent
Désignation	chapelle Saint-Laurent
Degré d'authenticité de l'édifice	moyen
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	15e siècle
Datation secondaire	19e siècle
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆

manoir	
	
Image	DSCN4530
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Kerfraval
Désignation	manoir
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	mauvais
Datation principale	16e siècle
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆☆

ferme	
	
Image	DSCN4508
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Penher
Désignation	ferme
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	milieu 19e siècle
Datation secondaire	limite 16e siècle 17e siècle
Evaluation	☆☆☆



ferme	
	
Image	DSCN4604
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Kerallé
Désignation	ferme
Destination actuelle de l'édifice	maison
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	moyen
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	18e siècle(?)
Sélection pour étude	possible
Evaluation	☆☆☆







ferme	
	
Image	DSCN4618
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Kerzard Izel
Désignation	ferme
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	moyen
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	moyen
Date principale	1841
Datation secondaire	17e siècle
Sélection pour étude	possible
Evaluation	☆☆☆

lec'h christianisé	
	
Image	DSCN4743
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Adresse	Grange(rue de la),OG234
Désignation	lec'h christianisé
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	mauvais
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	Antiquité
Datation secondaire	Moyen âge
Sélection pour étude	certaine
Evaluation	☆☆

maison	
	
Image	DSCN4754
Pays	France
Région	Bretagne
Commune	Landévant
Lieu	Locmaria-er-Hoët
Désignation	maison
Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	moyen
Date principale	1820
Sélection pour étude	possible
Evaluation	☆☆☆

ferme		ferme		maison	
					
Image	DSCN4800	Image	DSCN4813	Image	DSCN4855
Pays	France	Pays	France	Pays	France
Région	Bretagne	Région	Bretagne	Région	Bretagne
Commune	Landévant	Commune	Landévant	Commune	Landévant
Lieu	Locmaria-er-Hoët	Lieu	Locmaria-er-Hoët	Adresse	Eglise(place de l')3,OG277
Désignation	ferme	Désignation	ferme	Désignation	maison
Degré d'authenticité de l'édifice	bon	Degré d'authenticité de l'édifice	bon	Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon	Abords de l'édifice	bon	Abords de l'édifice	moyen
Intérêt de l'édifice	bon	Intérêt de l'édifice	bon	Intérêt de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon	Etat sanitaire de l'édifice	moyen	Etat sanitaire de l'édifice	bon
Datation principale	17e siècle	Datation principale	17e siècle	Datation principale	1ère moitié 17e siècle(?)
Datation secondaire	19e siècle	Datation secondaire	19e siècle	Datation secondaire	19e siècle
Sélection pour étude	possible	Sélection pour étude	certaine	Sélection pour étude	possible
Evaluation	☆☆☆	Evaluation	☆☆☆	Evaluation	☆☆☆

ferme		ferme		maison	
					
Image	DSCN4865	Image	IMG_6553	Image	P1170036
Pays	France	Pays	France	Pays	France
Région	Bretagne	Région	Bretagne	Région	Bretagne
Commune	Landévant	Commune	Landévant	Commune	Landévant
Lieu	Leign er Lann	Lieu	Kervir	Adresse	Eglise(rue del')12,OG309,310
Désignation	ferme	Désignation	ferme	Désignation	maison
Destination actuelle de l'édifice	maison	Destination actuelle de l'édifice	maison	Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Degré d'authenticité de l'édifice	bon	Degré d'authenticité de l'édifice	bon	Abords de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon	Abords de l'édifice	bon	Intérêt de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon	Intérêt de l'édifice	bon	Etat sanitaire de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon	Etat sanitaire de l'édifice	bon	Datation principale	18e siècle
Datation principale	2e moitié 18e siècle	Datation principale	17e siècle	Datation secondaire	milieu 19e siècle
Datation secondaire	possible	Datation secondaire	milieu 19e siècle	Sélection pour étude	possible
Sélection pour étude	possible	Sélection pour étude	possible	Evaluation	☆☆☆
Evaluation	☆☆☆	Evaluation	☆☆☆	Evaluation	☆☆☆

<p>fontaine Sainte-Brigitte</p>  <p>Image P1170163 fontain ste brigitte Pays France Région Bretagne Commune Landévant Lieu Chapelle Sainte-Brigitte Désignation fontaine Sainte-Brigitte Degré d'authenticité de l'édifice bon Abords de l'édifice bon Intérêt de l'édifice bon Etat sanitaire de l'édifice bon Datation principale 18e siècle Sélection pour étude certaine Evaluation ☆☆☆</p>	<p>pont de Sainte-Brigitte</p>  <p>Image P1170166 Pays France Région Bretagne Commune Landévant Lieu Chapelle Sainte-Brigitte Désignation pont de Sainte-Brigitte Degré d'authenticité de l'édifice bon Abords de l'édifice bon Intérêt de l'édifice bon Etat sanitaire de l'édifice bon Datation principale milieu 19e siècle Evaluation ☆☆☆</p>	<p>ferme</p>  <p>Image P1170191 Pays France Région Bretagne Commune Landévant Lieu Kersauz Désignation ferme Degré d'authenticité de l'édifice bon Abords de l'édifice moyen Intérêt de l'édifice bon Etat sanitaire de l'édifice bon Datation principale 1ère moitié 19e siècle Datation secondaire 16e siècle Sélection pour étude possible Evaluation ☆☆☆</p>
<p>maison</p>  <p>Image P1170203 Pays France Région Bretagne Commune Landévant Lieu Brunet Désignation maison Degré d'authenticité de l'édifice bon Abords de l'édifice bon Intérêt de l'édifice bon Etat sanitaire de l'édifice mauvais Datation principale 2e moitié 19e siècle Evaluation ☆☆☆</p>	<p>manoir</p>  <p>Image P1170208 Pays France Région Bretagne Commune Landévant Lieu Val(le) Désignation manoir Degré d'authenticité de l'édifice bon Abords de l'édifice bon Intérêt de l'édifice bon Etat sanitaire de l'édifice bon Datation principale 15e siècle Datation secondaire 1ère moitié 16e siècle Sélection pour étude certaine Evaluation ☆☆☆</p>	<p>ferme</p> <p>></p>  <p>Image P1170231 Pays France Région Bretagne Commune Landévant Lieu Coetel Désignation ferme Destination actuelle de l'édifice maison Degré d'authenticité de l'édifice moyen Abords de l'édifice moyen Intérêt de l'édifice bon Etat sanitaire de l'édifice moyen Datation principale 2e moitié 16e siècle Datation secondaire milieu 20e siècle Sélection pour étude possible Evaluation ☆</p>

ferme		église paroissiale		croix de l'enclos funéraire de Perrien	
					
Image	P1170248	Image	P1170266	Image	P1170271
Pays	France	Pays	France	Pays	France
Région	Bretagne	Région	Bretagne	Région	Bretagne
Commune	Landévant	Commune	Landévant	Commune	Landévant
Lieu	Brangolo	Adresse	Eglise(place de l')	Adresse	Poulcanir(rue)ZT 207
Désignation	ferme	Désignation	église paroissiale	Désignation	croix de l'enclos funéraire de Perrien
Destination actuelle de l'édifice	maison	Degré d'authenticité de l'édifice	bon	Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Degré d'authenticité de l'édifice	bon	Abords de l'édifice	moyen	Abords de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon	Intérêt de l'édifice	bon	Intérêt de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon	Etat sanitaire de l'édifice	bon	Etat sanitaire de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon	Date principale	1834	Date principale	1893
Date principale	1822	Date secondaire	1857	Date	1893
Datation secondaire	1ère moitié 17e siècle	Sélection pour étude	certaine	Sélection pour étude	certaine
Sélection pour étude	certaine	Evaluation	☆☆☆	Evaluation	☆☆☆
Evaluation	☆☆☆				

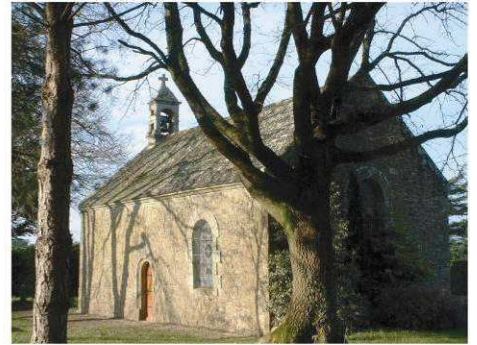
ferme		pont Guillemin	
			
Image	P1170273	Image	P1170277
Pays	France	Pays	France
Région	Bretagne	Région	Bretagne
Commune	Landévant	Commune	Landévant
Lieu	Talvern	Lieu	Ponts Guillemin(les)
Désignation	ferme	Désignation	pont Guillemin
Destination actuelle de l'édifice	maison	Degré d'authenticité de l'édifice	bon
Degré d'authenticité de l'édifice	bon	Abords de l'édifice	bon
Abords de l'édifice	bon	Intérêt de l'édifice	bon
Intérêt de l'édifice	bon	Etat sanitaire de l'édifice	bon
Etat sanitaire de l'édifice	bon	Datation principale	1ère moitié 19e siècle
Datation principale	17e siècle	Sélection pour étude	possible
Date principale	1834	Evaluation	☆☆☆
Date secondaire	1834		
Sélection pour étude	certaine		
Evaluation	☆☆☆		

LANDEVANT
**PLANCHE PHOTO
PATRIMOINE BATI**

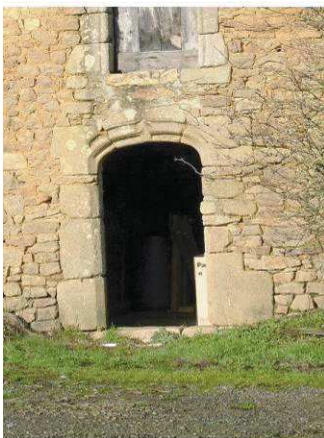
Révision du Plan Local d'Urbanisme



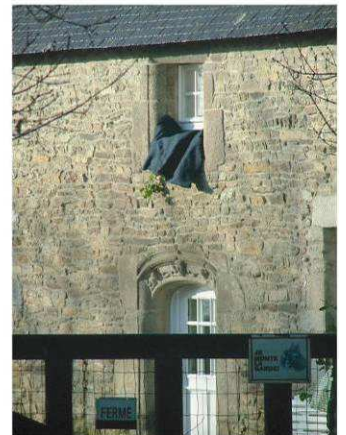
Moulin de Plusquet



Chapelle Saint Nicolas



Linteaux de porte sculptés

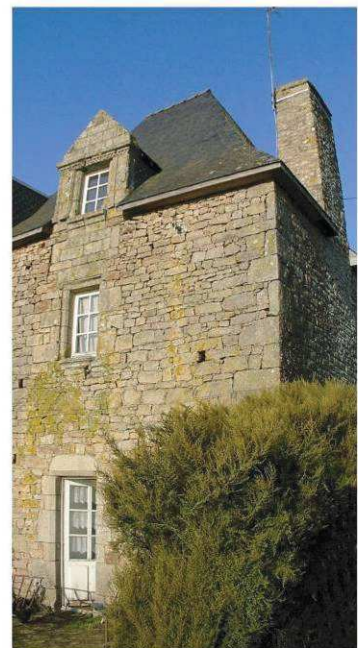


Chapelle de Locmaria



Chaumière de Kerandizeerh

Manoir de la
Demi Ville



LANDEVANT
PLANCHE PHOTO
PATRIMOINE NATUREL

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Zone humide entre Talvern et Botalec



Zone humide



Pâtures et zone boisée

Haie bocagère



Vue panoramique à Botalec

LANDEVANT
PLANCHE PHOTO
PETIT PATRIMOINE

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Lavoirs et murets de pierres sèches



Calvaires et
Four à pain



3.3. LES ESPACES BATIS

Le bourg – situation actuelle

Le centre-bourg de Landévant – situation actuelle

Le centre bourg s'articule autour de deux places, développées depuis deux axes anciens de circulation que sont actuellement la RD 765 et la RD 24 : la Place de l'église et la place Saint Michel, plus au nord. Ces deux centralités constituent, avec la route de l'église qui les relie, le centre bourg de Landévant et rassemble une majorité de commerces et services.

Depuis la place Saint Michel, en direction du nord-ouest, la rue Nationale constitue le troisième élément structurant du centre, accueillant également une diversité importante de commerces, services et équipements (dont la mairie).

Le bâti bordant ces axes et places est un habitat traditionnel de maisons à un étage, édifiées en ordre continu, comprenant quelques commerces activités artisanales. Il est organisé de manière linéaire, à l'alignement, témoignant de son ancienneté. La préservation de sa qualité architecturale est due aux rénovations ayant eu lieu récemment sur certains bâtiments, qui valorisent ce patrimoine architectural.

Ce modèle urbain, avec un linéaire bâti, entraîne une densité importante qui renforce le caractère central du secteur.

La mairie, implantée rue Nationale à deux pas de la place de l'église, a fait l'objet de réaménagements et d'agrandissements importants, les anciens locaux étant devenus sous-dimensionnés.

L'agglomération le Landévant

Le bourg s'est fortement développé autour de la centralité initiale que constitue le centre-bourg. Ces extensions se présentent essentiellement sous formes de lotissements pavillonnaires.

Plusieurs contraintes ont entraîné la configuration actuelle du bourg, étendu en direction de l'ouest et de l'est :

- présence du domaine du château de Lannouan au nord,
- voie ferrée et voie expresse au sud,
- vallée à l'est (au niveau de Mané Kerverh),
- vallée et étang à l'ouest (au niveau de Kerhaut).

De récents aménagements ont permis d'épaissir le tissu urbain et de conforter l'agglomération du bourg en une entité homogène.

Les densités sont ici moindre qu'au niveau du centre bourg, mais le modèle dominant de construction étant des lotissements, l'urbanisation reste relativement économe en espace, hormis au niveau de quelques extensions périphériques, créées par d'anciens hameaux rejoints par l'urbanisation.

Ces dernières présentent un type d'habitat plus linéaire, présentant localement une organisation plus compacte autour des noyaux anciens, à l'origine constitués de fermes.

Durant la dernière décennie, un élément important est venu modifier l'organisation du bourg de Landévant, à savoir la mise en place d'une déviation sur la RD 33, contournant le bourg par le sud et permettant d'accéder à la voie express. Les routes qui permettaient autrefois de traverser la voie ferrée (notamment la rue de la Gare par laquelle se faisait la traversée du Bourg) constitue à présent des impasses, les passages au dessus des voies se faisant à présent via cette déviation. Un pont a été mis en place afin de sécuriser les passages à niveaux. Les nuisances dues au trafic de transit que supportait le bourg ainsi que les risques au niveaux des passages à niveaux ont donc été fortement atténuées, améliorant ainsi la qualité de vie au niveau du centre-bourg.

Les hameaux

Implantés dans un vaste plateau agricole ouvert, les hameaux, initialement agricoles, sont en majorité devenus résidentiels. Ils sont très présents dans la partie nord de la commune, se faisant rares au sud de la voie express.

De dimensions variables, ils présentent pour beaucoup des bâtiments agricoles rénovés, habités par des tiers, autour desquels se sont adjoints des bâtiments plus récents, pavillonnaires, de faible densité.

Urbanisation diffuse

Les bâtiments/habitations isolés sont des exploitations agricoles, en activité ou non. Les constructions isolées n'ayant pas cette vocation sont peu nombreuses du territoire de Landévant.

4. LES PAYSAGES

4.1. L'APPROCHE GLOBALE AU NIVEAU COMMUNAL

Landévant se caractérise au sud par une pointe aux confins de la rivière d'Etel qui forme des vasières de part et d'autre de cette pointe.

Ces vasières présentent un grand intérêt écologique et les paysages dans ce secteur très naturel sont remarquables.

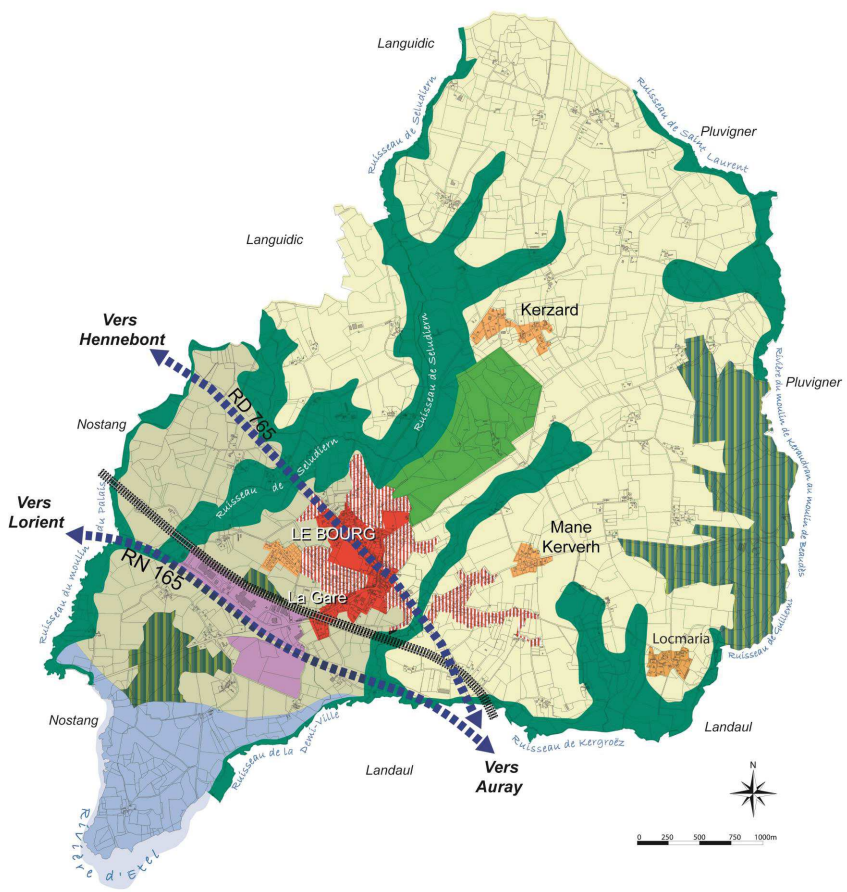
Au nord, la commune a un caractère plus rural avec de grandes propriétés agricoles regroupées grâce au remembrement. Des hameaux regroupant des constructions neuves et des maisons rénovées se sont développés. On constate peu de constructions individuelles isolées.

De vastes secteurs boisés, correspondant aux vallées persistent ; les massifs les plus importants contiennent des feuillus et des résineux.

Le territoire communal de Landévant est composé schématiquement de 10 grands types de paysages :

- 1 – La zone d'urbanisation récente moyennement dense : le bourg de Landévant
- 2 – Une urbanisation en étoile
- 3 – Des hameaux rejoints par une urbanisation récente

- 4 – La zone d'activité communautaire
- 5 – Un plateau agricole ouvert
- 6 – Un plateau agricole plus fermé à l'ouest et au sud
- 7 – Les vallées humides
- 8 – La vallée boisée de Boidalan
- 9 – Le domaine du château de Lannouan
- 10 – Les abords de la ria d'Étel



L A N D E V A N T

LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Révision du Plan Local d'Urbanisme

- 1 UN CENTRE-BOURG BIDIRECTIONNEL**
 - centre bourg construit initialement le long de 2 axes : le long de la RD765 et de la rue qui rejoint La Gare
 - maisons anciennes et des années 30 et 50?
 - 2 UNE URBANISATION SECONDAIRE EN ÉTOILE**
 - lotissements qui se sont développés le long des voies, le plus souvent autour de parcelles, formant de petits quartiers.
 - 3 DES HAMEAUX D'URBANISATION RÉCENTE**
 - des hameaux constitués d'anciens corps de ferme, de chaumières, se sont densifiés depuis une quinzaine d'années.
 - 4 LA ZONE D'ACTIVITÉS**
 - "virrine" visible de la RN 165, enclavée entre la 4 voies et la ligne de chemin de fer
 - bâtiments de tôle entourés de grandes surfaces bitumées servant de dépôt de matériel et de parking (camions, voitures).
 - 5 UN PLATEAU AGRICOLE OUVERT**
 - plateau agricole incliné vers le Sud, ouvert visuellement, et creusé de vallées et vallons humides
 - paysage agricole de polyculture et d'élevage essentiellement
 - parcelles moyennes à grandes, maillage bocager lâche constitué surtout de talus
 - habitat groupé en hameaux de grande qualité architecturale, souvent bâtis autour de cours et constitués de chaumières pour la plupart rénovés.
 - 6 UN PLATEAU AGRICOLE SEMI-OUVERT**
 - plateau agricole semi-ouvert visuellement, ménageant quelques vues sur le bourg
 - plateau vallonné, boisé de pins et de feuillus
 - paysage agricole de polyculture et d'élevage essentiellement
 - parcelles moyennes, maillage bocager assez lâche
 - 7 LES VALLEES HUMIDES**
 - petits ruisseaux entaillant les plateaux
 - bords de prairies humides
 - çà et là, quelques anciens moulins jalonnent les cours d'eau.
 - 8 LES ZONES NATURELLES BOISEES**
 - boisement de pins et de feuillus situé en sommet de plateau et à flanc de coteau à l'Est de la commune
 - boisement littoraux à mâche de pins au Sud du territoire
 - 9 LE DOMAINE DU CHATEAU DE LANNOUËN**
 - le château
 - les (anciennes?) terres du château: boisement de feuillus, chemins creux, talus, murs de pierre sèche
 - vides en ligne droite bordés de grands arbres
 - 10 LES ABORDS DE LA RIA**
 - milieu très humide: prairies gorgées d'eau et accueillant des plantes hygrophiles (joncs, carex, saulaies...)
 - maillage bocager dense, fermant le paysage et ne ménageant aucun panorama sur la Ria d'Est
 - aucune ambiance maritime ne se ressent.
- LES AXES STRUCTURANTS
- RN 165 et RD 765
 - Ligne TGV

GEOLTTT - BUREAU D'ÉTUDES EN AMÉNAGEMENT URBANISME PAYSAGE ENVIRONNEMENT

4.2. L'APPROCHE PAR UNITES PAYSAGERES

4.2.1. Les zones urbanisées

Unité 1 : la zone d'urbanisation récente moyennement dense : le bourg de Landévant

Le bourg de Landévant s'est développé surtout le long de deux axes de communication : la RD 765 et la RD 24. Il présente un vrai centre bourg autour de l'église, des services administratifs et des commerces de proximité. L'activité de ce bourg est renforcée par sa position centrale sur le territoire de la commune d'une part, et par la proximité de la RN 165 et de la voie ferrée d'autre part. Ce sont 2 axes de desserte importants vers les bassins d'emplois de Lorient à l'ouest et d'Auray/ Vannes à l'est.

L'électrification de la voie ferrée va induire une modification du tracé de la RD 24, ce qui est l'occasion de réaménager l'entrée sud du bourg, par La Gare.

Il est à noter que développement de l'urbanisation du bourg est bloqué à l'est et à l'ouest par des vallées, au sud par la voie ferrée, et au nord par le domaine du château de Lannouan ; ses possibilités d'extension sont donc limitées.

Mais la présence de cet 'écran vert' autour de l'agglomération est un atout paysager, car cette trame végétale permet une bonne intégration visuelle du bâti.

La route nationale et la rue de l'église concentrent des bâtiments anciens de qualité.

Unité 2 : une urbanisation secondaire en étoile

Cette extension d'urbanisation se présente essentiellement sous formes pavillonnaires. Des lotissements récents ont permis d'épaissir le tissu urbain du centre bourg à l'ouest et au nord.

A l'est de la commune, au contraire, le développement est plus linéaire, le long de la RD 33, vers Locmaria et vers Mané Kerverh.

Unité 3 : des hameaux rejoints par une urbanisation récente

Trois secteurs sont principalement concernés : Saint-Nicolas / La Gare, Kerzard et Mané Kerverh.

Ces développements d'habitat sont souvent mixtes, à la fois linéaire le long des voies, et plus profondément urbanisés au niveau des noyaux anciens, à l'origine constitués de fermes.

La jonction avec le bourg est aujourd'hui quasiment réalisée avec Mané Kerverth et Saint-Nicolas.

Unité 4 : les zones d'activités communautaires

Cette entité est forte visuellement depuis la RN 165 ; le linéaire de façade en covisibilité est important.

Cette zone est physiquement 'coincée' entre la RN 165 et la voie ferrée.

Landévant présente donc au sud une entrée de ville banalisée, sans originalité. La position de cette zone d'activité par rapport à l'axe principal de desserte du bourg (RD 24), accentue ce phénomène.

4.2.2. Le secteur agricole

Unité 5 : un vaste plateau agricole ouvert

Au niveau de ce territoire, la vue porte loin ; elle est cependant ponctuée par des éléments verticaux : hameaux, bosquets, ainsi que des vallées encaissées aux versants boisés qui viennent entailler ce plateau agricole.

Cette impression d'ouverture est engendrée par un remembrement important, qui ne laisse voir qu'un maillage bocager résiduel et de grandes parcelles.

Dans ce territoire, qui représente une très grande partie de la commune, se trouvent de nombreux hameaux et écarts d'urbanisation, initialement tous agricoles, mais aujourd'hui largement résidentiels.

Unité 6 : un plateau agricole plus fermé à l'ouest et au sud

Cette impression est essentiellement provoquée par une plus grande importance des boisements, dus au fait que les terres ont ici une moins bonne valeur agronomique.

Cette partie du territoire est moins densément desservie par les voies.

4.2.3. Les zones naturelles et patrimoniales

Unité 7 : les vallées et zones humides

Ces différentes vallées sont assez encaissées. Leurs versants boisés permettent une coupure d'urbanisation à proximité du centre bourg.

La végétation particulière qui s'y développe participe aux éléments de diversité du paysage. Ces vallées – visuellement fermées - contrastent avec le plateau agricole alentour.

Unité 8 : la vallée boisée de Boidalan et les espaces boisés

Formant la limite est de la commune avec Pluvigner, elle correspond au versant ouest du ruisseau du Moulin de Kéraudran ; fortement boisée, elle ferme les vues et diminue l'impact des différents hameaux.

Unité 9 : le domaine du château de Lannouan

Cette propriété privée, fermée par de hauts murs, est particulièrement intéressante, car elle est imbriquée au nord-est de l'agglomération du centre bourg.

L'ensemble du site, situé à proximité immédiate du centre-ville, offre en effet un cadre vert partiellement ouvert au public (existence d'un chemin piéton).

Les chemins et la route communale allant de Landévant à Kerfraval sont encadrés de jolis murets de pierres sèches.

Unité 10 : les abords de la Ria d'Etel

Cette unité forme le seul élément « littoral » de la commune.

Située à l'extrême sud de Landévant, cette pointe enserrée entre deux bras « de mer » contraste avec le reste du territoire.

Elle se définit en effet par une ambiance estuarienne, caractérisée par un milieu humide constitué de prés et de vasières salées, par des bois de pins (comme celui du Listor, géré par l'ONF), et par un relief peu accidenté.

Il est à noter que le côté littoral de ce paysage est cependant limité par le peu d'ouverture visuelle sur la ria d'Etel et la difficulté de la rejoindre.

Le site du Moulin de La Demi Ville est particulièrement remarquable.

LANDEVANT
PLANCHE PHOTO
UNITES PAYSAGERES
PLANCHE 1

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Place de l'Eglise



Rue de l'Eglise



Vue vers Brangolo depuis Coëtel



Hameau de Kervilio



Zone d'activités vue de
Coët Rival



Résidence de Park Bras



Vue sur la Petite Demi Ville

L A N D E V A N T
PLANCHE PHOTO
UNITES PAYSAGERES
PLANCHE 2

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Zone humide près de Botalec

*Vue sur la rivière d'Étel
près du Listoir*



Plateau ouvert à Botquelen



Domaine du château de Lannouan



vallée boisée et encaissée du ruisseau de Suliern

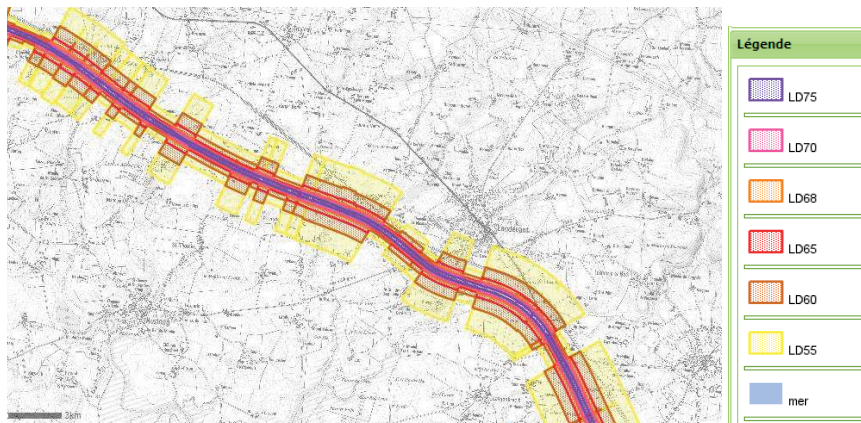
5. LES NUISANCES ET LES RISQUES

5.1. LES NUISANCES SONORES

La commune est concernée par l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres du 13 mars 2009.

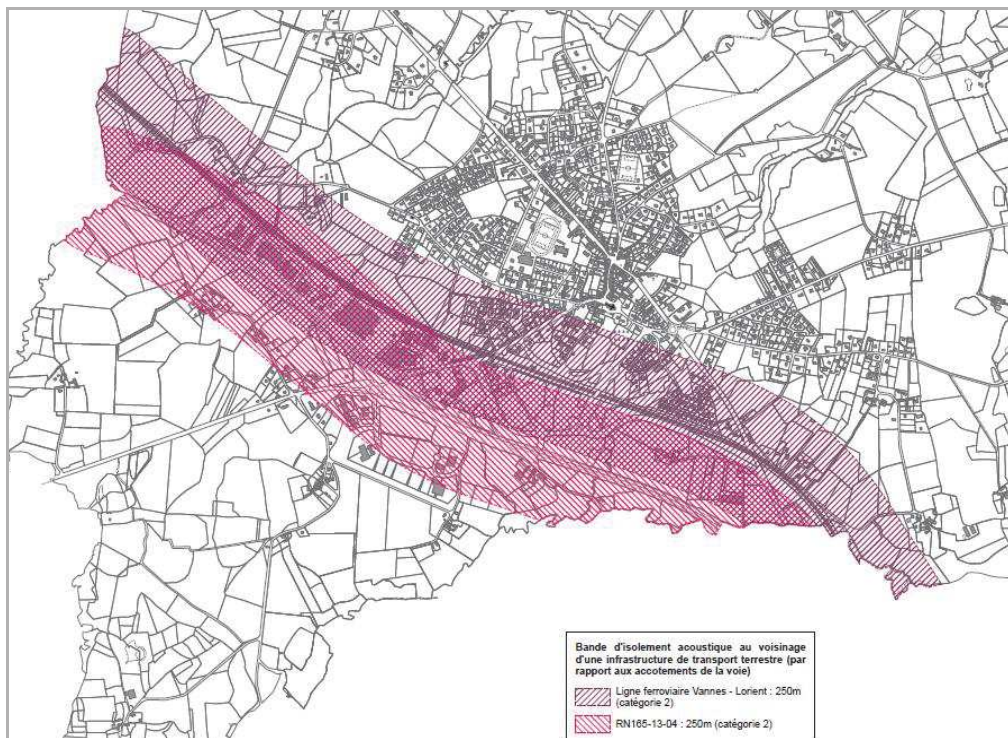
Dans la carte ci-dessous, les zones exposées à plus de 55 décibels sont reprises selon des codes couleurs, et l'on constate que le bourg de Landévant, dans sa partie sud, peut être soumis à des nuisances de bruit de 55 décibels.

Carte d'exposition au bruit de Landévant



Source : DDTM 56

Classement sonore des infrastructures terrestres



La RN 165 et la voie ferrée sont toutes les 2 classées en infrastructure de catégorie 2 et sont à ce titre grevées d'une bande d'isolement acoustique de 250 m de part d'autre du bord de la voie.

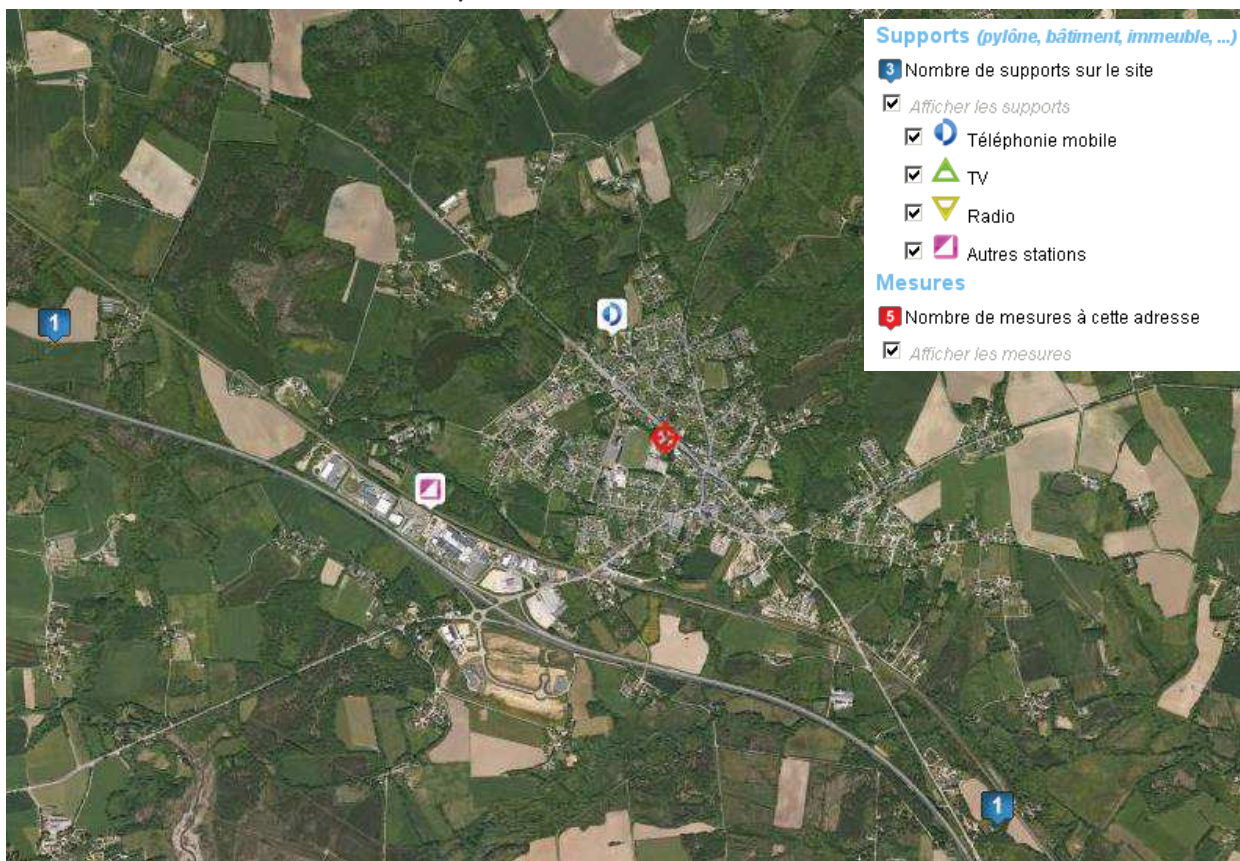
Des prescriptions pour renforcer l'isolation phonique des habitations sont à prendre en compte.

5.2. LES NUISANCES ELECTROMAGNETIQUES LIEES A LA PRESENCE D'ANTENNES

Sur le territoire communal de Landévant, 2 supports d'antennes radioélectriques sont installés :

- sur le château d'eau, rue du Golhen, il y a 3 antennes de téléphonie mobile (BOUYGUES TELECOM : FH/GSM 1800/LTE 1800/UMTS, ORANGE : GSM 900/UMTS, SFR : FH/GSM 900/UMTS 900,
- le long de la voie de chemin de fer, au niveau de la ZA de La Gare, il y a un mat qui supporte une antenne PMR (Professional Mobile Radio) de la SNCF.

Carte de localisation des stations radioélectriques sur Landévant



Source : www.cartoradio.fr

5.3. LES RISQUES NATURELS, INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) a été établi en décembre 1996 puis révisé en 2011. Il a recensé Landévant comme commune soumise à plusieurs risques.

Landévant est soumise aux risques :

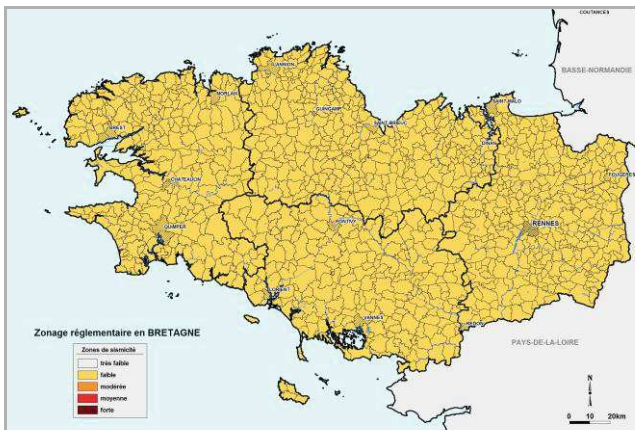
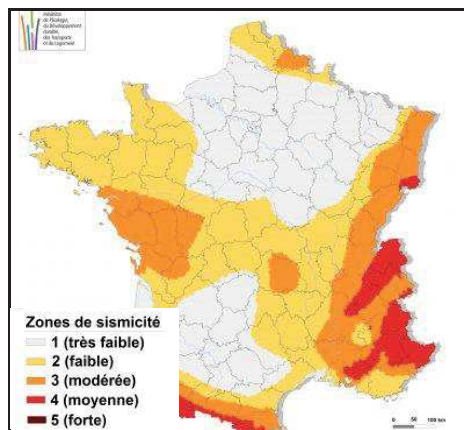
- Séisme : Zone de sismicité 2,
- Risque industriel,
- Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent),
- Inondation,
- Feu de forêt.

5.3.1 Les risques naturels

Le risque sismique

Elle est située comme toute la Bretagne en zone de sismicité de niveau 2, soit une sismicité faible (zonage sismique français en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011, défini dans les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D.563-8-1 du Code de l'Environnement).

Zonage sismique de la France



Les arrêtés de catastrophes naturelles

La commune n'est pas concernée ni par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPR), ni par l'atlas des zones inondables. Par contre, elle a été concernée par **4 arrêtés de catastrophes naturelles** dont 3 pour « inondations et coulée de boue ».

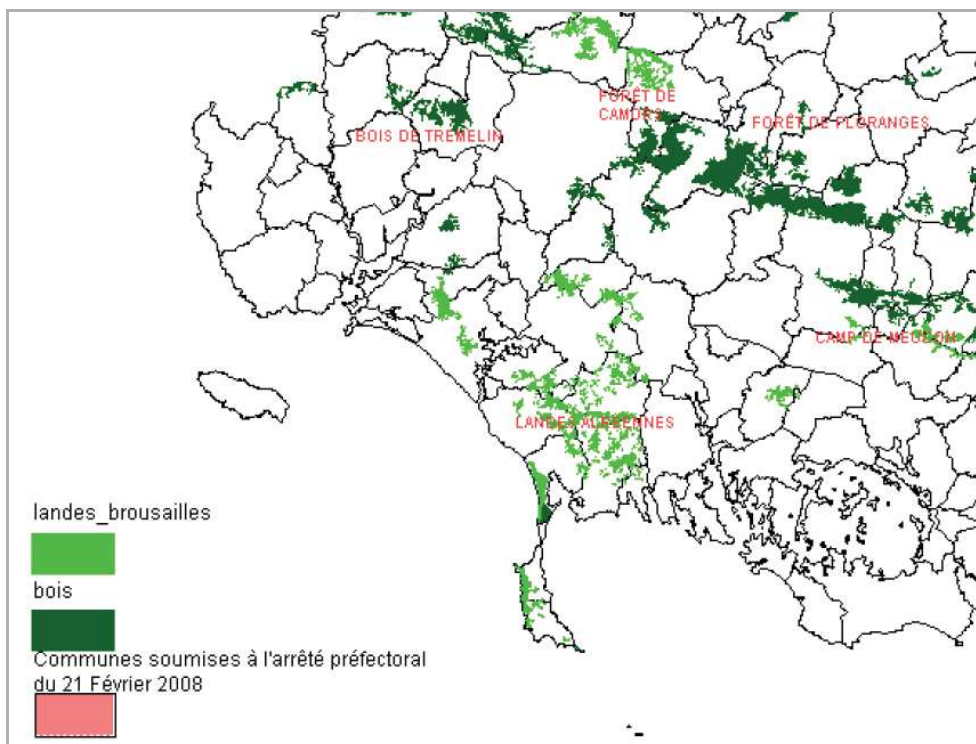
Recensement des arrêtés de catastrophes naturelles inscrites au Journal Officiel

Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	21/02/1995	24/02/1995
Inondations et coulées de boue	07/08/1997	07/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Source : <http://macommune.prim.net>

Le risque de feu de forêts

Landévant est soumise à un risque de feu de forêt ou d'espaces naturels selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM 2011).



Cavités souterraines

Source : www.bdcavite.net

La commune de Landévant n'est pas concernée par la présence de cavités souterraines (ancienne carrière, cave, ouvrage civil, ouvrage militaire...) selon la Base de données nationale des cavités souterraines.

Le risque de submersion marine (Xynthia)

Le risque de submersion marine à Landévant n'impacte pas de zone d'habitat. Par conséquent, l'enjeu de ce risque de submersion marine est très limité.

Les actions pour prévenir ces risques littoraux sont menées dans le cadre :

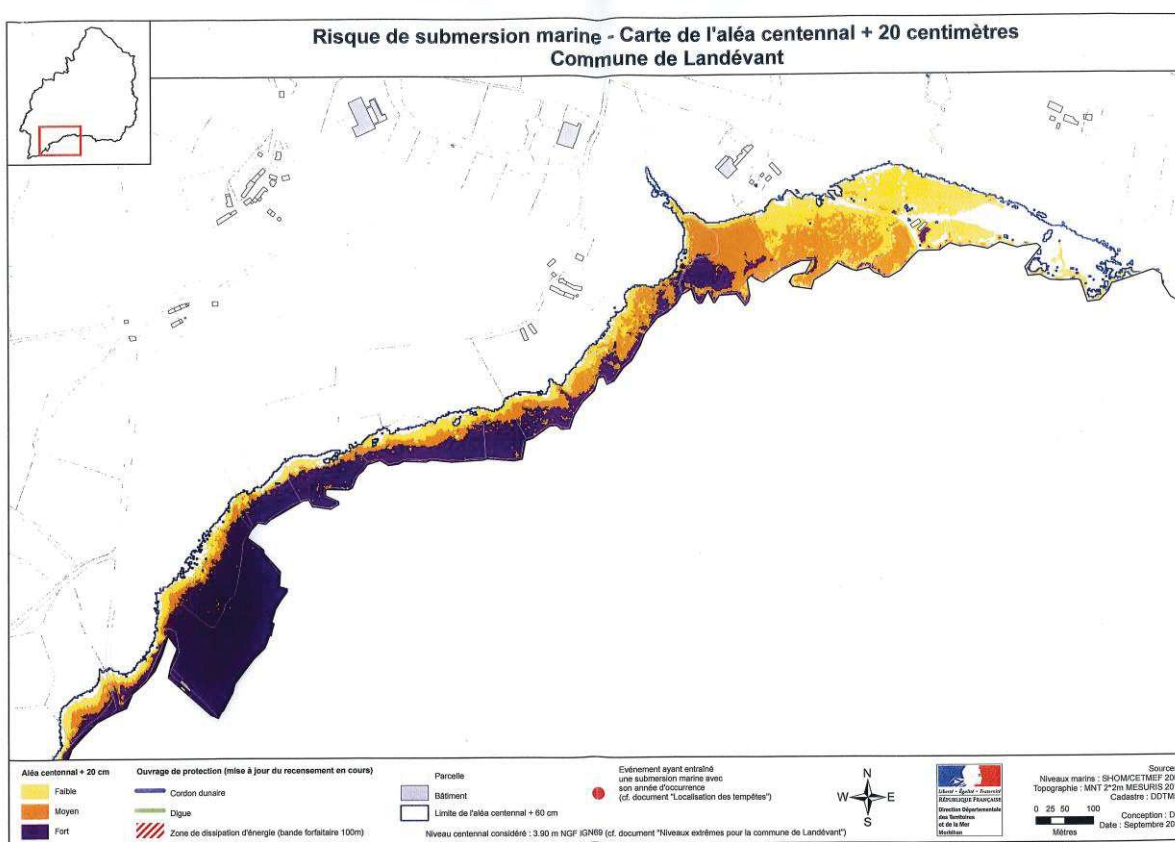
- du schéma de prévention des risques littoraux (SPRL) du Morbihan (dernier arrêté préfectoral du 6/12/2010),
- de la circulaire Xynthia du 7 avril 2010 (application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme en zone à risque fort),
- de la circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux (MEDDTL/DGPR/SRNH/BAT)

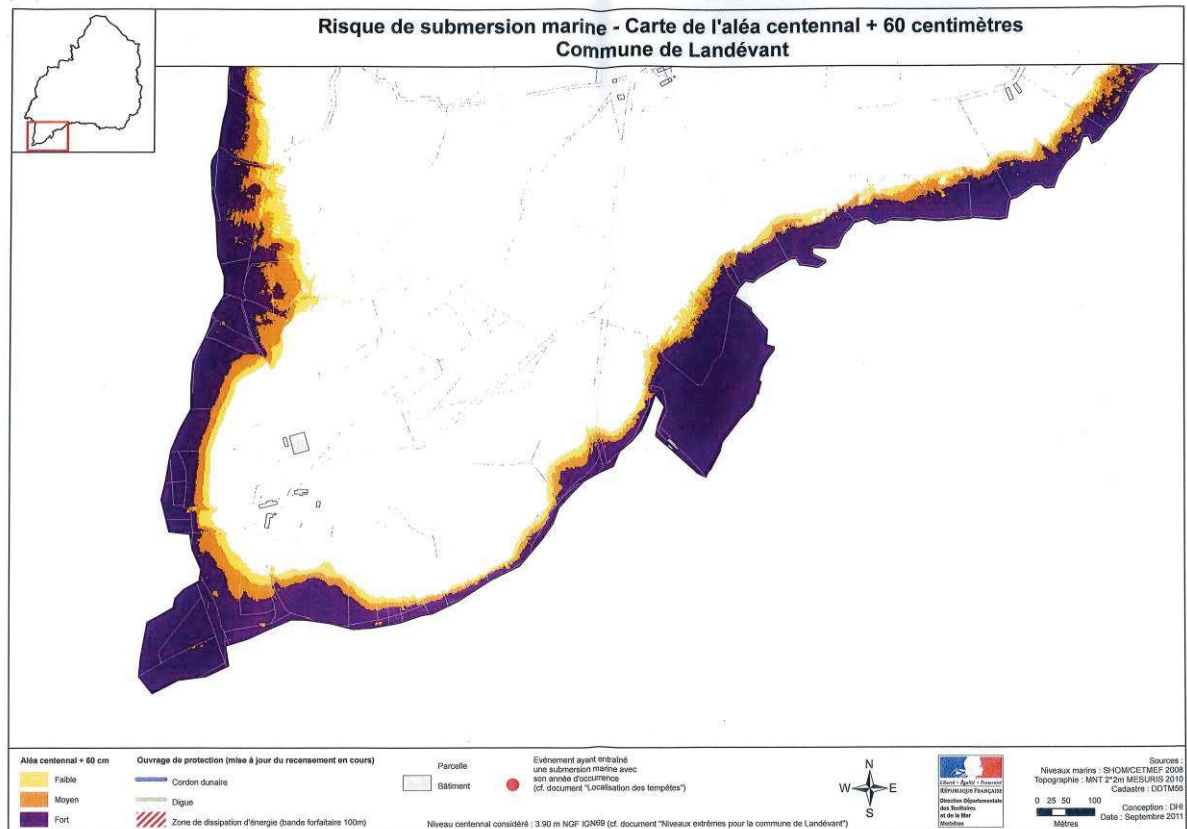
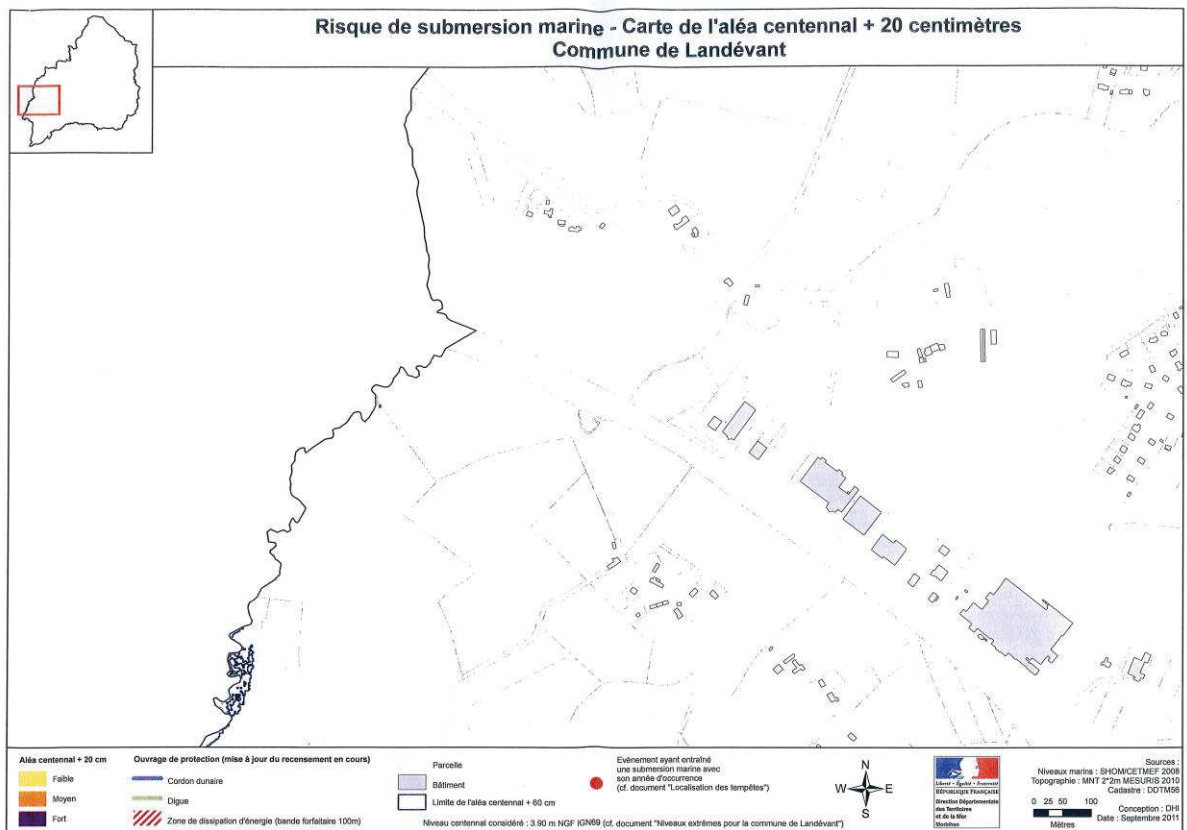
- de la circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels littoraux (MEDDTL/DGPR...) fixant la liste des communes à couvrir par un PPRL d'ici 2014 (soit 11 communes concernées dans le département du Morbihan mais pas Landévant) -d'autres PPRL pourront être prescrits ultérieurement-.

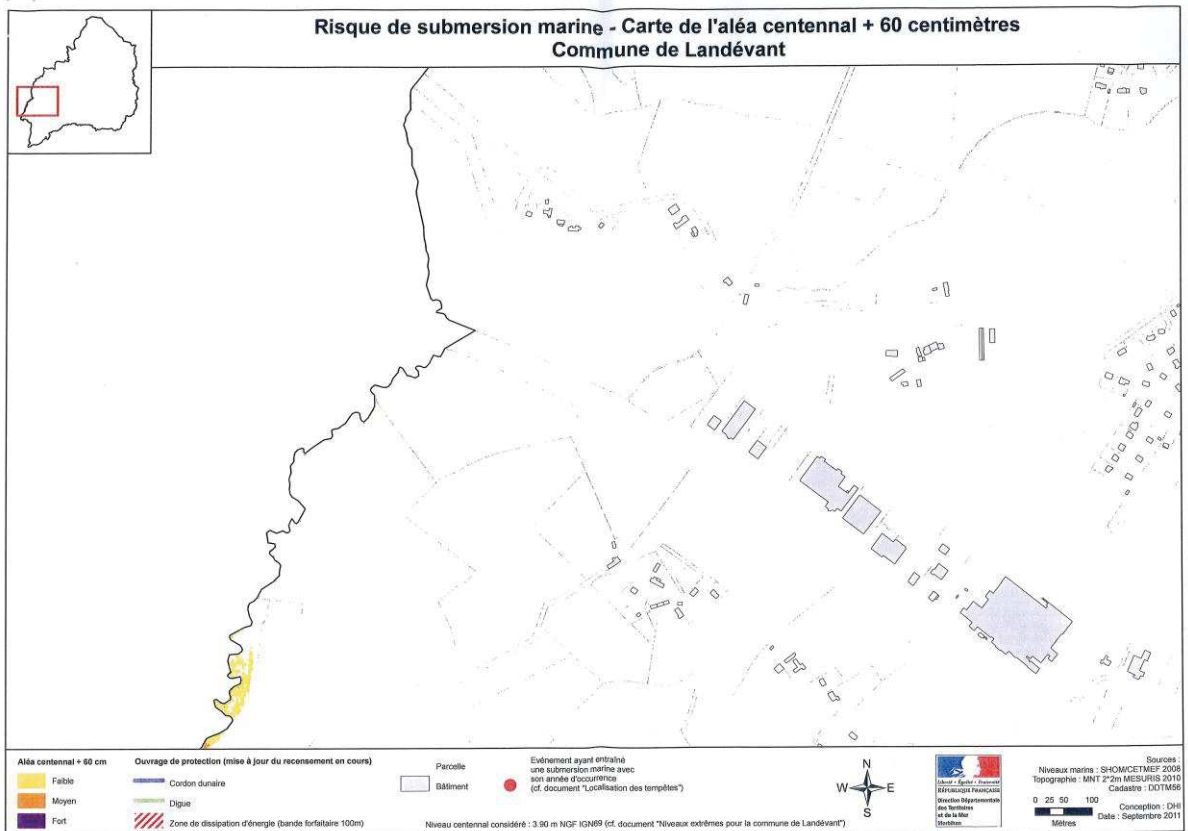
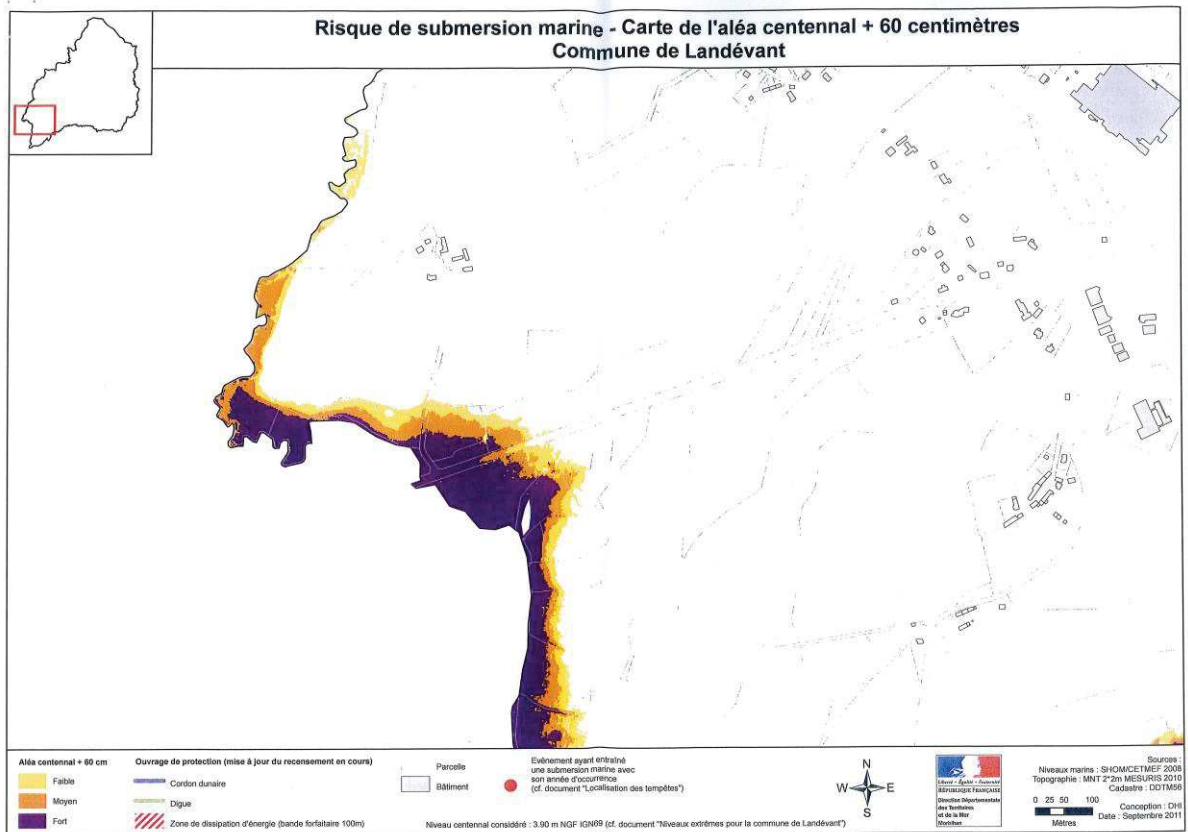
Le SPRI intègre dans le volet « connaissance des risques » et « maîtrise de l'urbanisation » 2 actions :

- l'atlas des risques littoraux du Morbihan débuté en 2009,
- le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) selon les circulaires précitées sur les secteurs prioritaires à forts enjeux

L'objectif de ce dispositif est d'améliorer la connaissance des phénomènes et des risques littoraux afin de mieux prévenir les risques auxquels est exposée la population, ce, notamment par la maîtrise de l'urbanisation.

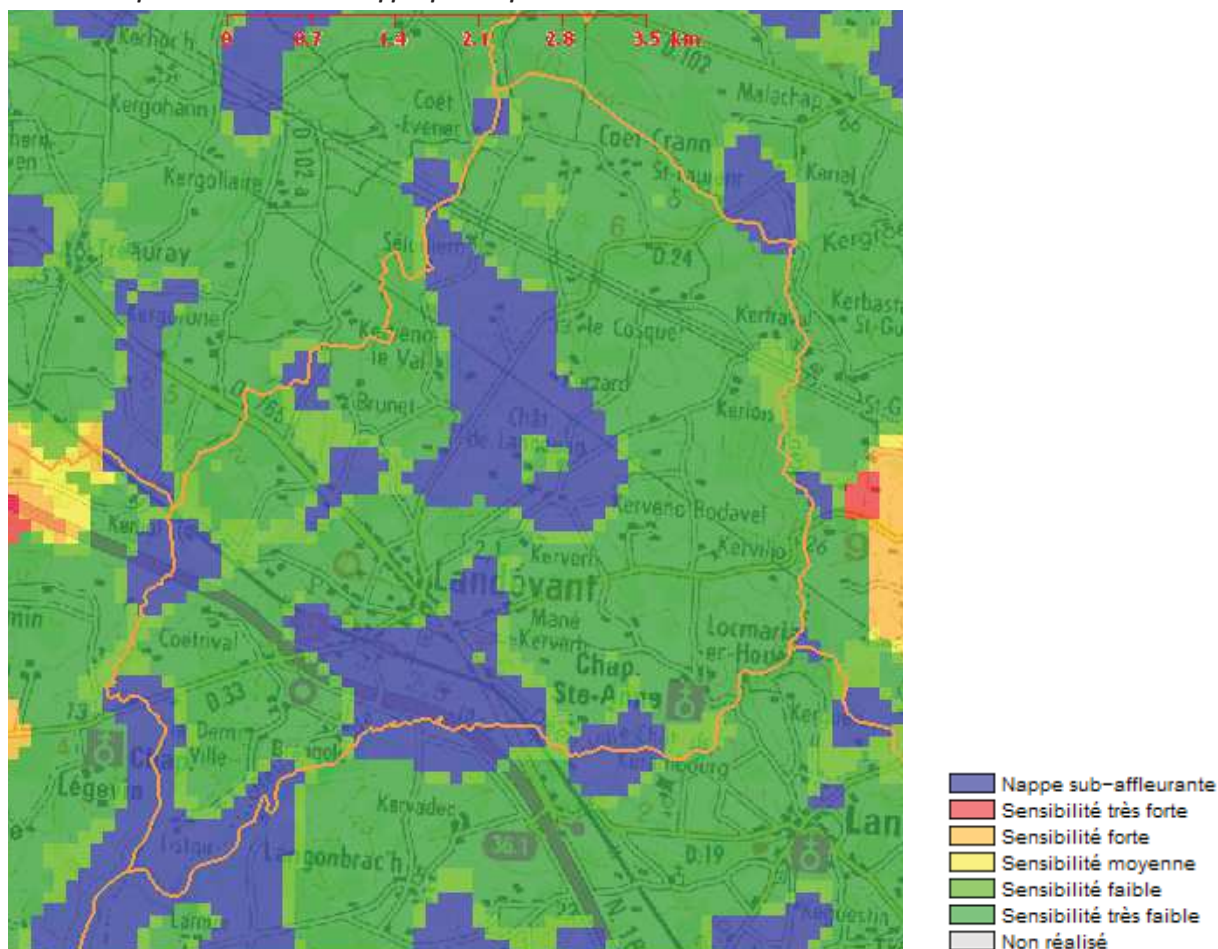






Risques inondation par remontées de nappes phréatiques

Carte des risques de remontées de nappes phréatiques



La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique (du grec "phréïn", la pluie). Dans certaines conditions une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation : une inondation « par remontée de nappe ».

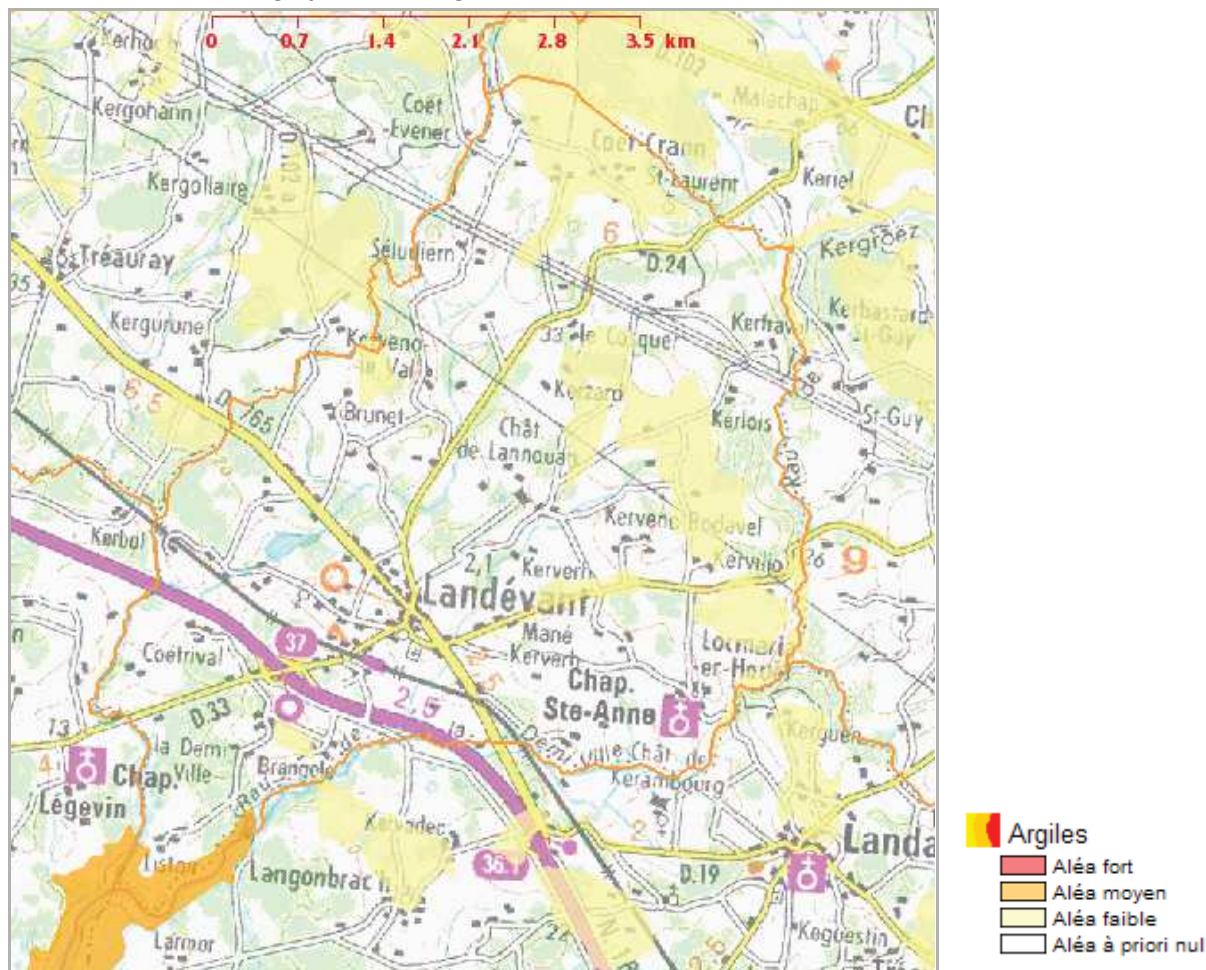
La commune de Landévant est concernée par ce risque d'inondation par remontées de nappes dans 3 secteurs :

- nappe sub-affleurante au nord du bourg (autour du château de Lannouarn),
- nappe sub-affleurante au sud-est du bourg (entre Mané Lann Vraz et la RN 165),
- nappe sub-affleurante au sud de la commune (sur toute la frange littorale).

Cela veut dire que la nappe phréatique affleure et pourrait remonter jusqu'à provoquer des inondations des sous-sols des habitations par exemple ou poser des problèmes pour la réalisation d'assainissement individuel.

Aléas de retrait/ gonflement des argiles : « Quand l'argile se rétracte et fissure le bâti »

Carte des aléas de retrait/ gonflement des argiles



Source : BRGM (www.argiles.fr)

La commune de Landévant n'est concernée que par des aléas faibles dans toute la partie nord de la commune.

L'objectif principal des cartes d'aléa retrait-gonflement des sols argileux est d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrages (y compris des particuliers) et des professionnels de la construction sur la nécessité de prendre des précautions particulières lors de la construction d'une maison individuelle dans un secteur susceptible de contenir des argiles sujettes au retrait-gonflement.

5.3.2 Les risques industriels et technologiques

La commune n'est pas concernée par le risque industriel de type SEVESO mais il y a **5 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** dont 3 sont des exploitations agricoles.

Nom établissement	Nature des activités	Régime
COINTO (LANDEVANT)	Carrières (exploitation de) 80000 t/an Broyage, concassage, ...et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes 108 kW	autorisation (non Seveso)
DELIFRANCE SA	AMMONIAC (EMPLOI OU STOCKAGE) 6,600 t Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale 16,500 t/j Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine animale 6,500 t/j MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC...(STOCKAGE DE) 132 m3 Combustion 5,200 MW Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installations de) 1740 kW ACCUMULATEURS (ATELIERS DE CHARGE D') 52 kW	autorisation (non Seveso)
EARL DE BOIS D'ALLAN	PORCS (ELEVAGE, VENTE, TRANSIT, ETC) DE PLUS DE 30 KG 496 u éq.	autorisation (non Seveso)
GUICHARD Jean-Yves	PORCS (ELEVAGE, VENTE, TRANSIT, ETC) DE PLUS DE 30 KG 550 u éq.	autorisation (non Seveso)
SCEA DE KERVENO LE VAL	PORCS (ELEVAGE, VENTE, TRANSIT, ETC) DE PLUS DE 30 KG 1171 u éq.	autorisation (non Seveso)

Source : www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr

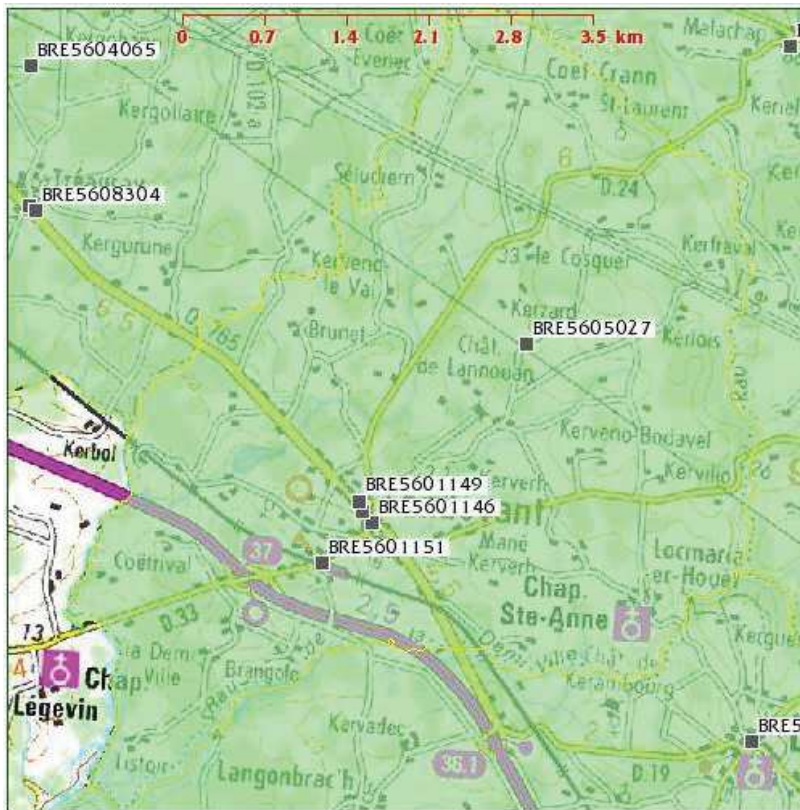
La commune n'est pas concernée par des sites pollués selon la base de données BASOL (<http://basol.developpement-durable.gouv.fr>) mais il y a **8 anciens sites industriels et d'activités de services dont 3 sont encore en activité.**

Inventaire historique des sites industriels et des activités de service

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Dernière adresse	Code activité	Etat d'occupation
BRE5601151	LE MOULLAC Jean, DLI	RD 33	v89.03z	Activité terminée
BRE5601150	CABIJAN Denis, garage, tôlerie, peinture	Rue de la Gare	g45.21a, g45.21b	En activité
BRE5601149	RIVALAIN Joseph, garage et atelier de mécanique	route d'Hennebont	g45.21a	Activité terminée
BRE5605027	Décharge brute	Kerzard	e38.11z	Activité terminée
BRE5601148	GARAGE CORRIGANS, CAILLOCE Armand, DLI	Route de Lorient	v89.03z, g45.21a	En activité
BRE5601146	LE GOFF Arnaud, station service	route de Lorient-Vannes	g47.30z	Activité terminée
BRE5601147	LE BOURN Edouard, garage auto + station service	Route nationale 105	g45.21a, g47.30z	Activité terminée
BRE5601152	STG, LORCY A. Sté, DLI (FOD)	LANDEVANT	v89.03z	En activité

Source : basias.brgm.fr

Localisation des sites industriels et des activités de service de l'inventaire historique



Source : basias.brgm.fr

- Préfectures et sous-préfectures(*)
- Limite des régions(*)
- Limites des départements(*)
- Limites des communes
- Autorisation IGN/BRGM n°8869
- Sites Basol(**)
- Sites Basias (XY centre du site)(**)
- Sites Basias (XY adresse du site)(**)
- Communes avec sites non localisés(**)
- Scans IGN
- Orthophotographies(*)

(*) Couche invisible à cette échelle
 (**) En cliquant sur le nom d'une couche, elle devient interrogeable.
Couche interrogeable

Echelle de la carte

1 : 46 408

Elle est concernée par le risque de Transport de Marchandises Dangereuses, ou risque TMD, qui est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Ce sont la RN 165 et la voie ferrée qui sont concernées.

Le traitement des ordures ménagères collectées sur le territoire du Syndicat (collecte et déchèteries) se répartit de la manière suivante en 2012 :

	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Incinération	24 484	16 210	25 033	25 273	13 911	27 565	24 040	22 366	24 135	24 173	23 798
ISDI et ISDND	20 261	31 518	22 667	19 243	31 360	22 906	19 034	17 375	21 248	21 728	24 349
Recyclage / valorisation	19 109	21 266	23 039	20 419	24 401	24 976	26 320	31 058	31 200	31 254	33 768
Total	63 854	68 994	70 739	64 935	69 672	75 447	69 394	70 799	76 583	77 155	81 915

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Les ordures sont incinérées à l'usine d'incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel, tandis que les ISDND se trouvent à La Vraie Croix et au Gueltas, dans le Morbihan. L'ISDI est celle du Sclégen (Crach), servant pour les gravats.

En 2012, **27190 tonnes** ont été ainsi été incinérées à l'usine de Plouharnel dont 23798 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire du Syndicat.

La collecte des déchets

Au 1^{er} janvier 2012, la collecte des déchets ménagers et assimilés (collecte des ordures ménagères et collecte sélective des emballages légers, du verre et des journaux-revues-magazines) a concerné l'ensemble des 24 communes du Syndicat, soit 108910 habitants, dont celle de Landévant.

Cette année-là, la commune comptait 3294 habitants.

Sur le continent, le scénario de collecte a été le suivant en 2012 :

- collecte des ordures ménagères en porte à porte (conteneurisation individuelle et quelques bacs collectifs) et sur quelques éco-stations,
- collecte sélective des emballages légers en porte à porte (sacs jaunes ou conteneurisation collective sur le continent),
- collecte en point d'apport volontaire pour le verre, les journaux revues magazines, quelques emballages légers.

Depuis 2004 le syndicat Mixte d'Auray Belz Quiberon Pluvigner, qui gère la collecte et le traitement des déchets ménagers, a organisé une collecte en porte à porte en substitution de la collecte en points de regroupements. Ceci a permis de réduire les fréquences des collectes, donc les coûts de ce service, et de mettre fin aux débordements des points de regroupements.

La commune de Landévant totalise ainsi un parc de 1300 bacs individuels à ordures de 120/140 litres et 200 bacs de 240 litres. Le ramassage des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine, le samedi.

Au niveau des points d'apport volontaire, Landévant compte un parc de 17 colonnes de verre, aucune pour les emballages, et 16 pour les journaux revues magazines.

Les déchèteries

Six déchèteries ont été implantées sur le territoire du syndicat de sorte qu'elles ne soient pas éloignées de plus de quinze minutes des habitations. Les déchèteries sont situées sur Belz, Carnac, Crach, Pluvigner, Quiberon et Ste Anne d'Auray.

Programme local de prévention

La directive cadre « déchets » de novembre 2008 précise la hiérarchie selon les priorités des actions à mettre en place en matière de déchets. Son objectif est de réduire à minima de 7% la production d'ordures ménagères et assimilés du territoire par habitant en 5 ans, par rapport à la quantité de départ.

Ainsi :

- La **prévention des déchets** peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions prises en amont (ex. : conception, production, distribution, consommation), visant à faciliter la gestion ultérieure des déchets et à réduire l'ensemble des impacts environnementaux ; notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou la réduction de leur toxicité ou encore par l'amélioration du caractère valorisable. Le déchet le plus facile et le moins coûteux à gérer étant celui que l'on ne produit pas.
- Un **programme local de prévention des déchets** est un ensemble d'actions opérationnelles, élaboré suite à un diagnostic du territoire avec les acteurs concernés et en cohérence avec le plan départemental de prévention réalisé par le Conseil Départemental du département.

7. LES ENERGIES

Landévant ne possède actuellement aucun outil mis en œuvre pour réduire la consommation d'énergie fossile et promouvoir la mobilité durable.

7.1. L'EOLIEN

Il n'existe aucune politique énergétique éolienne sur le territoire communal.

L'environnement de la commune se situe en effet sur des espaces protégés et sensibles (enjeux du réseau Natura 2000).

7.2. L'ENERGIE SOLAIRE ET LA FILIERE BOIS

L'exploitation de l'énergie solaire et de la filière bois sont les seules sources d'énergies renouvelables sur la commune de Landévant.

Production d'énergie renouvelable (EnR) à l'échelle communale

Type	Filière	Nombre	Electricité		Chaleur		Total production (MWh)
			Puissance (kW)	Production (MWh)	Puissance (kW)	Production (MWh)	
ENR électrique	Eolien	-	-	-			-
	Hydroélectrique	-	-	-			-
	Energies maritimes (La Rance)	-	-	-			-
	Solaire photovoltaïque	23	58	52			52
	Sous-total	23	58	52			52
ENR thermique	UIOM	-	-	-	nd	-	-
	Solaire thermique	3			nd	5	5
	Biogaz	-	-	-	nd	-	-
	Bois bûche	nd			nd	2 967	2 967
	Bois chaufferie	-			-	-	-
	Liqueur noire	-			nd	-	-
Sous-total	3	-	-	nd	2 972	2 972	
TOTAL		26	58	52	-	2 972	3 024

Source : <http://communes.bretagne-environnement.org>

En effet, la commune a produit 52 MWh d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque et 2967 MWh de chaleur à partir principalement de bois bûche (99%) et de solaire thermique en 2011, soit 2972 MWh au total.

Sur la même année, Auray Communauté a produit 33387 MWh d'énergie (dont 89% à partir du bois bûche, 9% à partir du bois de chaufferie et 2% à partir du solaire photovoltaïque), le Auray Communauté 83 641 MWh (dont 94% à partir du bois bûche) et le département du Morbihan 1162839 MWh (soit 56% en énergie renouvelable thermique à partir de bois).

En somme, la prise en compte de l'énergie sur la commune de Landévant repose sur le développement des énergies renouvelables que sont le bois et, dans une moindre mesure, le photovoltaïque.

La question de la gestion des déplacements en rapport avec les consommations d'énergie sur la commune est à mettre en perspective avec les nouveaux enjeux qui se formulent pour les territoires : pénétration du véhicule électrique dans le parc automobile et donc des besoins en bornes de rechargement, nouvelles utilisations des véhicules (location, covoiturage, auto-partage, etc.), cheminements doux pour limiter l'hégémonie du véhicule, ...

8. HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'état initial de l'environnement, réalisé dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Landévant, a fait ressortir les enjeux majeurs à développer dans les politiques de gestion du territoire.

Le premier groupe d'enjeux concerne **la préservation et la mise en valeur des milieux**.

- **Préservation de la biodiversité et des milieux naturels présents sur la commune** : la commune dispose d'un fort potentiel en matière d'espaces naturels puisqu'elle est caractérisée par deux types d'espaces naturels dominants que sont : les zones humides, les espaces estuariens mais également le secteur agricole et les boisements. Des mesures de protection et d'inventaires illustrent ce patrimoine, mais il ne faut pas négliger pour autant les milieux naturels plus ordinaires, qui sont tout aussi importants.

- **Mise en valeur du patrimoine bâti, du paysage et du cadre de vie** : il s'agit d'une composante importante du territoire qui conditionne le ressenti de la population dans son environnement et induit des comportements touristiques. La commune de Landévant concentre plusieurs intérêts touristiques, son patrimoine naturel comme architectural bâti composent un esprit du lieu dont il faut tenir compte dans les programmes d'aménagement.

Le second groupe d'enjeux aborde le thème de **la gestion équilibrée des ressources naturelles** à l'échelle communale :

- **Préserver la qualité des eaux** : enjeu primordial a plusieurs titres (habitants, environnement, économique/touristique, etc), cette qualité de l'eau doit être préservée par une gestion du territoire économe en espace et par des contrôles de qualité fréquents afin de localiser les sources de pollution et d'agir efficacement pour leur maîtrise.
- **Favoriser le développement de sources d'énergies renouvelables** : le développement des sources d'énergies renouvelables doit être poursuivi et la limitation des consommations d'énergie encouragée, afin d'assurer un développement durable des modes de vie.

Le troisième groupe d'enjeux concerne **la gestion des risques et nuisances** :

- **Développer la gestion durable des déchets** : il s'agit d'une problématique déjà bien appréhendé au niveau de la CC du Pays d'Auray et de la commune, mais qu'il convient de conforter.
- **Limiter les risques et nuisances sur la commune** (notamment avec la route nationale qui traverse la commune).
- **Contrôler les pollutions atmosphériques** : Ces dernières peuvent causer des nuisances importantes, sur la qualité des eaux et la santé humaine notamment. Il faut donc prendre en compte leur occurrence afin d'agir sur les sources émettrices de pollutions.